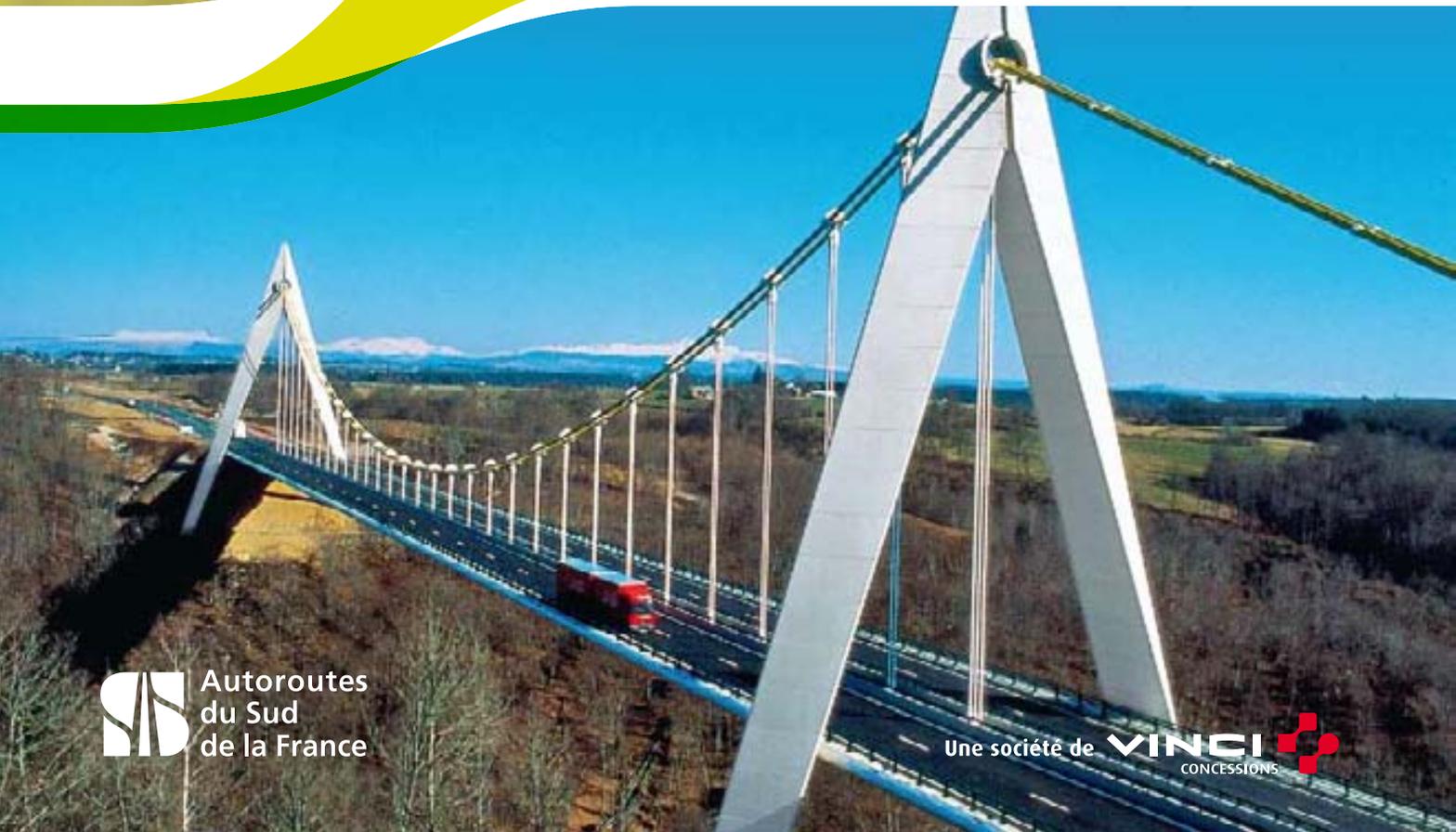




# Rapport d'activité 2007



Autoroutes  
du Sud  
de la France

Une société de

**VINCI**  
CONCESSIONS





# Conseil d'administration

## **Henri Stoff**

Président d'ASF  
depuis le 10/12/07 en remplacement  
de Jacques Tavernier

## **VINCI**

représentée par Yves-Thibault  
de Silguy, Président de VINCI

## **VINCI Concessions**

représentée par David Azéma,  
Directeur général de VINCI  
Concessions

## **SNEL**

représentée par Xavier Huillard,  
Directeur général de VINCI

## **SEMANA**

représentée par Bernard Huvelin,  
Vice-président de VINCI

## **SOCOFREG**

représentée par Christian Labeyrie,  
Directeur général adjoint, Directeur  
financier de VINCI

## **Gérard Payen**

Président d'AQUAFED

## **Bernard Val**

## **Christian Bouvier**

## **Willy Stricker**

Un commissaire du gouvernement, représentant du concédant, assiste sans voix délibérative aux séances du conseil d'administration et aux assemblées générales de la société.

## Sommaire

02

03 Message de Henri Stoff

05 Interview de Pierre Anjolas

08 Faits marquants

Chiffres clés ASF 2007

**12**

14 **Les hommes** Le sens des responsabilités

16 Valoriser l'homme pour améliorer les performances

18 Ressources humaines et dialogue social

20 Sécurité du personnel

21 La solidarité est une force

Indicateurs sociaux :  
une nouvelle visibilité pour tous

**22**

24 **Le client** Le sens du service

26 Une ambition partagée avec l'État

28 Accompagner nos clients

30 Partenaire des collectivités

32 Transporteurs : une offre de services qui évolue

Des autoroutes à vivre

**34**

36 **Le métier** Le sens de l'innovation

38 Construire en s'intégrant dans le paysage

40 Entretien et aménager  
les infrastructures en service

42 Poursuivre notre engagement  
environnemental

44 Faciliter en toutes circonstances  
les déplacements de nos clients

46 L'autoroute, 4 fois plus sûre

Indicateurs environnementaux

**48**

50 **Les finances** Le sens de la croissance

52 Des résultats en hausse, un projet cadré

53 Compte de résultat

Flux de trésorerie

# Réseau ASF

**226**  
échangeurs

**299**

aires de service  
et de repos



**9 840 ha**  
de patrimoine vert

**1 504**  
ouvrages de protection  
des eaux

-  ASF km en service
-  ASF km en construction

# Profil

Créée en 1957, Autoroutes du Sud de la France exploite un réseau de **2 590 km** auxquels s'ajoutent **123 km** en cours de construction, soit un réseau concédé total de **2 713 km**. Trait d'union entre la péninsule Ibérique et l'Europe du Nord, ce réseau est traversé par les grands flux économiques et touristiques européens ainsi que par d'importants trafics régionaux. **ASF est une société de VINCI**, premier groupe mondial intégré de concessions-construction.

**L'expertise d'ASF réside** dans sa capacité à **exploiter des autoroutes dans des contextes multiples** (urbain, périurbain, montagne) et à gérer des trafics denses et variés (trajets domicile-travail, migrations estivales, fret européen, itinéraires transfrontaliers). Ses missions sont multiples : faciliter la circulation des biens et des personnes **en toute sécurité**, réaliser des infrastructures sûres, pérennes, **respectueuses de l'environnement** et des riverains, participer à l'aménagement du territoire, au développement économique et touristique des régions.

ASF a comme filiales ESCOTA (société d'Autoroutes Estérel, Côte d'Azur, Provence, Alpes) et Openly (Périphérique Nord de Lyon).

## ASF 2007 en chiffres\*

**2 590 km**

d'autoroutes  
en service

**2 233,7**

millions d'euros  
de chiffre d'affaires

**123 km**

d'autoroutes en projet  
ou en construction

**5 437**

salariés dont 43 %  
de femmes

\*Chiffres société ASF au 31/12/2007.

## Message de **Henri Stouff** PRÉSIDENT



Notre métier  
consistera de plus  
en plus à fournir  
des services de  
mobilité durable.”

Je connais ASF depuis bientôt 40 ans. Au départ, c'était un client, c'est devenu un « confrère » lorsque je dirigeais Cofiroute. Depuis le 10 décembre 2007, j'en suis le Président et c'est un honneur pour moi de poursuivre les actions engagées par Bernard Val et Jacques Tavernier. ASF, c'est la voie de l'innovation. En la découvrant de l'intérieur, je ressens un formidable attachement au métier, un grand intérêt pour ses développements. Cet appétit et ce potentiel de créativité, ASF doit les faire vivre et en tirer parti pour continuer à faire la course en tête dans ses domaines de compétence. Le capital de notre entreprise, ce sont les femmes et les hommes qui, jour et nuit, mettent leur énergie au service de nos clients. Les équipes de terrain sont le visage d'ASF et chaque salarié doit être conscient de sa contribution au progrès et à la compétitivité de toute l'entreprise. Aussi, j'attache une grande importance au dialogue social.

Notre métier consistera de plus en plus à fournir des services de mobilité durable, qui prennent en compte l'articulation entre les modes individuels et collectifs de transport. Nos liens de proximité avec les collectivités, en particulier les départements désormais en charge de l'essentiel du réseau routier national et les agglomérations, nous placent en position favorable pour proposer des offres de gestion, de maintenance et de modernisation de leurs infrastructures, pour améliorer la desserte des territoires et la fluidité des échanges. Le développement des technologies de communication nous permettra d'améliorer encore l'information et la sécurité sur le réseau, et de créer de nouveaux services personnalisés.

La raison d'être de notre entreprise, ce sont ses clients ; d'une part l'État, à qui nous devons le respect de nos engagements, d'autre part les automobilistes et les conducteurs de poids lourds qui doivent bénéficier du meilleur service, à tout moment et en tout point de notre réseau. Toutes nos actions doivent concourir à ce double objectif. ASF dispose aujourd'hui d'une force



nouvelle au travers du pôle autoroutier de VINCI, qui concrétise la synergie des réseaux ASF, Cofiroute et ESCOTA. Au-delà des premières collaborations déjà mises en place entre les réseaux, la conjugaison de nos expertises doit renforcer notre offre, et doper notre niveau de service.

À terme, la mutualisation des expertises contribuera à la construction d'offres communes. Cette dynamique accompagnera le développement de l'interopérabilité des réseaux routiers et des systèmes de péage à l'échelle européenne, et valorisera les ressources du pôle autoroutier français dans le cadre d'appels d'offres remportés par le Groupe sur de nouveaux marchés.

Plus généralement, la mise en phase des politiques, des projets et des ressources des réseaux autoroutiers de VINCI accompagnera l'émergence de nouveaux services à la mobilité.

## Interview de **Pierre Anjloras** DIRECTEUR GÉNÉRAL



“  
Ce sont  
les organisations  
et les outils qui  
doivent s'adapter  
aux hommes  
et non l'inverse.”

### **UN AN APRÈS VOTRE ARRIVÉE AU SEIN D'ASF, QUEL BILAN TIREZ-VOUS DE L'ANNÉE 2007 ?**

Cette année aura été riche en événements et globalement très positive. Nos 50 ans ont mis en relief notre formidable esprit d'entreprise et son ancrage dans la durée.

Les accords sur la formation, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et l'évolution de la filière péage ont été signés à l'unanimité par les organisations syndicales. La signature de l'avenant à notre contrat de concession et de notre contrat de plan 2007-2011 a clarifié notre feuille de route sur le cadre de notre relation avec l'État, sur les investissements à réaliser et sur les niveaux de performance à atteindre, y compris en termes de service aux clients. En matière d'ancrage local, des projets concrets ont nourri les partenariats d'ASF comme à Lyon, Perpignan, Toulouse, ou encore en Charente-Maritime.

Dans le domaine de la sécurité au travail, le nombre d'accidents avec arrêt a diminué de 22 %, et 4 districts ont atteint l'objectif du zéro accident. En matière de sécurité routière, le nombre de décès sur notre réseau a continué de baisser pour passer de 48 en 2006 à 45 en 2007.

L'année a également été marquée par le développement réussi du télépéage poids lourds. Il représentait, fin 2007, près de la moitié des transactions avec les poids lourds abonnés. Au global, le télépéage a représenté 22,4 % des transactions et l'ensemble des transactions automatisées, 66 %.

La bonne trajectoire opérationnelle et économique d'ASF s'est confirmée : le trafic a progressé de 3,3 % et les recettes de péage de 7,3 % pour atteindre 2 184 millions d'euros.

La poursuite des efforts de productivité s'est traduite par une amélioration de la marge brute d'exploitation (EBITDA) qui représente désormais plus de 65 % du chiffre d'affaires.

En matière d'infrastructures, l'achèvement de l'axe Bordeaux-Clermont-Ferrand avec la mise en service de la section Thenon-Terrasson a récompensé 12 années d'efforts et de travaux.





Nous préparons  
une réflexion de fond  
sur nos engagements  
en matière de services  
auprès de tous  
nos clients."



### **UNE NOUVELLE ORGANISATION EST EN PLACE. CE CHANGEMENT TRADUIT-IL UNE NOUVELLE STRATÉGIE ?**

C'est l'expression de notre capacité à aller de l'avant. ASF a adapté son organisation pour bénéficier de la compétence de ses experts du terrain, pour valoriser l'autonomie et le sens des responsabilités. Plusieurs changements ont eu lieu à la tête des directions d'ASF. Ils s'inscrivent dans une logique d'évolution individuelle et de mobilité professionnelle au sein du groupe VINCI. Les Directions supports sont réparties entre la direction d'exploitation Sud-Est et la direction d'exploitation Sud-Ouest. J'ai veillé à ce que ces évolutions soient cohérentes avec la vision de l'entreprise : valoriser l'homme dans son travail, améliorer nos performances dans nos métiers, satisfaire nos clients et optimiser nos finances.

### **QUELS SONT LES GRANDS ENJEUX D'ASF POUR 2008 ?**

ASF s'est dotée d'un cadre social renouvelé. Notre principal défi consiste à en appliquer l'esprit sur le terrain en mettant en œuvre les accords péage. Nous allons développer l'automatisation et plus particulièrement le télépéage, avec un objectif de 45 % de transactions à fin 2010, préparer les solutions d'avenir comme le péage en flux libre, et intensifier nos efforts pour rendre nos autoroutes encore plus sûres. Plus que jamais, en matière de sécurité, l'information trafic devra

primer sur l'intervention. Pour 2008, de beaux projets de construction et d'aménagement d'infrastructures nous attendent : la fin des travaux pour le contournement de La Roche-sur-Yon (A87), le démarrage de ceux de la section Lyon-Balagny (A89), le raccordement de l'A75 à l'A9 à Béziers, les élargissements sur l'A63 (Biriattou-Ondres) et sur l'A9 (Perpignan sud – Perpignan nord), le lancement du dédoublement de l'A9 à Montpellier et la mise en place d'aménagements de sécurité et d'environnement sur l'axe Vallée du Rhône-Arc Languedocien (A7-A9). Ces travaux nécessiteront de travailler en concertation avec notre environnement local, en intégrant pleinement la dimension du Développement Durable.

### **QUEL MESSAGE SOUHAITEZ-VOUS ADRESSER À VOS PARTENAIRES ? À VOS CLIENTS ?**

Le Développement Durable représente aujourd'hui l'énergie et le sens de notre action. En tant qu'opérateur de mobilité, nous avons pour mission de préparer, en partenariat avec l'État et les collectivités, des réponses adaptées aux grands enjeux de la société. Nous sommes déterminés à améliorer encore plus notre écoute des clients et notre qualité de service, à optimiser la protection de l'environnement, et anticiper les nouvelles technologies routières. Non pas pour le simple plaisir d'innover, mais pour éclairer la route qui nous attend.



Tout a commencé en 1957 avec la création de la société de l'autoroute de la vallée du Rhône, ébauche de l'A7, cette « autoroute du soleil » qui allait ouvrir aux automobilistes la voie des vacances, de la mer, du Sud. L'aventure s'est poursuivie avec la création de l'autoroute A9, la Languedocienne, vers le Perthuis et l'Espagne, puis la conquête de l'Ouest vers Toulouse, Bordeaux, l'Atlantique, le Pays basque avec ACOBA, le Sud-Est avec ESCOTA, et le désenclavement du Limousin et du Massif central avec l'A20 et l'A89.

# 50 ans d'innovation et de réussite



Depuis 50 ans, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, les équipes d'ASF veillent sur la sécurité, le confort de conduite et l'information des millions de clients qui lui font confiance.

Avec 2 590 km d'autoroutes, soit en moyenne 52 km mis en service chaque année, ASF est devenue le premier réseau autoroutier de France et le deuxième en Europe.

De formidables défis attendent ASF, que ce soit dans le domaine de la collecte du péage, de l'information routière, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de l'intermodalité ou de la sécurité.

Plus que jamais, le talent des femmes et des hommes de l'entreprise sera la force d'ASF. 50 portraits de collaborateurs ont été réalisés par Roberto Neumiller pour les manifestations qui ont marqué la célébration des 50 ans.

Ces « visages de l'autoroute » expriment parfaitement que 50 ans, c'est à la fois l'âge de la maturité et celui de la vitalité.

# L'essentiel de l'année 2007

## au rythme de l'action



### Déploiement réussi pour le télépéage poids lourds

Lancé en avril 2007, le télépéage poids lourds qui s'inscrit dans le cadre de l'application de la directive Eurovignette prend définitivement le relais de l'abonnement CAPLIS le 31 mars 2008. L'application d'un barème basé sur le calcul des réductions par véhicule, et non plus par flotte, ouvre l'accès aux remises pour les petits transporteurs qui constituent l'essentiel de la clientèle poids lourds. À trajets constants, 84 % des transporteurs bénéficient désormais d'une remise, contre 40 % auparavant. Dans le souci d'assurer une transition en douceur, ASF a permis à ses 22 000 abonnés de choisir le moment le plus opportun pour adopter le télépéage. L'indemnité financière, qui leur a été proposée en cas de changement anticipé, a été doublée pour les abonnés disposant de véhicules « propres » aux normes Euro pollution 4 & 5. Ces mesures ont eu pour effet de faire progresser rapidement le télépéage poids lourds qui représentait, en décembre 2007, près de 40 % des transactions poids lourds.

### Télépéage transfrontalier Une première en Europe

ASF et BIDEGI, concessionnaire autoroutier basque espagnol, ont signé le 7 février 2007 le premier accord européen de mise en service d'un télépéage transfrontalier. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007, les badges télépéage espagnols VIA T sont ainsi acceptés sur les autoroutes A63 (côte basque) et A64 (Bayonne-Lestelle). Inversement, les badges français Liber-t Océan sont acceptés sur l'autoroute espagnole A8 menant à San-Sebastian.

### L'info circule à Toulouse

Les Toulousains roulent bien informés. Mis en place en 2007 sur le périphérique est et les pénétrantes du réseau ASF de la Ville rose, les 22 panneaux à messages variables (PMV) du nouveau dispositif d'affichage des temps de parcours sont actualisés automatiquement toutes les minutes. Parallèlement, grâce au partenariat « Info trafic » officialisé le 20 décembre entre ASF et la ville de Toulouse, Radio Trafic FM 107.7 informe désormais les automobilistes toulousains des conditions de circulation sur la rocade aux heures de pointe, du lundi au vendredi.

## La construction gagne sa certification

La norme ISO 9001 a été étendue en 2007 à l'ensemble de l'activité infrastructure d'ASF (construction d'autoroutes et aménagement d'axes autoroutiers existants), et la certification ISO 14001 de la Direction opérationnelle de la construction de Saint-Étienne a été obtenue dans les tous premiers jours de janvier 2008.



## La sécurité routière, ça s'apprend

En matière de sécurité routière, ASF a poursuivi ses efforts et multiplié les initiatives auprès des automobilistes et conducteurs de poids lourds. Plusieurs actions de prévention ont été mises en place, en 2007, sous forme de partenariats pédagogiques avec les transporteurs routiers, notamment auprès de conducteurs en formation. Après le lycée Guittou de Niort, où ASF prodigue ses conseils depuis 3 ans, c'est au tour des élèves du BEP « conduite et services dans le transport » du lycée Gustave Eiffel de Narbonne d'être sensibilisés à la sécurité routière.

## Bordeaux- Clermont-Ferrand sans escale

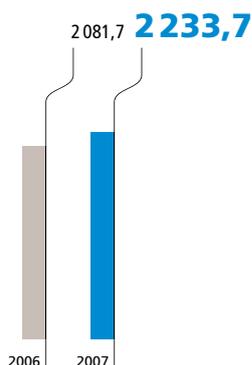
ASF a finalisé fin 2007 la construction des 18 km entre Thenon et Terrasson commencée en 2004. Avec la mise en service de cette section le 16 janvier 2008, l'autoroute A89 Bordeaux-Clermont-Ferrand est désormais achevée. Il aura fallu 12 ans et 4 milliards d'euros d'investissements pour réaliser cet axe majeur de 324 km qui permet de rapprocher la façade Atlantique du centre de la France.

## Expérimentations concluantes sur l'A7

Dans la continuité du débat public sur les infrastructures de transport dans la Vallée du Rhône et l'Arc Languedocien, ASF a poursuivi en 2007 l'expérimentation de mesures susceptibles d'améliorer la gestion du trafic sur l'autoroute A7. La régulation de vitesse, effective depuis 2004 en période estivale, a été complétée entre juin et septembre par une interdiction de dépasser pour les poids lourds et les caravanes sur 2 tronçons sensibles. Cette expérimentation a permis de réduire le nombre d'accidents ainsi que la congestion sur ces zones tests.

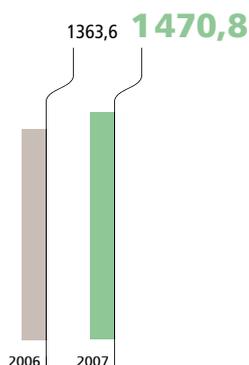
### Chiffre d'affaires

(en millions d'euros - ASF seule)



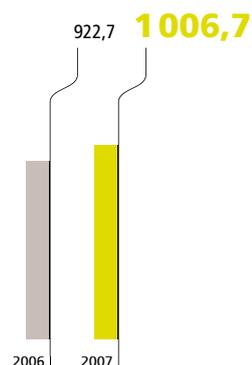
### EBITDA

(en millions d'euros - ASF seule)



### Résultat opérationnel sur activité (ROPA)

(en millions d'euros - ASF seule)



# Chiffres clés ASF 2007

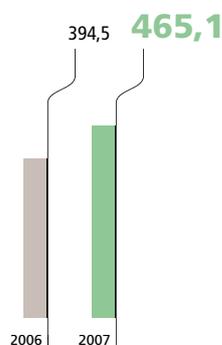
Dans un contexte d'activité soutenue, marqué notamment par des conditions climatiques favorables, ASF a confirmé en 2007 la bonne tendance de ses performances opérationnelles et économiques.

ASF a poursuivi ses efforts pour l'automatisation du péage et la promotion des paiements par monétique.

Les actions commerciales menées pour le développement du télépéage trouvent en ce sens leur résultat dans une sensible progression des recettes du télépéage.

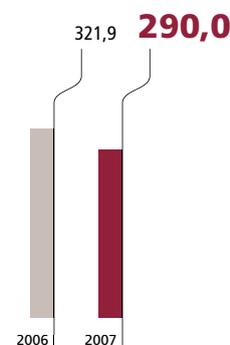
### Résultat net

(y compris dividende d'ESCOTA)  
(en millions d'euros - ASF seule)



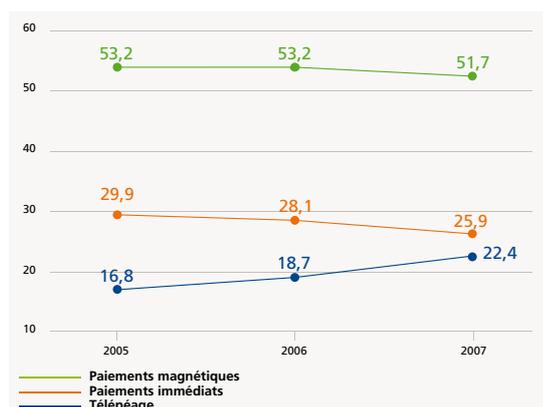
### Investissements bruts

(hors subventions - en millions d'euros)

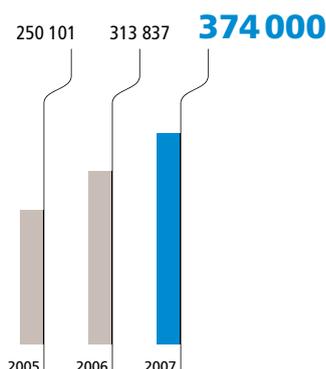


## Péage

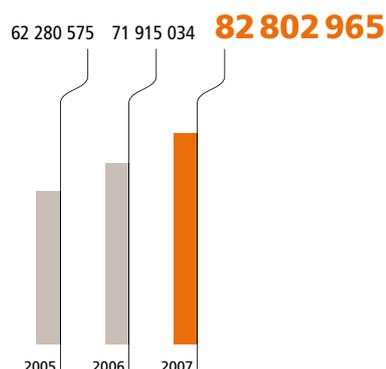
### Répartition des transactions au péage (en %)



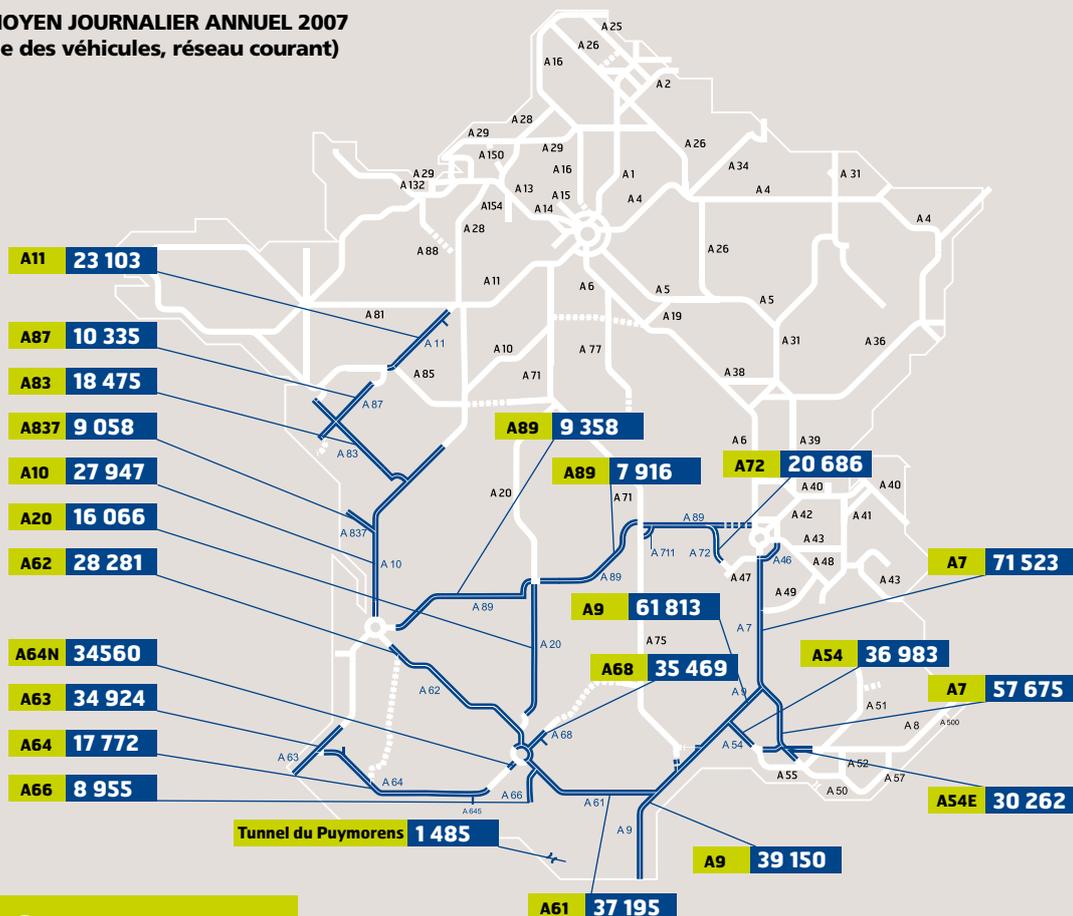
### Nombre d'abonnés ASF au télépéage (véhicules légers)



### Nombre de transactions payantes avec le télépéage (véhicules légers)

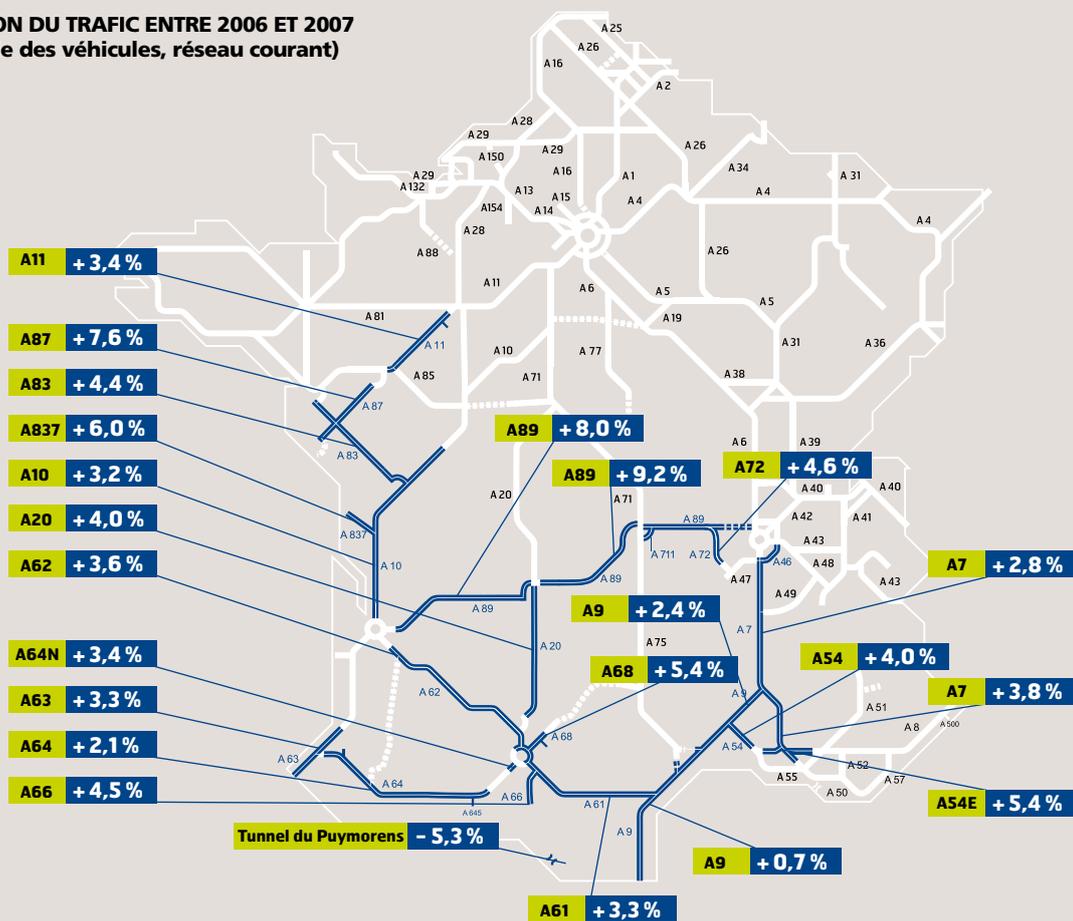


**TRAFIC MOYEN JOURNALIER ANNUEL 2007**  
(ensemble des véhicules, réseau courant)



# Trafic

**ÉVOLUTION DU TRAFIC ENTRE 2006 ET 2007**  
(ensemble des véhicules, réseau courant)



Durant cette année 2007, ASF a souhaité se doter des outils de gestion sociale lui permettant de se préparer au mieux à l'évolution de son marché et de répondre notamment aux nouvelles attentes liées à l'automatisation du péage, au suivi satellitaire ou « free flow » des véhicules sur son réseau.

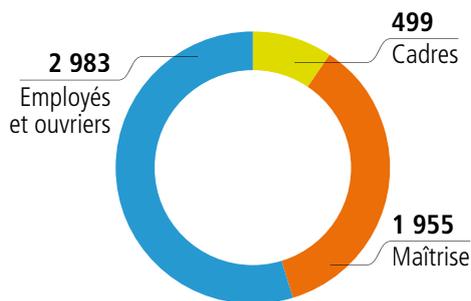
Cette mutation de l'entreprise passait par un effort tout particulier pour accompagner l'évolution de son personnel ainsi que la mise en place d'un système de rémunération basé sur la reconnaissance individuelle des mérites.

C'est dans cet esprit que plusieurs accords d'entreprise ont été signés avec les organisations syndicales pour favoriser la mobilité des salariés ou leur évolution vers des métiers nouveaux.

**6,44 %**

taux d'emploi de travailleurs handicapés

## Répartition des effectifs



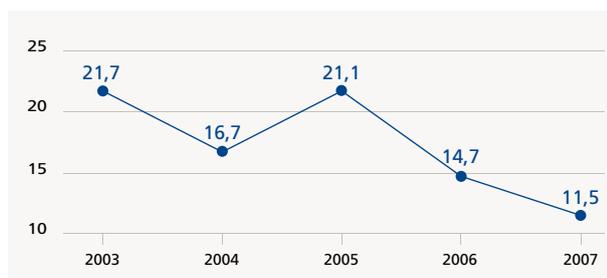
**5 437** salariés

**5 176** CDI soit 95 %

**43 %** de femmes

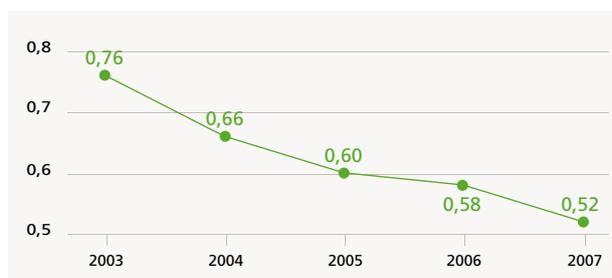
## Accidents du travail

### Taux de fréquence\*



\*Accidents de travail avec arrêt x 1 000 000 / heures travaillées.

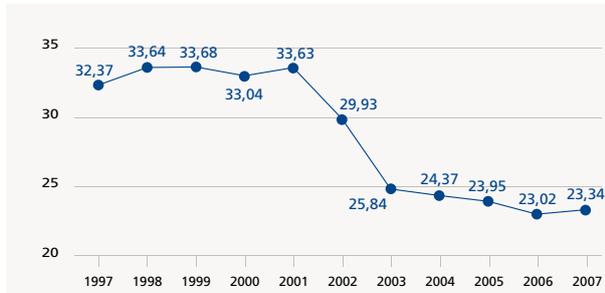
### Taux de gravité\*



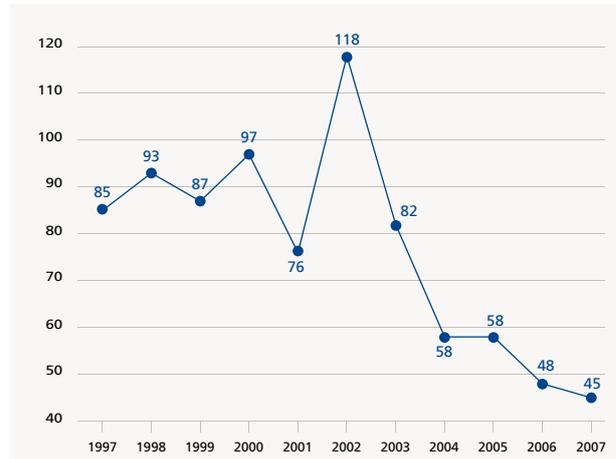
\*Jours d'arrêt de travail x 1 000 / heures travaillées.

## Sécurité routière

**Taux des accidents sur le réseau ASF**  
(taux pour 100 millions de kilomètres parcourus)



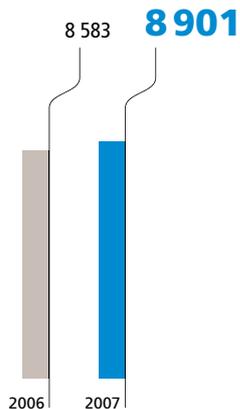
**Nombre de tués sur le réseau ASF**



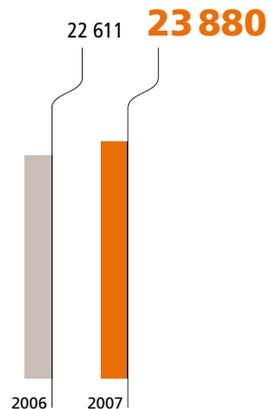
## Chiffres clés ASF 2007

**Nombre d'interventions liées à la sécurité sur le réseau ASF**

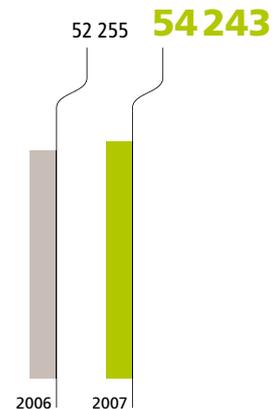
**Balises des accidents**



**Protection des véhicules en panne**



**Autres (enlèvements d'objets, animaux errants, divers...)**

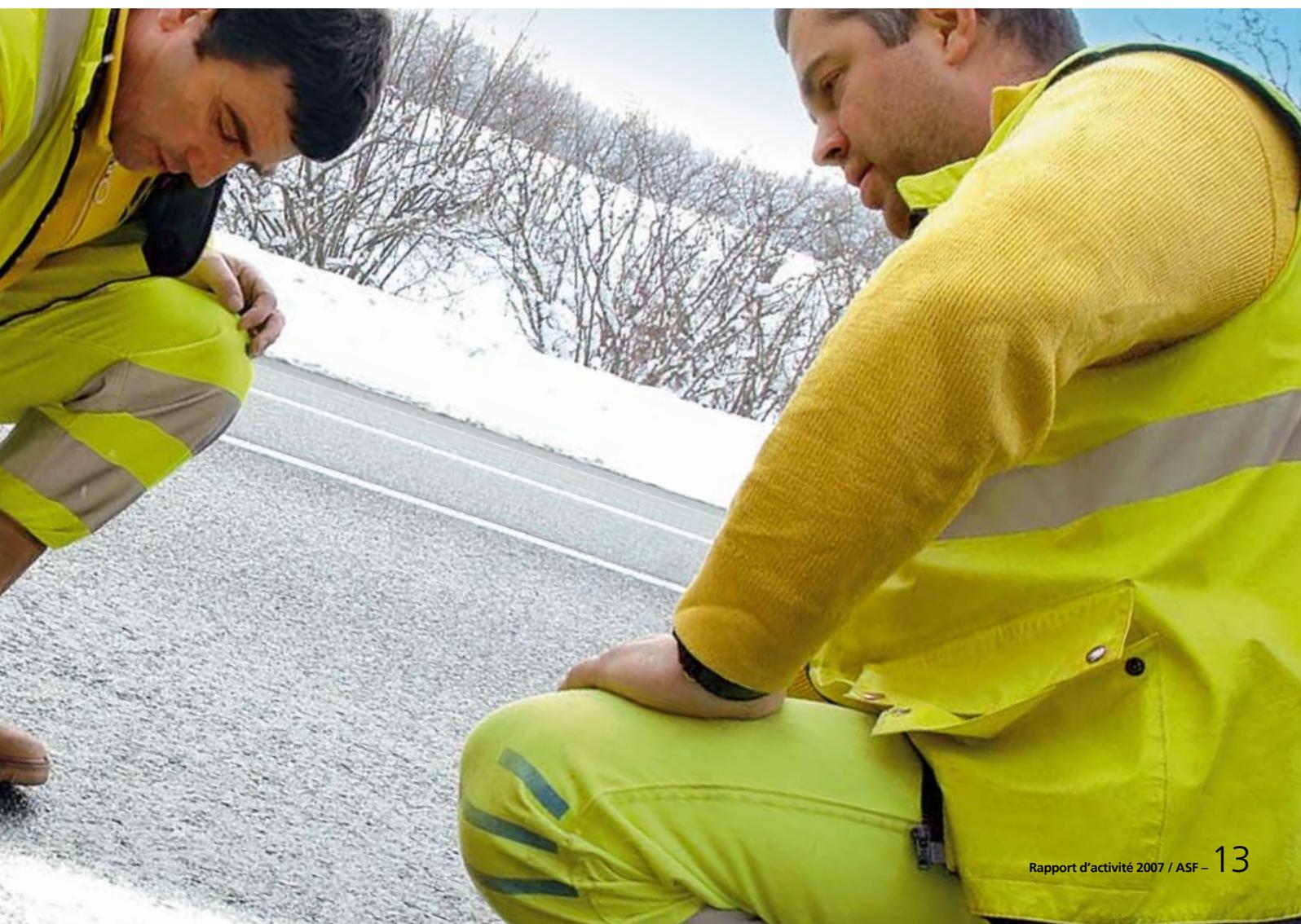






# Les hommes

## le sens des responsabilités



# Valoriser l'homme pour améliorer les performances

La nouvelle organisation de l'entreprise mise en place en 2007 exprime la volonté de placer les acteurs de terrain au cœur du processus décisionnel pour leur permettre d'agir plus efficacement. À travers la reconnaissance du savoir-faire de l'ensemble de ses équipes, ASF est préparée à relever les grands enjeux de demain.

## Les équipes au cœur de l'organisation



La valorisation des compétences et le principe de responsabilité individuelle font d'ASF une entreprise où chacun peut s'épanouir pleinement dans son métier.

### UN ENCADREMENT PLUS PROCHE DU TERRAIN

Les changements effectués courant 2007 à la tête de l'entreprise marquent un tournant dans le mode de management d'ASF, en tant qu'entreprise privée. Après la responsabilité collective, place à la responsabilité individuelle. La qualité des rapports humains est favorisée pour renforcer l'esprit d'entreprendre. À tous les échelons de l'encadrement, de la Direction générale aux agents de maîtrise, chaque manager est désormais investi d'un pouvoir de décision dans le choix de ses collaborateurs. L'organigramme d'ASF illustre parfaitement ce principe d'autonomie, et la volonté de sa direction de mettre en synergie les compétences et les expériences du terrain pour renforcer sa chaîne de décision.

### LA RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Pour la Direction d'ASF, ces évolutions, tant individuelles que d'organisation, ne signifient aucunement un changement de politique. Il s'agit plutôt d'aider les opérationnels dans la mise en œuvre des principes d'autonomie et de transparence, dans le choix des collaborateurs et l'ambition de les faire grandir. Ce nouveau management vise à rendre l'entreprise plus performante et plus pertinente dans l'atteinte de ses objectifs. En assumant pleinement leur rôle de définition ou de relais de politique métier, les services centraux vont permettre aux équipes de terrain de se projeter dans l'avenir afin d'imaginer et de préparer les métiers de demain, et d'assurer au client le meilleur service possible.

**5 437**

salariés dont 5 176 CDI

**43 %**

de femmes

**54,9 %**d'employés et ouvriers,  
35,9 % d'agents de maîtrise,  
9,2 % de cadres

Les équipes fonctionnelles s'inscrivent dans une logique client/fournisseur au service du terrain."

## L'équipe de direction

Autour du Directeur Général, l'équipe de direction réunit les deux directeurs d'Exploitation (sud-est et sud-ouest), le Directeur de l'Infrastructure et celui de l'Ingénierie et des Systèmes d'Information, ainsi que les directeurs en charge des fonctions support (Ressources Humaines - Secrétariat général - Prospective et Développement Durable - Communication, Clientèle et Péage). La réunion hebdomadaire du comité de direction est l'occasion de prendre des décisions en croisant les avis et les expertises de chaque membre, tant opérationnel que fonctionnel. Ce mode de fonctionnement est un gage de réactivité et de justesse d'appréciation dans le pilotage de l'entreprise.



*De gauche à droite*

- **Paul MAAREK**  
Directeur de l'Ingénierie et des Systèmes d'Information
- **Josiane COSTANTINO**  
Directeur des Ressources Humaines
- **Sébastien FRAISSE**  
Directeur d'Exploitation Sud-Est
- **Olivier ALAMO**  
Directeur de la Communication, de la Clientèle et du Péage
- **Pierre ANJOLRAS**  
Directeur Général
- **Vincent LE PARC**  
Directeur d'Exploitation Sud-Ouest
- **Isabelle HÉDOUIN-RUTY**  
Directrice de la Communication
- **Bernard FER**  
Directeur de la Prospective et du Développement Durable
- **Gilles CALAS**  
Directeur de l'Infrastructure
- **Patrick PRIAM**  
Secrétaire Général et Directeur Financier

# Ressources humaines et dialogue social

En faisant le choix d'une organisation s'appuyant sur les parcours et les compétences de ses salariés, ASF a placé les Ressources Humaines au cœur de sa politique managériale. L'évolution de l'entreprise et de ses métiers est engagée : valorisation des employés, responsabilisation sur le terrain et renforcement du dialogue social, comme en témoignent les accords syndicaux signés en 2007.

## L'intelligence au plus près du terrain



Les technologies changent, les métiers évoluent. Pour réussir ces mutations, l'accent est mis sur le dialogue social et la mise en perspective des parcours professionnels.

### FAVORISER L'AUTONOMIE ET LA RESPONSABILISATION

Depuis 2007, les sept Directions régionales d'ASF sont réparties entre deux Directions d'exploitations Est et Ouest pour coordonner la mise en place d'un management plus décentralisé fondé sur les hommes et leurs compétences. Une organisation qui met clairement en avant les individus par la valorisation des compétences et du mérite de chacun, complétée par une individualisation croissante des carrières. Agir comme un « Entrepreneur » est devenu le leitmotiv de tous les responsables de terrain, qui jouent aujourd'hui un rôle encore plus actif au sein d'ASF. La mise en place d'un management plus décentralisé, fondé sur les hommes et leurs compétences, favorise l'autonomie des idées.

### UN ACCORD QUI FAIT ÉVOLUER LES MÉTIERS

La filière péage supporte les plus fortes évolutions technologiques depuis plusieurs années, ce qui nécessite la mise en place d'organisations de travail et de statuts adaptés. La Convention d'entreprise n° 80, présentée lors du CCE extraordinaire du 18 juillet et approuvée à l'unanimité par les organisations syndicales, donne une nouvelle perspective aux salariés des péages en partant des principes suivants : polyvalence, développement et reconnaissance des compétences sont les clés de la réussite. Les nouveaux métiers de Technicien Péage et de Superviseur Péage marquent cette évolution. Ils répondent à un besoin d'organisation du travail intégrant plus de polyvalence, adaptée au trafic et aux besoins et permettant une pleine satisfaction des clients, tout en améliorant la situation des salariés modulés pour leur permettre de concilier vie privée et vie professionnelle. Cette nouvelle convention est une première application de la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC).

# 123 436

heures de formation en 2007

# 14,3 M€

de participation versés en 2007

# 93%

des salariés ASF en CDI sont actionnaires du groupe VINCI



Signée par l'ensemble des organisations syndicales le 11 juillet 2007, la convention 79 sur la GPEC pose les fondations d'un nouveau socle social. Elle permet d'accompagner l'évolution des emplois et des organisations, et offre aux salariés des perspectives dans tous les métiers, quelle que soit leur filière d'origine."



#### RECONNAÎTRE LES COMPÉTENCES

Conçu et validé en 2007, le « Pass'Compétences » permet à chacun de se situer dans sa carrière, de suivre son parcours de formation et de fixer des axes de progression. Cette personnalisation est aussi un moyen de s'adapter à l'individu, de mieux le connaître pour l'accompagner dans son projet d'évolution.

#### VALORISER LA TRANSMISSION DU SAVOIR

Il n'y a pas d'école pour apprendre les métiers de l'autoroute. Mais dans ce domaine, ASF dispose de 50 ans d'expérience, et de nombreux experts. La convention 76, qui complète la 73, met en place la reconnaissance et la valorisation des formateurs internes. Capitale pour l'entreprise, la transmission de leur savoir sera désormais valorisée en fonction de sa nature et du temps passé, qu'il s'agisse d'une formation occasionnelle, d'un accompagnement au poste de travail ou d'un tutorat pour l'obtention d'une certification.

#### PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Le respect de l'individu ne permet pas la moindre discrimination. La signature de la convention 75 réaffirme les engagements pris par ASF pour l'emploi des handicapés, seniors ou minorités visibles. La pénibilité du travail est également reconnue. L'accord CATS (Cessation anticipée d'activité de certains travailleurs salariés) signé entre ASF, l'État et l'UNEDIC, permet par exemple de prendre une retraite anticipée après 15 années de travail de nuit.

La mission « Égalité des Chances », créée au sein de la Direction des Ressources Humaines, stimule et coordonne les échanges, notamment pour la formation des jeunes : mise en place de stages, de modules d'apprentissage ou de contrats de professionnalisation. Partenaire de plusieurs collèges et lycées, ASF met ses experts à la disposition des écoles d'ingénieurs et intensifie ses liens avec les universités.

# Sécurité du personnel

Dans un souci permanent de maîtrise des risques, la sécurité du personnel est une priorité absolue pour ASF. Ses efforts constants en matière de prévention, de formation et d'encadrement, le renforcement des moyens de protection et les actions de communication se sont traduits par des résultats très positifs en 2007, en nette amélioration par rapport à 2006.

## Objectif : zéro accident

### LA SÉCURITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS

Depuis plusieurs années, le nombre des accidents avec arrêt de travail ne cesse de diminuer. Sur les 30 districts du réseau ASF, 4 n'ont connu aucun accident du travail en 2007. C'est la deuxième fois, après 2006, que ce résultat est atteint. Dans une perspective de progression constante, les actions de mobilisation d'ASF se poursuivent pour qu'à tous les niveaux de l'entreprise, la qualité du management de l'encadrement permette de convaincre et de faire adhérer les collaborateurs au sens du devoir, à la rigueur et à la persévérance. L'exemplarité dans son travail et le strict respect des règles de sécurité doivent être pour chacun des conditions fondamentales à l'exercice de sa fonction. Les statistiques d'accidentologie de chaque unité de travail, de la Direction régionale d'appartenance et de la société, sont affichées dans tous les lieux de travail y compris les gares de péage. Elles sont également diffusées sur l'intranet.

### DES RÈGLES PRÉCISES POUR CHAQUE MÉTIER

Le « Pass'Compétences », mis en place en 2007, formalise cette volonté de professionnaliser encore davantage les différents métiers. Composé d'un volet « Prérequis métiers » et d'un volet « Sécurité », c'est un véritable passeport pour exercer ses fonctions au sein de l'entreprise. Le « Pass'Compétences » constitue l'un des axes majeurs de la politique de sécurité d'ASF. Piloté par le management direct (n +1), il atteste de la maîtrise, par chaque salarié, des prérequis et des règles de sécurité liés à son métier.

### DES MESURES DE PRÉVENTION RENFORCÉES

En matière de risque routier, ASF a poursuivi la délivrance de l'habilitation « sécurité tracé », dont 1 476 salariés étaient titulaires fin 2007. 700 salariés supplémentaires seront formés en 2008 pour l'obtention de ce « permis de conduire interne », obligatoire pour conduire un véhicule de l'entreprise. La sécurité sur les gares de péage a également été renforcée par la mise en place d'un dispositif de formation débouchant sur la délivrance de « certifications » pour les salariés effectuant des interventions d'assistance aux clients ou de maintenance.

### CHARTRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE : ASF S'ENGAGE

ASF a officialisé son engagement avec les autres sociétés concessionnaires d'autoroutes de VINCI dans le cadre de la charte européenne de sécurité routière, signée par le Président Henri Stouff le 26 novembre 2007 en présence du Commissaire européen Jacques Barrot. Les actions décidées portent sur les spécificités de la conduite sur autoroute. Parmi les objectifs, figure la diminution des risques pour l'ensemble des intervenants sur autoroutes, sur les sections courantes de l'autoroute comme sur les péages, en concentrant les efforts sur la sensibilisation à la sécurité des conducteurs de poids lourds.

# -22 %

d'accidents du travail avec arrêt par rapport à 2006 et -50 % par rapport à 2005

# 11,5

taux de fréquence d'accidents d'ASF, soit une baisse de 19 % par rapport à 2006<sup>1</sup>

# 0,52

taux de gravité d'accidents d'ASF, soit une baisse de 15 % par rapport à 2006<sup>2</sup>

**Le cheminement sur les gares, une attention de tous les instants.**



**La mise en place des balisages obéit à des règles qui doivent garantir la sécurité des clients et des collaborateurs.**



### DEUX GUIDES POUR FAIRE FACE À TOUTES LES SITUATIONS

ASF a actualisé en 2007 les procédures et consignes de sécurité relatives à la mise en place de la signalisation des chantiers et incidents sur autoroute. Deux nouveaux manuels d'intervention ont été édités pour renforcer la sécurité des clients et des salariés, et répondre aux besoins des exploitants : signalisation des chantiers et interventions d'urgence. Ces guides pratiques, mis à jour pour tenir compte de l'augmentation régulière du trafic et de la modernisation des matériels, prennent en compte les propositions exprimées par les représentants des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) lors des rencontres annuelles organisées depuis 2003 avec la Direction d'ASF. Ils présentent plus de 210 schémas d'intervention possibles, dans le souci d'assurer à la fois la sécurité des clients et celle des intervenants (salariés ASF, entreprises, dépanneurs, forces de l'ordre, pompiers).

### DES ÎLOTS EN BÉTON POUR ATTÉNUER LES CHOCS

Les efforts se sont poursuivis pour sécuriser le cheminement piéton dans les gares de péage. Le programme d'équipement en atténuateurs de chocs, lancé dans le cadre de la mise en place du télépéage poids lourds, est en cours d'achèvement. En 2007, 11 barrières ont été équipées de 165 atténuateurs et 7 barrières pleine voie bénéficieront en 2008 de 83 atténuateurs.

### UNE IDÉE LUMINEUSE POUR DÉTERMINER LES «ZONES D'OMBRE»

Le Trophée de la meilleure initiative ou innovation du Challenge sécurité 2007 a été décerné à l'unanimité au « logiciel de calcul des zones d'ombre du tracé autoroutier ». Ce prix récompense le travail des services « Systèmes tracé » et « Organisation et méthode », qui ont mis au point un logiciel capable de déterminer automatiquement les zones dans lesquelles les flèches lumineuses, de rabattement ou d'urgence, ne sont pas visibles du fait de plantations ou de courbes. L'ingénieur système, fruit d'une équipe pluridisciplinaire, est déjà opérationnel. Il contribuera aussi à équiper progressivement l'ensemble des fourgons de patrouille d'un dispositif d'informations par GPS sur ces zones d'ombre (affichage et synthèses vocales sur le positionnement du véhicule d'intervention).

<sup>1</sup>Taux de fréquence (Tf) : accidents de travail avec arrêt x 1 000 000 / heures travaillées.  
<sup>2</sup>Taux de gravité (Tg) : jours d'arrêt de travail x 1 000 / heures travaillées.

# La solidarité est une force

Fortement implantée dans le tissu économique des territoires desservis ou traversés par son réseau, ASF incite ses équipes à soutenir les initiatives citoyennes des associations locales. Ces actions de solidarité, proposées par les salariés du Groupe, ont trouvé un nouvel écho avec la Fondation VINCI qui, en 2007, a retenu et financé plusieurs projets.

## Encourager toutes les initiatives

René Nérin, chef du district de Carcassonne, remet une dotation de 26000€ à l'association APAJH 11.



### FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Créée en 2002, la « Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité » a pour ambition de mettre en place des passerelles entre le monde du travail et le monde associatif, entre l'entreprise et la cité. Elle encourage les initiatives en faveur de l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté et les projets qui agissent en faveur de la protection de l'environnement dans les banlieues. Dans chaque région, les salariés d'ASF sont sollicités pour contacter les associations, monter des projets et les soutenir dans le cadre de la Fondation. Plusieurs actions ont ainsi été engagées en 2007. En juillet, grâce à une dotation de 26000 euros, l'association pour jeunes handicapés « APAJH11 », basée dans l'Aude, a pu acheter deux véhicules GPL. Ils serviront au transport des quatre salariés de l'association qui, dans le cadre d'un contrat de prestation de services, travaillent pour ASF à l'entretien sanitaire.

### LES JARDINS DE LA RÉINSERTION

La Direction Développement Durable d'ASF a remis, le 14 mars 2007, 20000 euros à l'association « Semailles » qui produit des fruits et légumes selon les principes de l'agriculture biologique et les distribue à ses adhérents sous forme de panier hebdomadaire. Cette aide permettra à cette association de se développer et de se diversifier dans la production de fleurs. Six dépôts existent autour d'Avignon, dont un sur Vedène. Conventionnée comme chantier d'insertion, Semailles accueille des personnes en grande difficulté sur le plan professionnel et leur permet de renouer avec le monde du travail.

### ACCOMPAGNER LES INITIATIVES LOCALES

Le 16 mars, l'entreprise « Bois et Environnement », spécialisée dans le débroussaillage et la prévention des feux de forêts et qui œuvre en faveur de l'insertion professionnelle, a bénéficié d'une aide de 15000 euros pour l'acquisition d'une déchiqueteuse à bois.

Pour le nettoyage de ses aires de repos en Vendée, ASF propose des emplois de saisonniers aux salariés de l'association « Bocainert » dont la vocation est de redonner aux personnes en difficulté des repères professionnels en les employant au nettoyage d'espaces verts, au jardinage ou au conditionnement d'objets.

À Valence, ASF soutient « Unis-Cité », pour permettre à des jeunes volontaires de 18 à 25 ans de s'investir dans des actions de solidarité dans leur région.

À La Roche-sur-Yon, elle accompagne l'association « Vieilles pierres et insertion » qui permet à des personnes en situation d'exclusion de réaliser des travaux de maçonnerie sur d'anciens bâtiments, et d'entretenir les espaces verts du parc d'un château. Autant d'initiatives par lesquelles ASF réaffirme chaque jour un peu plus son esprit d'ouverture et son engagement citoyen.

Au total, une dizaine de projets proposés par les équipes d'ASF ont été retenus par la Fondation VINCI en 2007.

# Une nouvelle visibilité pour tous

Polyvalence, développement et reconnaissance des compétences sont pour ASF les clés de la réussite. Présentée le 18 juillet 2007 et signée par l'ensemble des Organisations syndicales, la Convention d'entreprise n° 80, relative à l'évolution des métiers et des organisations de travail de la filière péage, réaffirme les valeurs sociales comme fondement de la productivité de l'entreprise.

**ASF primée pour sa mise en œuvre du Droit Individuel à la Formation**

Le 20 mars dernier, ASF a reçu le Trophée DIF d'argent pour les 11885 heures de formation DIF accordées à ses salariés en 2007. 683 projets de formation, dans le cadre du DIF, ont été menés ou initiés en 2007 au sein d'ASF.



## LA PRODUCTIVITÉ, CONSÉQUENCE DU BIEN-ÊTRE

Des organisations de travail redéfinies, des rémunérations adaptées et cohérentes, une mobilité choisie et encouragée permettront d'atteindre les objectifs de productivité tout en garantissant de bonnes conditions de travail, un service client de qualité et le respect du pacte social « pas de licenciement, pas de mutation forcée ». C'est avec des compétences enrichies, des organisations adaptées, des salariés satisfaits de venir travailler dans un contexte clarifié et serein, qu'ASF pourra optimiser son niveau de service et aborder l'échéance de 2032 (fin de son contrat de concession) en acteur incontournable.

## INDICATEURS SOCIAUX

	Unité	2006	2007
<b>Effectifs et évolution</b>			
Effectif total au 31 décembre	nb	5 744	5 437
en CDI	nb	5 365	5 176
en CDD	nb	379	261
Répartition homme / femme	%	57/43	57/43
Taux d'emploi de travailleurs handicapés	%	5,89	6,44
Embauches en CDI	nb	131	37
Licenciements	nb	41	73
<b>Rémunération et charges sociales</b>			
Rémunération annuelle brute	€	30 748	32 478
Intéressement distribué au titre de l'exercice (brut)	k€	6 113	6 916
Participation distribuée au titre de l'exercice (brut)	k€	9 958	14 275
<b>Conditions d'hygiène et sécurité</b>			
Taux de fréquence des accidents de travail	taux	14,66	11,45
Taux de gravité des accidents de travail	taux	0,59	0,52
Accidents en intervention sur le tracé	nb	4	4
Accidents de la circulation impliquant des véhicules ASF ou ESCOTA	nb	104	84
<b>Formation</b>			
Dépenses de formation / masse salariale			
Taux déclaré	%	2,85	2,58
Taux réel	%	3,66	3,57
<b>Relations professionnelles et bilan des accords collectifs</b>			
Accord, avenants et conventions signés (ASF - ESCOTA - commun) sur l'année	nb	6 ASF + 3 Groupe	13
<b>Organisation absentéisme</b>			
Postes de cadres pourvus en interne	%	84	67
Taux global d'absentéisme	%	5,44	5,56
<b>Clients</b>			
Accidents corporels	nb	1 078	1 183
Taux d'accidents corporels	nb/10 <sup>6</sup> kmp	3,93	4,19
Nombre de tués	nb	48	45
Taux de personnes tuées	nb/10 <sup>6</sup> kmp	0,18	0,16
Réclamations instruites	nb	18 734	19 872
Indice global de satisfaction clients	note/10	7,8	7,7

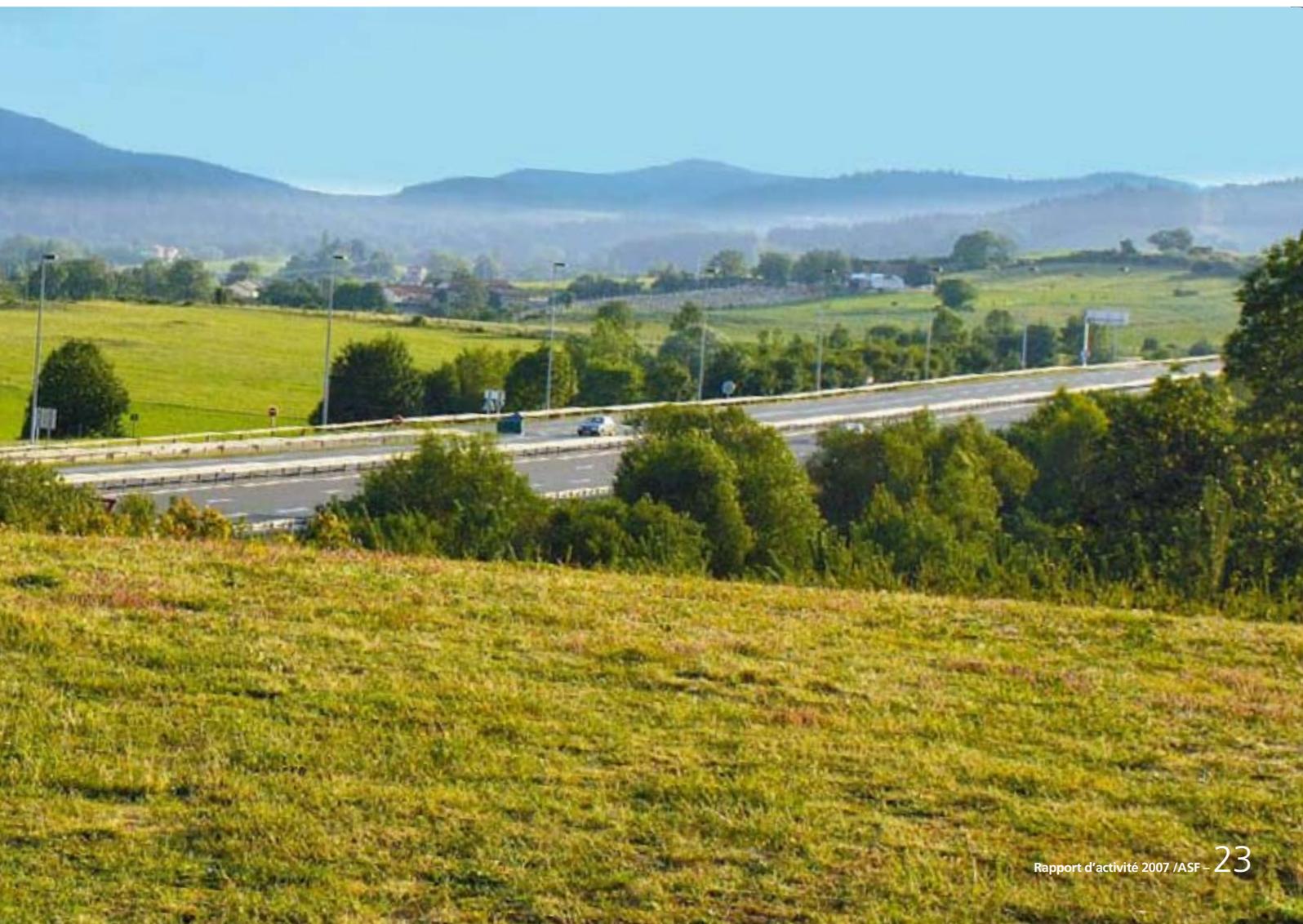
kmp = kilomètre parcouru par les clients.





# Le client

## le sens du service



# Une ambition partagée avec l'État

L'État et ASF ont signé en juin 2007 un avenant au contrat de concession ainsi que le contrat de plan 2007-2011. De nouveaux aménagements pour des autoroutes toujours plus sûres et confortables et le développement de nouveaux réseaux, avec le souci d'une haute qualité environnementale, sont les priorités de ce contrat qui engage l'entreprise pour 5 ans et prévoit plus de 2,5 milliards d'euros d'investissements.

## Cap sur 2011



**Un vaste programme engagé pour optimiser le réseau existant.**

### LA FEUILLE DE ROUTE POUR LES 5 ANS À VENIR

En complément du contrat de concession, le contrat de plan précise la nature et le montant des investissements (plus de 2,5 milliards d'euros) à réaliser entre 2007 et 2011 sur les sections nouvelles ou les autoroutes déjà en service, ainsi que les politiques à mettre en œuvre par ASF en matière de sécurité, de fluidité du trafic, de collecte du péage, de qualité de service et de Développement Durable. ASF s'est ainsi engagée à financer la construction de sections nouvelles, pour plus de 1,3 milliard d'euros d'investissements : le contournement de La Roche-sur-Yon (16 km) qui sera terminé courant 2008 ; le raccordement de l'A75-A9 au niveau de Béziers dont les travaux ont démarré fin 2007 ; le tronçon Balbigny-La-Tour-de-Salvagny (53 km) qui achèvera la grande transversale d'aménagement Bordeaux-Lyon (A89).

Parallèlement, ASF consacrera près de 1,2 milliard d'euros d'investissements à l'aménagement de sections d'autoroutes de son réseau : élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A63 ; élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A9 entre Perpignan sud et Perpignan nord ; dédoublement de l'autoroute A9 à Montpellier, ainsi qu'à la réalisation de nouveaux échangeurs. Enfin, cette somme permettra à hauteur de près de 250 millions d'euros d'améliorer la sécurité des réseaux existants, la fluidité de leur trafic sur les axes les plus chargés comme la Vallée du Rhône et l'Arc Languedocien tout en réduisant les atteintes à l'environnement.

# 1,3 Md€

pour la construction  
de sections nouvelles

# 1,2 Md€

pour des élargissements de sections,  
des investissements de construction  
sur autoroute en service  
et des aménagements de sécurité  
offerts à la clientèle

Des ouvrages d'art conçus  
pour s'intégrer naturellement  
dans leur environnement,  
comme ici, l'autoroute  
A89 sur la section  
Thenon/Terrasson.



#### **PLUS D'ÉCHANGES AVEC LE CONCÉDANT, UN MEILLEUR SERVICE POUR LE CLIENT**

La nouveauté de ce contrat de plan est d'inclure des indicateurs de qualité détaillés sur l'état de l'infrastructure et les services offerts à la clientèle. C'est un outil particulièrement élaboré qui a été ainsi mis au point pour mesurer l'activité d'ASF, dont la mission reste inchangée : améliorer son réseau en anticipant les évolutions du trafic et continuer à offrir une qualité de service et de sécurité optimale à ses clients. Conformément à l'article 13 de l'avenant n° 12, des objectifs particuliers de qualité d'exploitation sont définis, notamment en matière de maintien de la viabilité, de gestion de trafic et d'aide au déplacement. Des dispositions qui orientent toutes les actions de l'entreprise dans le sens de l'optimisation du service au client.

#### **UN SUIVI RÉGULIER POUR ANALYSER ET ANTICIPER**

Le contrat de plan fixe trois types d'indicateurs (performance, suivi, statistiques) qui permettent à l'avenir de mieux qualifier la qualité et les services attendus. Cette démarche, déjà lancée chez ASF avec le programme Performance, est désormais contractualisée pour mesurer de nombreuses prestations : état des chaussées et des ouvrages d'art, rapidité d'intervention sur événements, attente au péage, propreté aux abords des aires, délais de réponse aux réclamations des clients, consommation de produits phytosanitaires, etc. Tous les ans, les indicateurs sont complétés par une enquête de satisfaction réalisée en trois fois sur l'ensemble du réseau, afin d'évaluer la qualité de l'exploitation et d'adapter les moyens à y consacrer. Chaque année, en juin, un bilan de l'exécution du contrat de plan est réalisé afin d'évaluer le respect des engagements d'ASF et l'évolution des différents indicateurs. Ces rendez-vous sont l'occasion de rencontres régulières avec le concédant. Ils permettent de faire un point précis sur l'avancement des travaux, mais aussi d'échanger des idées et de lancer des pistes d'amélioration.

# Accompagner nos clients

L'autoroute change de visage. Avec le développement de l'automatisation et du télépéage, la multiplication des services, le renforcement des moyens de communication, ASF anticipe les grands enjeux de demain pour répondre aux attentes de ses clients en termes de confort, de sécurité, de qualité de service et de respect de l'environnement.

24h/24, 7j/7, 365 jours par an

## LE TÉLÉPÉAGE S'ADAPTE À CHAQUE USAGE

« Liber-t Préférence » pour les habitués empruntant régulièrement l'autoroute sur un même trajet, offres locales permettant de bénéficier de réductions dans les limites d'un département, formule « Temps libre » pour les utilisateurs occasionnels (« weekenders », vacanciers).

Avec les solutions télépéage commercialisées par ASF, chacun peut trouver l'abonnement qui lui correspond. Une souplesse que les clients apprécient. Fluidité, simplicité, économie, les avantages du télépéage séduisent de plus en plus d'automobilistes. En 2007, le nombre d'abonnés a encore progressé de près de 19 % et les transactions télépéage pour les véhicules légers, de 15 %.

Avec les formules « Zap », développées en partenariat avec les collectivités territoriales, les clients d'ASF peuvent aussi bénéficier de trajets offerts sur des trajets précis. Après le succès du « Zap 31 » à Toulouse, et de « ZAP Narbonne », deux nouvelles formules, « Liber-t Tonnay-Charente » et « Zap Perpignan » ont été lancées en 2007. Autant de projets, en partenariat avec des collectivités, qui attestent de l'écoute d'ASF aux besoins de ses clients.

### Assistance à distance

Parallèlement à l'automatisation des péages, ASF met en place des liaisons audio et vidéo qui permettent d'assister les clients qui en ont besoin, à distance. Les téléreceveurs assurent 24h/24 une assistance en plusieurs langues. Spécialement formés pour cette mission, ils sont capables de résoudre les problèmes rapidement.



Le télépéage facilite tous les trajets, réguliers ou occasionnels.

## LE PREMIER TÉLÉPÉAGE TRANSFRONTALIER D'EUROPE

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007, l'accord conclu entre BIDEGLI et ASF permet aux utilisateurs espagnols du télépéage « VIA T » de circuler sur les autoroutes françaises A63 (côte basque) et A64 (la Pyrénéenne), et aux possesseurs de badges « Liber-t Océan » d'ASF de circuler sur l'autoroute A8 de la côte basque espagnole jusqu'à San Sebastian. Cet accord, unique en Europe, est le résultat d'un long travail d'étude et d'un méticuleux processus d'essais techniques et logistiques issu de la collaboration étroite des équipes d'ASF et de BIDEGLI. Le succès est au rendez-vous : 2 400 transactions par jour de part et d'autre de la frontière.

### PARKING FACILE !

Finis l'attente aux caisses et les reçus qui se perdent. Depuis le deuxième semestre 2007, les abonnés au télépéage ASF peuvent utiliser leur badge dans les parkings VINCI Park. Un service qui leur fait gagner du temps et simplifie la gestion de leurs frais. 30 parkings sont déjà équipés en France, ils seront bientôt 200.

# 7,7/10

Indice de satisfaction clients

# + 19%

d'abonnés télépéage (véhicules légers) en 2007

# 1,4 million

de visiteurs en 2007 sur [www.asf.fr](http://www.asf.fr)



**Le site incontournable pour réussir son voyage [www.asf.fr](http://www.asf.fr)**

Prévisions de circulation, trafic en temps réel, météo, informations en continu sur l'état du réseau ou les animations sur les aires ; entièrement repensé en 2007, le site [www.asf.fr](http://www.asf.fr) est un véritable assistant de voyage. Un simple clic, et l'autoroute est plus facile !

## PROMOTION, DISTRIBUTION, ADHÉSION

Les partenariats avec de grandes enseignes comme Total ou Pierre & Vacances, ou encore des établissements bancaires comme La Banque Postale, sont autant de moyens pour ASF de promouvoir son offre de télépéage bien au-delà de son réseau. La création en 2007 d'un extranet permet désormais au réseau Norauto de Bordeaux, et de plusieurs villes du sud-est, d'éditer des contrats et de remettre directement le badge au client après la vente. Renault et ASF offrent aux détenteurs de la Carte Renault la gratuité du service télépéage la première année. Le rapprochement entre ASF et VINCI a également permis de présenter les avantages du télépéage auprès des salariés du groupe VINCI. Enfin, plusieurs campagnes de promotion ont été menées courant 2007 pour conquérir de nouveaux clients – fin 2007, on comptait 374 000 abonnés télépéage (véhicules légers).

## UN DIALOGUE PERMANENT AVEC LES CLIENTS

L'amélioration de la relation client est un aspect fondamental de la politique d'ASF. Entièrement restructurée en 2007, la rubrique [www.asf.fr](http://www.asf.fr) consacrée au télépéage est un exemple de cette volonté de proximité et de reconnaissance. Le lancement d'un nouvel espace client permet à 48 000 abonnés Primo d'avoir la possibilité de consulter leurs factures 24 heures/24, 7 jours/7 en ligne. Autre nouveauté, le logiciel interne « Bienvenue » qui permet de traiter les réclamations clients avec plus de rapidité. Le délai de traitement est ainsi déjà passé à 22 jours en 2007. L'objectif pour 2008 est d'apporter une réponse au client en moins de 10 jours.

## L'INFO EN CONTINU

Diffusée sur l'ensemble du réseau ASF, Radio Trafic FM 107.7 informe en permanence les clients sur les conditions de circulation. Elle interrompt ses programmes pour avertir ses auditeurs du moindre danger. Durant tout l'été 2007, des programmes en anglais, chroniques et infos pratiques ont été diffusés régulièrement. Les animateurs des « vendredis de l'été » de « Radio Trafic FM107.7 » se sont déplacés sur les aires pour faire gagner de nombreux cadeaux et inciter les conducteurs à la pause. Sur internet aussi, l'info a bien circulé. Le nouveau site [www.asf.fr](http://www.asf.fr), mis en ligne le 18 juin, a été conçu pour que les internautes puissent encore mieux préparer leurs déplacements, notamment pendant les périodes de vacances.

## BIENTÔT LE NUMÉRIQUE

Se préparant à l'arrivée prochaine de la radio numérique (lancement d'appels à candidatures par le CSA et le ministère de l'Industrie prévu au 1<sup>er</sup> trimestre 2008 pour remplacer dans les prochaines années les diffusions analogiques), ASF a mené en 2007 une expérimentation de diffusion sur la section autoroutière de l'A7 entre Lyon et Valence. Cette expérimentation a permis de tester avec succès la diffusion de nouveaux types de contenus et d'évaluer le potentiel des nouveaux services qui seront accessibles aux automobilistes.

# Partenaire des collectivités

Partenaire de la vie locale, ASF tisse des liens étroits avec les territoires traversés et desservis. Ses voies d'autoroute renforcent les liens entre les cités et autour d'elles, l'activité se développe. Pour organiser au mieux cet essor, ASF met toute son expertise au service des collectivités. Elle s'investit au quotidien pour répondre à leurs préoccupations, qui dépassent largement le périmètre de l'autoroute.

## Être acteur des enjeux territoriaux



### LES VOIES DE LA COMMUNICATION

Les terrains de collaboration sont nombreux entre une autoroute, les territoires qu'elle irrigue et les collectivités au cœur desquelles elle s'imbrique. Parce que leurs intérêts et leurs problématiques sont liés, ASF développe des solutions intelligentes et adaptées aux problématiques locales.

Elle apporte aux collectivités les projets et compétences dont elles ont besoin pour gérer les situations les plus complexes, dans le cadre notamment de leurs politiques de déplacement urbain.

ASF met au service des collectivités qu'elle dessert toute son expertise.

### L'INFORMATION CIRCULE À TOULOUSE

ASF connaît bien la Ville rose, son périphérique dont elle gère la moitié de l'infrastructure, ses 6 artères pénétrantes, ses bouchons aux heures de pointe. Sur son réseau, elle avait déjà mis en place un dispositif de panneaux d'affichage qui permet notamment d'informer les clients sur les temps de parcours. En 2007, les équipes d'ASF ont eu l'idée d'aller plus loin en proposant à la ville la diffusion de messages d'information sur « Radio Trafic FM107.7 ». Confrontée à des problèmes de circulation récurrents, la ville a immédiatement compris l'intérêt du projet et signé une convention. Grâce à cette convention de coopération, elle diffuse 8 points d'information par jour, dans le cadre d'une rubrique spéciale, « La ville de Toulouse vous informe ». Résultat : mieux informés de l'état du trafic dans et autour de leur agglomération, les Toulousains prennent peu à peu l'habitude d'adapter leur itinéraire plutôt que de s'engager dans les encombrements. Cette expérience illustre parfaitement le rôle qu'entend jouer ASF aux côtés des collectivités en proposant des solutions alternatives, dans une logique de Développement Durable. Le développement des logiques de transport multimodal ouvrira demain d'autres perspectives.

Sur la partie Est de la rocade de Toulouse, les automobilistes sont informés en temps réel sur les temps de parcours. Des points trafics diffusés sur Radio Trafic FM107,7 renforcent cette information.



### TONNAY-CHARENTE FACILITE L'ACCÈS À L'AUTOROUTE

Depuis son lancement le 1<sup>er</sup> août 2007, l'abonnement local « Liber-t Tonnay-Charente » est plébiscité par les habitants du Pays rochefortais. En quelques mois, ils ont été plusieurs centaines à choisir le télépéage pour faciliter leurs déplacements quotidiens, et profiter toute l'année du confort de ce service. Il faut dire que l'abonnement réservé aux particuliers empruntant l'axe Tonnay-Charente-Rochefort lors de leurs trajets domicile-travail, développé par la Direction régionale d'ASF de Niort en partenariat avec le Conseil Général de la Charente-Maritime, est particulièrement bien pensé. Les abonnés sont exonérés de péage, pris en charge par ASF et le Conseil Général avec une participation financière de la ville de Tonnay-Charente et de la Communauté d'agglomération du Pays rochefortais; les 20 euros de frais de gestion annuels restant à leur charge. Des clients satisfaits, une circulation fluidifiée sur le réseau parallèle; le bilan de cette opération est une réussite, et l'objectif recherché par les élus locaux est atteint. Cette nouvelle offre de déplacement confirme la volonté d'ASF de s'inscrire dans les territoires en développant des solutions répondant aux problématiques des collectivités.

### L'AUTOROUTE FACILITE LA VILLE

Pour limiter la consommation de carburant, les émissions de CO<sub>2</sub> et les éventuelles difficultés de trafic dans l'agglomération de Perpignan, ASF a trouvé avec la Communauté d'agglomération « Perpignan Méditerranée » la bonne solution. Le projet « ZAP Perpignan », développé en 2007 par ASF en partenariat avec la Communauté d'agglomération « Perpignan Méditerranée », a vu le jour début 2008. Il proposera aux habitants de l'agglomération la gratuité du tronçon Perpignan nord – Perpignan sud, moyennant un abonnement télépéage de 2 euros par mois. Le badge donne également accès à tous les services de télépéage sur l'ensemble des autoroutes françaises. Avec « ZAP Perpignan », tout le monde gagne : les automobilistes du temps et de l'argent, le cœur de ville de l'oxygène. Et l'agglomération remplit sa mission de service public en proposant des solutions de déplacements urbains durables.

### Boulevard périphérique nord de Lyon

Filiale à 100 % d'ASF, Openly exploite depuis 2006 le boulevard périphérique nord de Lyon, dans le cadre d'une délégation de service public de huit ans incluant la réalisation de travaux de gros entretien et de renouvellement. Cet ouvrage complexe (4 tunnels totalisant plus de 6 km de longueur, 1 viaduc, 7 portes, 2 gares de péage) a enregistré en 2007 un trafic de 135 000 véhicules par jour, dont 45 000 sur la seule section payante.

# Transporteurs : une offre de services qui évolue

Un trafic plus dense, plus international aussi ; le développement du transport des marchandises focalise tous les enjeux : fluidité de l'autoroute, sécurité, protection de l'environnement mais aussi confort et économies. Pour les relever, ASF intègre plusieurs actions dans une approche globale.

## Répondre toujours mieux aux attentes des transporteurs

### TRANSITION RAPIDE ET EN DOUCEUR VERS LE TÉLÉPÉAGE

Après une période de tests internes avec certains transporteurs, la commercialisation du télépéage intersociétés poids lourds a été lancée en avril 2007. Au-delà du défi technologique que représente la mise en place d'un tel système, la préoccupation d'ASF a été d'accompagner ses clients professionnels et de réunir les conditions pour que le passage de CAPLIS (abonnement poids lourds par carte magnétique) vers le télépéage soit le plus facile, et le plus souple possible pour eux.

L'offre commerciale télépéage définie par ASF est la traduction directe de la directive Eurovignette : calcul des remises par camion et non plus à la flotte, remises sur la base de la fréquentation, taux plafonnés à 13 %. Si le nouveau barème, instauré par l'Union européenne, conduit à une diminution du taux de remise pour certains, il met en place une équité dans le tarif net de péage. Petits ou grands, français ou étrangers, tous les transporteurs bénéficient désormais d'un niveau de remise analogue et le nombre d'entreprises pouvant profiter de remises a plus que doublé. À la fin décembre, 280 000 badges avaient déjà été commercialisés. Le chiffre d'affaires réalisé sur le réseau ASF en mode télépéage était équivalent au chiffre d'affaires réalisé par les cartes magnétiques CAPLIS, dont la commercialisation a été arrêtée au début du deuxième trimestre 2007. Les abonnés ont eu la possibilité de conserver leurs cartes CAPLIS, et un dispositif incitatif d'accompagnement financier a été proposé aux entreprises qui optaient pour une résiliation anticipée. Calculée sur l'écart entre la remise CAPLIS et celle du télépéage, l'indemnité de résiliation pouvait aller jusqu'à 11 mois

pour les abonnés ayant résilié leur abonnement CAPLIS dès avril 2007. En complément, ASF a accordé un bonus aux abonnés disposant de véhicules « propres » aux normes Euro pollution 4 & 5. Le versement de cette indemnité, réalisé en une fois, a également permis aux transporteurs d'améliorer leur trésorerie.

### UN RÉSEAU EUROPÉEN DE DISTRIBUTEURS

Conformément à la directive Interopérabilité, le télépéage poids lourds doit, à terme, être accepté sur l'ensemble des réseaux autoroutiers de l'Union européenne. Les groupes ASF, APRR, ATMB, SFTRF et SITAF pour l'Italie ont constitué une filiale commune dénommée Axxès<sup>1</sup> qui a pour vocation d'être un émetteur de badges télépéage poids lourds de dimension européenne, de développer des relations avec l'ensemble des sociétés gestionnaires d'infrastructures à péage et d'être l'interlocuteur privilégié de tous les transporteurs circulant sur ces réseaux. Fin 2007, en plus d'Axxès, 3 sociétés avaient fait l'objet d'un agrément définitif de la part de la commission de l'ASFA : Eurotoll, Total GR, DKV. Axxès, avec 140 000 badges en service, représentait à elle seule la moitié du marché. Un résultat obtenu grâce à son exceptionnel outil industriel, hébergé par ASF, capable de traiter rapidement les plus gros volumes, et à sa dynamique commerciale.

<sup>1</sup>ASF : Autoroutes du Sud de la France - ESCOTA - APRR : Autoroutes Paris-Rhin-Rhône - ATMB : société d'exploitation du tunnel du Mont-Blanc - SFTRF : société d'exploitation du tunnel de Fréjus.

# 280 000

badges télépéage poids lourds commercialisés à fin décembre

# 40%

de transactions en télépéage sur l'ensemble des transactions poids lourds en décembre 2007

**Le télépéage poids lourds a connu un grand succès dès son lancement.**



**Avec la création des parkings sécurisés poids lourds, les conducteurs s'arrêtent en toute quiétude.**



## ACTIVITÉ ACCRUE POUR LE CENTRE DE GESTION DES ABONNEMENTS ET DE LEURS SUPPORTS

La création de la société Axxès, en début d'année 2007, a marqué un tournant pour le Centre de Gestion des Abonnements et de leurs Supports d'ASF, qui centralise toutes les actions d'encodage et de gestion des badges de télépéage. Qualitativement, il a fallu adapter les processus et respecter les délais afin de satisfaire la clientèle. Quantitativement, la production a doublé, avoisinant les 255 000 badges répartis entre Axxès et ASF. La production moyenne était de plus de 1 000 badges/jour, soit l'équivalent de 150 badges/jour/ETP.

## PLUS DE PLACE AU CONFORT SUR LES AIRES

ASF investit régulièrement afin d'accueillir dans de bonnes conditions les entreprises de transport sur son réseau. Elle s'est ainsi engagée en 2007 à créer 1 500 places de stationnement poids lourds supplémentaires sur ses aires d'ici la fin 2011. Parce qu'ils vivent sur l'autoroute autant qu'ils y travaillent, ASF attache une grande importance au confort des conducteurs poids lourds. ASF a prévu de développer sur ses aires l'offre de services : sanitaires dédiés, formules de restauration rapides et économiques, espaces de distribution automatique. Une première borne Internet, expérimentée sur l'autoroute A10, cet été, a enregistré plus de 3 000 connexions en septembre 2007.

## LES CAMIONS PEUVENT DORMIR TRANQUILLES

La sécurité étant une des préoccupations majeures des transporteurs, ASF a étudié l'implantation d'aires de stationnement sécurisé sur l'ensemble de son réseau. Sur l'axe Vallée du Rhône – Arc Languedocien, deux parkings gardiennés distants d'environ 4 heures existent déjà. Baptisées « Truck Étape », ces aires répondent à la préoccupation croissante des transporteurs pour la sécurité de leurs chargements comme de leur personnel. Barrières de protection, caméras de vidéo surveillance, maîtres-chiens, contrôles d'entrée et de sortie pour les véhicules comme pour les piétons, ces parkings protégés permettent aux conducteurs de faire des pauses en toute quiétude et disposent de tous les services pour se restaurer et se détendre. Fort de l'expérience acquise sur les sites de Lyon-Communay (A46) et de Béziers (A9), ASF a engagé des études pour deux autres sites sur son réseau. L'objectif à terme est de créer des espaces sécurisés selon un maillage plus serré pour que les chauffeurs puissent programmer leurs arrêts, et d'améliorer l'information concernant la disponibilité des places libres pour stationner.

# Des autoroutes à vivre

Les aires d'autoroute peuvent être de simples haltes de repos. ASF préfère les imaginer comme de vrais espaces à vivre, offrant à la fois un cadre dépaysant et tout un univers de détente et de services. En 2007, elle a mis en place un ambitieux plan de rénovation sur l'ensemble de son réseau.

## Toujours plus de services sur les aires

### **UNE OFFRE ATTRAYANTE ET DIVERSIFIÉE**

Avec l'intégration de 3 aires supplémentaires dans son réseau (deux au niveau de la rocade d'Angers et une au niveau de la rocade de Montauban), ASF gérât fin 2007 un total de 102 aires de services. Le renouvellement, dans les 5 ans à venir, des 50 contrats de stations-service et des 35 contrats de restaurants qui arriveront à échéance d'ici fin 2012, constitue pour ASF une formidable opportunité. Après une phase d'études et d'enquêtes d'opinions menées auprès de ses clients et de ses partenaires, elle a engagé un vaste programme visant à optimiser les offres en fonction des aires et des segments de clientèle. De nombreux aménagements sont prévus : repositionnement des installations permettant de mieux gérer les flux véhicules légers/poids lourds et d'améliorer la sécurité, réalisation de bâtiments communs favorisant l'accès des clients aux différentes offres, transformation de couples d'aires en aires accessibles depuis les 2 sens de circulation.

### **À L'IMAGE DES GRANDES MARQUES**

Dans les galeries, qui se veulent plus animées et commerciales, les grandes enseignes de centre-ville ont fait leur entrée en 2007. Des formules de restauration PHILEAS et LE SERVIANAIS ont ouvert sur l'aire de Béziers Montblanc (A9), et des formules QUICK et PAUL sur l'aire de Montpellier Fabrègues (A9). Avec ses magasins, ses restaurants ouverts 365 jours par an et 24 heures/24, ses espaces de détente et de convivialité, la nouvelle aire ASF est conçue pour satisfaire aussi bien les voyageurs de passage que les riverains.



**En accueillant sur ses aires de services de nouvelles enseignes, ASF répond à la fois aux attentes de ses clients tout en cherchant à améliorer les services.**

### **ÉTAPES ENSOLEILLÉES : SÉCURITÉ ET DÉTENTE SUR LA ROUTE DES VACANCES**

Comme chaque année, les équipes d'ASF se sont mobilisées pour que les grandes migrations estivales se déroulent dans les meilleures conditions de sécurité et de confort. De nombreuses animations ont été organisées : sensibilisation à la sécurité routière, initiation aux gestes de premier secours, démonstration du radar jumelle, dégustations, activités sportives. Des moniteurs ont dispensé des initiations dans plus de 20 disciplines (tir à l'arc, escrime, escalade, full contact, voile...) sur 10 aires du réseau.

aires de services  
et de repos  
sur le réseau ASF

restaurants et buffets  
pour 15 millions de clients  
servis en 2007

Chaque été, ASF propose à ses clients de s'initier à des activités sportives sur ses aires. Vingt disciplines, dont le rugby, étaient encore proposées en 2007.



## ESSAI TRANSFORMÉ

Courant 2007, ASF a poursuivi son partenariat avec les clubs de rugby du Top 14. La mise en place d'un tournoi de Fairplay à Agen a, par ailleurs, attiré plus de 1 000 enfants et, Coupe du monde oblige, un « Rugby Tour » a été organisé sur plusieurs aires accueillant les Étapes Sportives. Plusieurs centaines d'enfants et d'adultes ont pu s'initier aux gestes fondamentaux du rugby (drop, passe, plaquage, esquive...).

## GONFLAGE : ASSISTER POUR PLUS DE SÉCURITÉ

Du 30 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2007, 7 jours sur 7, dans 12 stations de gonflage, ASF et la MATMUT ont assuré une assistance gratuite pour une pression idéale des pneus. Michelin s'est également associé à l'opération durant les week-ends de juin et juillet, sur 15 stations de gonflage.

## DES INCITATIONS AU VOYAGE

Panorama sur la cité de Carcassonne, cadran solaire géant, musée ornithologique, belvédères... Les « haltes découvertes » installées sur le réseau ASF font découvrir aux voyageurs les charmes des régions qu'ils traversent. Autre incitation au voyage, la carte « À la découverte du patrimoine sur Autoroutes du Sud de la France ». Fruit d'un partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux et éditée à 150 000 exemplaires, elle a été distribuée durant tout l'été aux péages de l'A7 et de l'A9.

## ENFANTS : LES BONS CONSEILS DE MICKEY ET CROQ'MALIN

Comme en 2006, une édition spéciale ASF du Journal de Mickey a été distribuée gratuitement à 1 million d'exemplaires durant l'été. Le thème traité par le journal était cette année la radio autoroutière d'ASF « Radio Trafic FM107.7 ».

Côté diététique, le pique-nique et le menu Croq'Malin, élaborés à partir de produits sélectionnés pour leurs apports bénéfiques, étaient proposés aux petits et grands, à petit prix !

## DES MILLIONS DE LECTEURS

Le magazine « Découvertes », édité par ASF en partenariat avec ESCOTA, a été distribué à 2,9 millions d'exemplaires au printemps et durant l'été. Riche d'informations et de conseils, « Découvertes » a été le guide vacances de toute la famille.

## LE PLEIN DE VITAMINES

Les connaisseurs sont venus faire leur marché sur l'A7 et sur l'A9 durant l'été. Des producteurs locaux ont ouvert des stands de vente de fruits et légumes frais sur plusieurs aires. Les conducteurs, détendus et comblés, ont pu savourer les richesses du terroir. Adopter une conduite de sécurité en accélérant l'économie locale : une autre mission d'ASF.





# Le métier

## le sens de l'innovation



# Construire en s'intégrant dans le paysage

Pour mieux desservir les bassins de populations et les zones d'habitat et d'activités, il faut de nouvelles infrastructures. Une desserte qui doit se faire en harmonie avec l'environnement de l'autoroute. ASF s'investit chaque jour davantage pour concilier aménagement du territoire, sécurité routière, fluidité, et protection des milieux traversés.

## Respecter l'harmonie du territoire

### **A89, BORDEAUX/CLERMONT-FERRAND EN MOINS DE 3 HEURES**

Avec l'achèvement fin 2007 de la section Thenon-Terrasson, l'A89 relie sans interruption Bordeaux et Clermont-Ferrand. Ce tronçon de 18 km, mis en service le 16 janvier 2008, soulage la RN89 et fait disparaître les bouchons estivaux. Environ 10 000 véhicules par jour, dont 24 % de poids lourds, y sont attendus à l'horizon 2010. Le chantier a duré plus de trois ans et mobilisé 1 500 personnes. Compte tenu du relief, les travaux de terrassement ont été particulièrement complexes et plusieurs ouvrages d'art ont été construits. Les viaducs de l'Elle et du Ribeyrol, ainsi que le tunnel de la Crête du Guillaumaux, ont nécessité de lourds investissements et fait l'objet de mesures d'intégration dans l'environnement particulièrement poussées. De nouvelles méthodes de réalisation ont été systématiquement appliquées, en particulier le pré-verdissement des talus qui permet de stabiliser au plus vite la terre de surface et d'offrir, dès la mise en service, une autoroute totalement intégrée dans le paysage.

### **A89, PREMIÈRE TRANSVERSALE FRANÇAISE**

La finalisation de l'axe Bordeaux/Clermont-Ferrand récompense 12 années d'efforts et de procédures administratives, au terme desquelles ASF signe la réalisation de la première grande transversale autoroutière française, longue de 360 km. Ce tracé, dans lequel ASF a investi 4 milliards d'euros, revêt une importance vitale pour les régions et les collectivités. Depuis les premiers travaux, le nombre de zones d'activités a doublé, un pôle de logistique routière s'est créé autour du nœud autoroutier A89/A20 à Brive, et de multiples chaînes d'hôtels et de grandes enseignes de magasins sont venues s'installer aux abords de l'autoroute. Prochaine et dernière étape pour conclure l'A89 : la construction de la section Balbigny-Lyon.

La stricte protection de l'orchidée *Serapia Lingua* par des barrières, pendant les travaux, lui permettra de recoloniser les talus de l'autoroute.



### **LE TRACÉ BALBIGNY/LA TOUR-DE-SALVAGNY SE PRÉCISE**

Les concertations avec les élus et les riverains pour le calage du tracé de l'A89 entre Balbigny (Loire) et La Tour-de-Salvagny (périphérie ouest de Lyon) se sont intensifiées en 2007. Un projet détaillé a été établi, avec sur le terrain, la deuxième phase des reconnaissances géologiques et l'engagement de la procédure d'autorisation des travaux au titre de la loi sur l'eau. Compte tenu de la richesse des milieux traversés, le projet a fait l'objet d'études très poussées qui ont permis de contribuer à une complète connaissance des sites sensibles, de recenser plusieurs espèces fragiles dont l'écrevisse à pattes blanches, et d'étudier les moyens à mettre en œuvre pour les protéger. L'opération prévoit la réalisation de 7 viaducs et de 3 tunnels, dont le tunnel de Violay long de 4 km. Les opérations archéologiques ont commencé à l'automne 2007 et les premiers appels d'offres ont été lancés pour permettre l'engagement dès l'été 2008 des travaux préparatoires du tunnel de Violay.

# 18 km

d'autoroute supplémentaires terminés en 2007

# 123 km

d'autoroute en projet ou en construction

Construire de grands ouvrages en respectant l'environnement pendant et après les travaux.



Constructeur responsable, ASF met tout en œuvre pour réduire au maximum les impacts sur les milieux traversés afin de préserver leurs richesses. ”

#### **GROS ŒUVRE TERMINÉ SUR LE CONTOURNEMENT DE LA ROCHE-SUR-YON**

Après les derniers travaux de terrassements effectués en 2007, le dernier tronçon en tracé neuf de l'A87 (16 km en contournement de La Roche-sur-Yon) est entré dans sa phase de finalisation pour une mise en service en 2008. Le viaduc sur l'Yon est terminé et le chantier de chaussées a été lancé. Une des étapes clés du chantier a été, en novembre 2007, le passage sous une ligne ferroviaire supportant des liaisons TGV, pratiquement sans en interrompre le trafic.

#### **RACCORDEMENT DE L'A75 À L'A9**

Les travaux ont démarré en octobre 2007 et se poursuivront jusqu'en 2010. Cinq kilomètres de section courante et une grande bifurcation qui permettront, non seulement de terminer la liaison autoroutière Clermont-Ferrand-Béziers, de la raccorder à l'A9 mais aussi de remettre à niveau la gare de péage de Béziers Est. Toutes les dispositions ont été prises pour réduire au strict minimum la gêne à la circulation sur l'autoroute A9, notamment lors des départs en vacances.

#### **MONTPELLIER, PRÉPARATION D'UN CHANTIER MAJEUR**

En avril 2007, le projet de dédoublement de l'A9 à Montpellier a été déclaré d'utilité publique. Cette opération complexe, à la périphérie de l'agglomération, est insérée dans le schéma de développement de la ville qui poursuit son extension vers le sud. Ce vaste projet sera aussi l'occasion de requalifier entièrement l'A9 actuelle tant pour en augmenter la sécurité et la fluidité que pour améliorer la protection environnementale des riverains.

# Entretenir et aménager les infrastructures en service

L'autoroute doit sans cesse s'adapter aux évolutions. Inexorablement, le temps use l'infrastructure et les chaussées. Jour après jour, ASF entretient, modernise et améliore son réseau. Il ne s'agit pas seulement de réparer ou d'agrandir, mais aussi d'apporter les solutions appropriées à un monde aux exigences toujours plus fortes.

## Un réseau en constante évolution



### L'A63 PASSE DE 4 À 6 VOIES

La déclaration d'utilité publique et l'arrêté de police des eaux l'ont officialisé fin décembre 2007 : l'A63 sera élargie entre la frontière espagnole et le nord de Bayonne. Cet important programme, qu'ASF préparait depuis de longues années, suppose des travaux majeurs dans un contexte particulièrement difficile, tant sur le plan topographique que sur celui de l'habitat riverain. L'axe, très fréquenté, traverse de nombreuses agglomérations et les discussions pendant l'enquête d'utilité publique ont été soutenues. De surcroît, la section existante nécessite une totale remise à niveau technique et environnementale. Les premiers travaux préparatoires hors circulation seront lancés à Bayonne en 2008. Le chantier d'élargissement proprement dit prendra le relais, jusqu'en 2016. Compte tenu de la densité du trafic (35 000 véhicules/jour, notamment poids lourds (1/3 du trafic total), ASF devra travailler par petites sections successives.

Le choix de réaliser des chantiers de nuit, plus coûteux, permet de réduire sensiblement la gêne à la circulation.

### LA BARRIÈRE POUSSE LA FRONTIÈRE

La plate-forme de péage de Biriadou, qui comprend aussi les installations de contrôle frontalier France-Espagne est souvent saturée et implantée au pied d'une forte descente. Il faut donc la déplacer, l'agrandir, en passant de 13 à 20 voies pour en dédier davantage au télépéage et aux poids lourds. Cette infrastructure est située juste à la frontière avec l'Espagne et le site côté français est très contraint en termes d'espace. Pour résoudre ce dilemme, les États français et espagnol ont accepté la proposition d'ASF de déplacer la frontière administrative. Suite aux études techniques menées en 2007, toutes les autorisations ont été obtenues pour commencer les travaux tout début 2008.

### ROCADE EST D'ANGERS, NOUVELLE SECTION DE L'A87

Dans le cadre du transfert de la gestion de certaines routes nationales, l'État a confié en juin 2007 à ASF (pour une exploitation à compter du 4 avril 2008) le soin d'aménager et d'exploiter une section de 7 km de la rocade est d'Angers (RN 260), qui désormais se nommera A87 nord. Cette concession portera à 154 km le linéaire exploité par le district des Pays de Loire. L'objectif est de mettre aux normes techniques et environnementales autoroutières cette section périurbaine et d'améliorer les conditions de circulation des quelque 50 000 véhicules en moyenne qui l'empruntent chaque jour. Les premières études ont été lancées dès 2007. Sur la section voisine Sorges-Murs Erigné, l'obtention de la déclaration d'utilité publique en juin 2007 a permis d'envisager les premiers travaux dès janvier 2008.

# 130 M€

d'investissement  
pour l'évolution  
des infrastructures

# 120 km

de voies équipés de séparateurs  
modulaires de voie en béton



Sur l'autoroute A7, un terre-plein central, constitué de séparateurs modulaires de voie en béton. Ce système plus sûr permet la mise en place de chantiers mobiles tout en assurant un meilleur niveau de sécurité.

## UN TERRE-PLEIN CENTRAL EN BÉTON MODULAIRE POUR DES CHANTIERS PLUS SÛRS

Commencé en 2003, le chantier de renforcement du terre-plein central entre Orange et Valence de l'autoroute A7 s'est achevé au printemps 2007. Un dispositif constitué de blocs de béton, appelés séparateurs modulaires de voie, a remplacé les glissières de sécurité métalliques. 120 km de voies sont maintenant équipés de ce dispositif qui facilite la pose de signalisations lourdes et rend possible la technique du chantier glissant, plus rapide et moins gênant. En temps réel, les équipes peuvent ouvrir ou fermer la voie à n'importe quel endroit en fonction du niveau et de la composition du trafic. Le renforcement du terre-plein central de l'autoroute A7 a modifié son mode d'exploitation. En limitant la traversée du terre-plein central par des véhicules, ce dispositif de sécurité s'avère être un excellent compromis pour un axe avec un trafic élevé, où se côtoient des poids lourds et des véhicules légers.

## ASF, CONSTRUCTEUR CERTIFIÉ

La Direction de l'Infrastructure a obtenu en 2007 la certification qualité ISO 9001 en tant que « concepteur, constructeur et aménageur d'autoroutes ». Le nouveau périmètre qui comprend toujours les opérations de liaisons nouvelles a été étendu aux opérations d'élargissement. Cette reconnaissance, qui récompense l'ensemble des équipes en charge du pilotage des opérations de construction et des principales opérations d'élargissement, s'inscrit dans la continuité de la certification qualité obtenue en 2003. La démarche qualité mise en œuvre au sein de l'infrastructure permet d'identifier les attentes des opérationnels et des clients externes comme internes, d'harmoniser et d'optimiser les pratiques entre toutes les équipes et de proposer des actions d'amélioration continue. La Direction d'Opération de Saint-Étienne s'est vu décerner également la certification environnementale ISO 14001 pour le chantier de construction de l'A89 Balbigny/ La Tour-de-Salvagny. Cette norme, basée sur le management environnemental, aide ASF dans sa contribution à la protection et à la stabilité de l'environnement.

# Poursuivre notre engagement environnemental

Le Développement Durable revêt aux yeux d'ASF une importance capitale. De la construction à l'exploitation, tout est mis en œuvre pour préserver la qualité de vie des riverains et protéger les milieux naturels traversés. Protection contre le bruit, gestion des déchets, protection de la faune et des ressources en eau ; les équipes d'ASF font preuve d'attentions renouvelées pour assurer la préservation de l'environnement.

## Préserver le milieu naturel



Les abords de l'autoroute constituent de véritables refuges de biodiversité dont la richesse écologique a été démontrée.

### **UNE NOUVELLE CARTOGRAPHIE POUR LUTTER CONTRE LE BRUIT**

ASF consacre des moyens importants pour limiter les nuisances sonores. Lors de la réalisation d'autoroutes nouvelles et de modifications importantes de sections anciennes, un traitement de l'infrastructure elle-même ou des bâtiments exposés permet de respecter des seuils de niveaux sonores fixés par la réglementation. Conformément à son contrat de plan, ASF a achevé en 2007 son programme de résorption des Points Noirs Bruit (PNB) engagé depuis 2001 pour protéger les habitations, présentes avant la construction de l'autoroute, qui subissent une nuisance sonore supérieure à 70 décibels (dB) le jour et 65 dB la nuit. 32 logements ont fait l'objet d'aménagements d'isolation contre le bruit.

Au 31 décembre, 867 PNB étaient protégés, soit la totalité des points noirs susceptibles d'être normalement résorbés. Pour les riverains qui ne bénéficient pas du droit à la protection, ASF s'engage au côté des collectivités dans le cadre de partenariats financiers et techniques. En 2007, 13 logements ont bénéficié de travaux de protection acoustique sur A61, A62 et A68. ASF a aussi démarré en 2007 l'établissement, sur l'ensemble de son réseau, d'une cartographie du bruit et un nouveau recensement des PNB tenant compte du nouvel indicateur européen de bruit. Sa publication est prévue pour l'été 2008.

**MOBILISATION RÉUSSIE AVEC LA FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA TORTUE D'HERMANN**

Poursuivant son soutien en faveur de la préservation et de l'éducation à la biodiversité, ASF a renouvelé sa convention de mécénat avec la Fondation Nicolas Hulot (FNH) pour la Nature et l'Homme. Le programme de préservation de la tortue d'Hermann dans la plaine et le massif des Maures, initié en 2004 avec ASF et ESCOTA, a donné lieu en décembre 2007 au dépôt d'un plan de restauration national pour l'espèce. Porté par la DIREN PACA et fruit du travail des associations CEEP (Conservatoire Études des Écosystèmes de Provence) et SOPTOM-Village des Tortues de Gonfaron, ce plan a été validé par le Conseil national de protection de la nature. Le ministère de l'Environnement, du Développement et de l'Aménagement durables s'est engagé à soutenir sa mise en œuvre. Le partenariat FNH-ASF s'orientera en 2008 vers des actions visant à favoriser une meilleure prise en compte de la biodiversité au quotidien à l'échelle nationale.

**RESPECTER UN PATRIMOINE VERT REMARQUABLE**

Sur les espaces concédés par l'État à ASF pour y construire l'autoroute, ASF pratique une gestion favorisant la richesse écologique des milieux naturels. Le fauchage limité permet de créer des lisières vertes. Les espèces locales, mieux adaptées aux contraintes du milieu, sont privilégiées. Sur les aires, l'irrigation des espaces verts a ainsi pu être quasiment abandonnée. L'utilisation des produits phytosanitaires est raisonnée. ASF poursuit également sa politique foncière visant à éviter la dégradation des abords de l'autoroute.

**DES DÉCHETS TRIÉS ET VALORISÉS**

La mise en place des points de tri sélectif se poursuit, partout où les filières locales de retraitement existent. 20 aires sont équipées, soit 7 aires de plus qu'en 2006, et 28 districts assurent le tri sélectif des déchets résultant de leur propre activité et de la collecte sur l'autoroute. L'objectif est d'étendre ce dispositif à tous les districts en 2008. La valorisation des papiers et cartons dans les bureaux est en place dans la quasi-totalité des bâtiments ASF. En 2007, 8 341 tonnes de déchets ont été collectées dont 6 075 sur les aires. Près de 30 % du tonnage global des déchets d'ASF ont été valorisés : 8 % sous forme d'énergie et 21 % en matériaux recyclés.

**PROTÉGER L'EAU AUX ABORDS DE L'AUTOROUTE**

Dans le cadre de la police de l'eau, 47 nouveaux ouvrages de protection ont été mis en service en 2007, ce qui porte leur nombre à 1 504. Sur les parties les plus anciennes du réseau, des programmes de rattrapage sont en cours. ASF entreprend des opérations lourdes comme les élargissements, ou des actions ciblées pour la protection des zones les plus exposées, les captages d'alimentation en eau potable par exemple. Dans chaque département, des plans d'intervention sont mis en place en cas d'accidents impliquant des matières polluantes ou dangereuses afin de limiter au maximum les impacts potentiels sur l'environnement.

**FACILITER LES DÉPLACEMENTS DE LA FAUNE**

Au 31 décembre 2007, le réseau ASF compte 101 passages pour la grande faune et 192 pour la petite faune permettant aux animaux de se déplacer sans traverser les chaussées. Tout au long de cette année, ASF a procédé à l'entretien des 5 238 km de clôture existants.

# Faciliter en toutes circonstances les déplacements de nos clients

Exploiter une autoroute, c'est garantir les meilleures conditions de fluidité et de sécurité en toute situation. En zone urbaine comme en zone montagneuse, dans une plaine sujette aux inondations ou un tunnel, pendant les vacances ou aux heures de pointe, en été comme en hiver, les équipes d'ASF sont mobilisées 24 heures/24 pour réguler le trafic et assurer une viabilité optimale sur l'ensemble du réseau.

## L'efficacité opérationnelle



Durant tout l'hiver, les équipes d'ASF sont mobilisées pour maintenir de bonnes conditions de circulation.

### Coup de lame Cofiroute 2007 : ASF en finale

En 2007, l'équipe ASF du district de Niort est arrivée en finale de ce challenge qui permet aux deux réseaux d'améliorer conjointement leurs méthodes, et d'adopter les meilleurs outils. Chaque année, l'opération Coup de lame organisée par Cofiroute récompense les équipes les plus performantes en matière de déneigement, selon des critères d'efficacité et de rapidité d'intervention.

### L'EXPÉRIENCE DE CONFIGURATIONS TRÈS DIFFÉRENTES

Le réseau ASF traverse des milieux contrastés, tant sur le plan géographique que climatique, et plusieurs de ses axes autoroutiers connaissent un fort trafic. Habituee aux flux migratoires lors des vacances d'été ou d'hiver, confrontée aux problèmes récurrents de congestion en zones urbaines, ASF a acquis une expérience unique en matière de gestion du trafic. Son expertise technique et opérationnelle s'est encore affinée en 2007, avec l'expérimentation de nouvelles mesures de sécurité, d'information et de régulation. La recherche permanente de solutions innovantes en matière d'organisation des équipes, de conception et de déploiement d'outils, de services et de matériels, permet d'optimiser chaque jour un peu plus la fluidité de la circulation et la sécurité routière. L'ensemble des équipes est mobilisé et d'importants investissements sont réalisés pour améliorer les processus de remontées d'information et adapter l'infrastructure existante. Installation de stations de comptage et de caméras de surveillance, mise en place de systèmes de détection automatique des embouteillages, de panneaux lumineux d'information ou de biseaux de rabattement automatiques, ASF met tout en œuvre pour offrir à ses clients un réseau répondant aux critères les plus pointus en termes de temps de parcours, de sécurité et de confort de conduite.

### RÉGULATION DE VITESSE : L'A7 MONTRE L'EXEMPLE

Un grand débat public a été ouvert en 2006 pour préparer l'avenir des transports dans la Vallée du Rhône et l'Arc Languedocien, dans le cadre des « schémas multimodaux de services collectifs de transport de voyageurs et de transport de marchandises ». L'objectif est aujourd'hui de parvenir à fluidifier et sécuriser un trafic en constante augmentation, sans pour autant agrandir l'autoroute.



La conjugaison de l'interdiction de doubler pour les poids lourds et de la régulation de vitesse a permis d'optimiser le niveau de service de l'A7. Sur les périodes les plus chargées, ASF a constaté en 2007 une augmentation de la vitesse moyenne du flux de l'ordre de 9 %, et une baisse sensible de l'accidentologie. "

Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, la régulation de vitesse a été mise en œuvre sur l'autoroute A7 durant l'été. Elle a permis une amélioration sensible des conditions de circulation.



En complément de la régulation de vitesse, qui a démontré son efficacité sur l'autoroute A7, ASF a expérimenté avec succès, en 2007, l'interdiction de doubler pour les poids lourds. Ces deux systèmes seront appliqués en 2008 sur de nouvelles sections de l'autoroute A7 au niveau de Montélimar, par exemple, pour l'interdiction aux poids lourds de doubler, comme de l'autoroute A9 entre Montpellier et Narbonne, pour la régulation de vitesse.

Concernant l'interdiction de dépasser pour les poids lourds, ASF a préparé un programme pluriannuel de déploiement, sur des zones et des modalités d'activation clairement identifiées (périodes à fort trafic, heures de pointe autour des agglomérations). Ces dispositions, très appréciées des automobilistes, présentent également des apports intéressants en termes de diminution de l'accidentologie et des volumes de bouchons. Les résultats le prouvent : quand tout le monde respecte les consignes de conduite, les risques diminuent et chacun arrive plus vite à destination !

#### **PÉDAGOGIE ET INFORMATION FACILITENT LA CIRCULATION**

L'axe Orange-Valence ressemble de plus en plus à une configuration périurbaine, comme celle rencontrée autour de Montpellier ou Toulouse. Pour anticiper l'augmentation du trafic, ASF a engagé des réflexions sur plusieurs pistes : modulations tarifaires, covoiturage, systèmes de Détection Automatiques d'Incidents (DAI). Pour réguler plus facilement le trafic lors des pics de circulation, ASF a intensifié en 2007 les moyens d'information dynamiques à l'attention

de ses clients. Avec les 16 nouveaux panneaux électroniques à messages variables (PMV) mis en service en cours d'année, ce sont maintenant près de 377 PMV qui sont installés sur l'ensemble du réseau. Outils complémentaires des messages de « Radio Trafic FM107.7 », ces panneaux permettent de prévenir, en temps réel, les conducteurs des conditions de circulation et des temps de parcours probables pour atteindre leur destination.

Installés également en entrée de réseau, ces panneaux diffusent à l'automobiliste toute l'information pertinente (temps de parcours, état du trafic) lui permettant d'accéder à l'autoroute en toute sécurité.

#### **PARTAGES D'EXPÉRIENCE AU SEIN DU GROUPE**

Les relations entre ASF, Cofiroute et ESCOTA ont été renforcées depuis leur intégration dans le pôle Autoroutier de VINCI. Elles permettent de croiser les savoir-faire et de mettre en place des actions communes dans de nombreux domaines. Une journée d'échange de bonnes pratiques a ainsi été organisée entre les équipes d'ASF et de Cofiroute, dans le cadre d'un partenariat visant à optimiser les méthodes de déneigement et à déterminer avec l'État un niveau de service national en terme de viabilité hivernale. Autre partage de compétences, la télésurveillance. En 2007, ASF et ESCOTA ont mis en place un outil commun de gestion de trafic qui permet en temps réel l'échange d'images vidéo entre les postes de contrôle trafic de leurs réseaux.

# L'autoroute, 4 fois plus sûre

Jamais le réseau ASF n'avait atteint un tel niveau de sécurité.

Ces très bons résultats s'expliquent par une politique volontariste à travers les actions menées pour renforcer la sécurité des infrastructures, voies de circulation et barrières de péage, pour informer et sensibiliser les conducteurs.

## La sécurité avant tout



### POUR QU'UN ACCIDENT NE SE REPRODUISE JAMAIS

Les accidents sur le réseau ASF font l'objet d'un suivi fin et d'études approfondies, notamment sur leurs circonstances et les facteurs de causalité.

Ces différentes analyses permettent de cibler précisément les types d'actions à prendre (actions de prévention, programmes d'équipements sur le terrain, opérations de sécurité ou de communication), afin que les accidents ne puissent pas se renouveler.

Les actions menées par ASF sur l'infrastructure routière viennent en parfait complément des politiques des pouvoirs publics (notamment celle ayant conduit, dès 2003, à la mise en place du programme de contrôle-sanction) et des actions des constructeurs et équipementiers automobiles en matière de sécurité embarquée. Mais le risque est toujours présent.

En 2007, ASF et les sociétés autoroutières du groupe VINCI ont relayé une nouvelle campagne nationale sur les risques d'endormissement au volant. Des messages de prévention sécurité ont été régulièrement diffusés sur les panneaux lumineux et sur « Radio Trafic FM 107.7 » en complément de dispositifs de sécurité mis en œuvre sur le réseau ASF : barrettes en relief en bordure de voies, renforcement de l'implantation des délinéateurs, écrans anti-éblouissements, invitation à la pause...

### QU'IL NEIGE OU QU'IL VENTE, ASF VEILLE

Les conditions météorologiques, notamment en hiver, rendent parfois la circulation difficile, voire momentanément impossible. Pour faire face à toute éventualité et garantir la sécurité de ses clients, ASF est en veille permanente. Elle se tient prête à engager les équipes et les moyens nécessaires, sous l'autorité de l'État qui coordonne les actions de prévention et d'intervention entre Météo-France, les pouvoirs publics, la Croix Rouge et les équipes opérationnelles d'ASF.

Mis en œuvre initialement dans la Vallée du Rhône, les « plans intempéries » couvrent désormais tout le réseau ASF. Leur périmètre a même été étendu de sorte que des mesures de gestion de trafic puissent être prises pour faire face, non seulement aux épisodes neigeux, mais également à d'autres risques climatiques comme les inondations.

### DE NOUVEAUX SYSTÈMES DE PROTECTIONS

Les spécialistes de la sécurité d'ASF ne cessent d'imaginer de nouveaux moyens pour optimiser la protection des clients et du personnel.

ASF a ainsi installé, sur les dernières années, plus de 500 atténuateurs de chocs (dont 165 en 2007), destinés à minimiser les conséquences d'accidents survenant au niveau des îlots en béton ou des cabines de péage précédant les barrières pleine voie.

À fin 2007, 53 sites (échangeurs ou bifurcations) étaient équipés de glissières de sécurité adaptées aux motocyclistes. Et les sections à 3 voies et à fort trafic poids lourds ont vu leur sécurisation renforcée par un terre-plein central.

# 85 %

des bretelles d'échangeurs  
séparées physiquement  
à fin 2007, 100 % en 2010

# 432

caméras de surveillance  
trafic et webcams

En cas de besoin, les patrouilleurs d'ASF  
interviennent en moyenne en moins de 14 minutes.



100 % des échangeurs  
seront équipés à fin 2010  
de séparation des flux  
bidirectionnels. //



### DES ÉCHANGEURS ÉQUIPÉS POUR ÉVITER LES CONTRESSENS

Il arrive parfois qu'un conducteur prenne l'autoroute à contresens. Constatant que 80 % des accidents suite à des contresens s'étaient produits en section courante, ASF souhaite limiter ce risque en rendant les accès vers la section courante (depuis les aires, échangeurs, barrières de péage) les plus étanches possible.

Deux objectifs principaux sont poursuivis :

- améliorer la lisibilité des sens de circulation au niveau des échangeurs, aires et barrières de péage, par des compléments de panneaux et des marquages au sol ;
- rendre au maximum étanches les accès à contresens vers la section courante, par séparation des flux bidirectionnels au niveau des échangeurs.

En 2007, 20 échangeurs ont ainsi été équipés de dispositifs anticontresens (signalisation et murets). Un système d'alerte automatique permettant de prévenir le conducteur qui s'engage à contresens sur un échangeur (panneaux lumineux) est également expérimenté à Toulouse.

### LE PRÉ-SÉQUENÇAGE SÉCURISE LES INTERVENTIONS

Pour éviter aux ouvriers autoroutiers de traverser les voies, ASF met en œuvre des panneaux de signalisation pré-positionnés en accotement et sur le terre-plein central. Les équipes d'intervention peuvent les actionner rapidement, en toute sécurité, en les faisant pivoter soit manuellement soit automatiquement depuis un fourgon positionné sur la bande d'arrêt d'urgence. Après le succès d'une phase

d'expérimentation sur le district de Niort en 2006 et 2007, ce système sera déployé sur l'ensemble du réseau dès 2008. À terme, ASF prévoit l'implantation d'une séquence tous les 10 km, sur l'ensemble de son réseau.

### DES DÉLAIS D'INTERVENTION RECORDS

Lorsque survient un accident, les équipes d'ASF réagissent dans des délais extrêmement courts. Ces délais d'intervention sont inférieurs aux obligations contractuelles d'ASF.

(en minutes)	Délai contractuel	Délai ASF
Niveau 1 (urbain)	14	10,1
Niveau 2 (interurbain à fort trafic)	18	10,4
Niveau 3 (interurbain à trafic modéré)	27	13,2

### LA SÉCURITÉ DE DEMAIN

ASF participe au projet CVIS (*Cooperative Vehicle Infrastructure System*) financé par l'Union européenne au sein du 6<sup>e</sup> programme Cadre Recherche et Développement qui réunit opérateurs autoroutiers, équipementiers et industriels de l'automobile et des télécommunications afin de définir de nouvelles applications coopératives entre véhicules et infrastructures : alerte sur les dangers, informations et services aux conducteurs de poids lourds. Elle s'investit également dans le projet *Sinergit* (système d'information sur les déplacements par véhicules traceurs avec Galileo pour l'agglomération toulousaine), retenu par l'Agence nationale de la recherche et mis en place en avril 2007.

# Indicateurs environnementaux

Fortement engagée dans le Développement Durable, ASF mène depuis plusieurs années des actions permettant de préserver l'environnement. Périodiquement, des mesures précises permettent de quantifier l'impact écologique de ses activités et d'engager des actions ciblées sur les enjeux les plus importants.

## ASF s'engage et multiplie ses actions



### BILAN CARBONE : MESURER POUR AGIR SUR LES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>

Sujet de réflexion depuis 2005 au sein d'ASF, les travaux relatifs au bilan carbone d'ASF ont franchi en 2007 une nouvelle étape avec la publication d'un premier Bilan ISO 14064 pour la totalité de ses activités en France métropolitaine. Le périmètre retenu est celui

#### DU SOLEIL ET DU VENT POUR TOUTE ÉNERGIE

Récompensées en 2007 par le prix VINCI de l'innovation dans la catégorie Développement Durable, les caméras de surveillance mises en place dans un secteur isolé entre Carcassonne et Narbonne fonctionnent en toute autonomie, 24 heures/24. Elles sont alimentées par un panneau solaire et une éolienne qui leur fournissent toute l'énergie dont elles ont besoin (1 kW).

de l'ISOSCOPE2, soit les émissions directes qui correspondent essentiellement à la facture énergétique : utilisation de combustibles fossiles et d'électricité sur les sites (énergie nécessaire pour l'activité des bâtiments, aires, péages...), utilisation des véhicules pour le transport de personnel ou pour le fret. Le total des émissions propres à ASF représente 26 900 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. En incluant sous-traitants, fournisseurs et travaux, le bilan réalisé sur le périmètre SCOPE3 s'établit à 212 000 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. Prochaine étape : agir sur les postes d'émissions les plus importants.

#### UNE PALETTE DE SOLUTIONS POUR RÉDUIRE L'EFFET DE SERRE

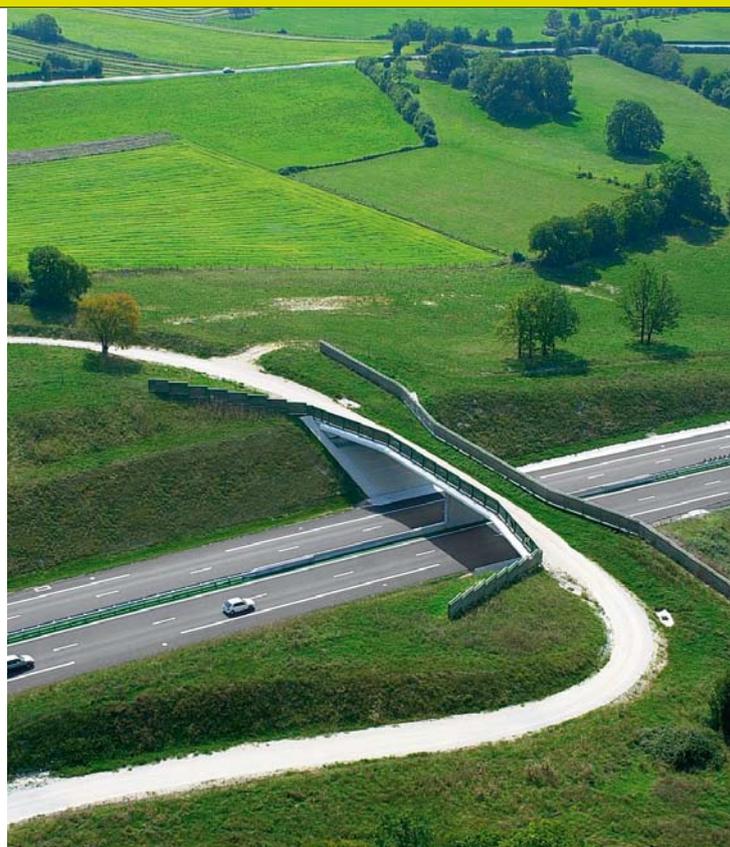
La réduction des gaz à effet de serre sur un réseau autoroutier est un enjeu complexe dans lequel le concessionnaire joue un rôle important, mais qui concerne aussi ses partenaires,

fournisseurs et clients. Pour agir efficacement, ASF mise sur la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Faire appel aux énergies renouvelables, améliorer la qualité énergétique des bâtiments, concevoir des aires « écologiques », déployer une communication citoyenne vis-à-vis des clients, recycler les matériaux ou les consommables, mieux gérer les dépendances vertes, promouvoir l'éco-conduite, c'est par la multiplication des actions qu'ASF entend lutter contre le réchauffement climatique. L'expérimentation en 2007 de la régulation de vitesse sur l'autoroute A7 en période estivale et l'interdiction pour les poids lourds de dépasser sur certains tronçons sensibles a permis de fluidifier le trafic et de réduire ainsi les émissions de CO<sub>2</sub>. Autres exemples, le partenariat entre « Radio Trafic FM107.7 » et l'ADEME pendant la Coupe du monde de rugby pour inciter les clients à adopter une conduite souple et le covoiturage, ou encore les actions de promotion commerciale du télépéage ciblées vers les clients possédant un véhicule « propre » à l'occasion des Salons Écorismo et Écomobile.

Avec 293 passages pour la faune sur son réseau, ASF permet à de nombreuses espèces de continuer à se déplacer sur leur territoire.

## UN « PUIXS DE CARBONE » DE 16 MILLIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES AUX ABORDS DE L'AUTOROUTE

Aux abords de l'autoroute, ASF entretient 9840 ha d'espaces verts. Ce patrimoine compte plus de 16 millions d'arbres et d'arbustes. Près de 531 000 heures de travail ont été consacrées en 2007 à la gestion de ces dépendances vertes ainsi qu'à l'exploitation et à l'entretien des différents dispositifs de protection de l'environnement. 400 heures ont également été consacrées pour sensibiliser et former le personnel intervenant dans les activités touchant aux différents domaines de l'environnement. Ce patrimoine vert, qui constitue un véritable « puits de carbone », compense chaque année les émissions carbone propres d'ASF.



## INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

	Unité	2006	2007
Réseau en service	km	2 562	2 590
<b>Management</b>			
Heures de formation à l'environnement	nb	1 396	400
<b>Dépenses pour l'environnement</b>			
Dépenses d'exploitation (y/c les GR)	milliers d'€	24 000	19 450
Investissement environnement / investissement total	%	12,00	12,60
Dépenses d'exploitation / km en service	milliers d'€/km	9,35	7,51
<b>Consommation de ressources</b>			
Eau consommée par km parcouru par nos clients	m <sup>3</sup> /10 <sup>6</sup> kmp	30,14	27,51
Matériaux de chaussées enrobés	millions de t	0,35	0,88
Électricité consommée par km parcouru par nos clients	kwh/10 <sup>6</sup> kmp	3 001	2 682
Énergies fossiles	TEP/10 <sup>6</sup> kmp	0,24	0,23
Installations photovoltaïques autonomes	nb	1 881	1 905
<b>Biodiversité</b>			
Ouvrages de passage pour la grande et la petite faune	nb	293	293
Espaces verts (cumulés)	ha	9 731	9 840
<b>Rejets</b>			
Gaz à effet de serre résultant de notre activité (parc auto + bâtiments)*	t CO <sub>2</sub>	19 900	19 716
Consommation de produits phytosanitaires pour les espaces verts	l/ha	1,59	1,43
Ouvrages de protection de la ressource en eau (bassins + fossés)	nb	1 457	1 504
Linéaire d'autoroutes sur lequel la ressource en eau est protégée soit par protection naturelle, soit par des ouvrages adaptés à la vulnérabilité	km	1 912	1 934
Accidents impliquant des matières dangereuses	nb	13	7
<b>Bruit</b>			
Logements protégés dans l'année (PNB et autres riverains)	unité	295	50
Avancement du programme de résorption PNB 2001-2007	%	94	100
<b>Déchets</b>			
Déchets non dangereux	t	7 624	8 227
Déchets dangereux	t	92	114
Taux de valorisation	%	34	30
Proportions de districts équipés pour la collecte sélective	%	22/30 = 73	28/30 = 93

kmp = kilomètre parcouru par les clients - TEP = Tonne équivalent pétrole - PNB = Point Noir Bruit.  
\* En utilisant les coefficients du bilan carbone Ademe, version 3,0, avril 2005.





# Les finances

## le sens de la croissance



# Des résultats en hausse, un projet cadré

Dans un contexte d'activité soutenue, marqué notamment par des conditions climatiques favorables, ASF a confirmé en 2007 la bonne tendance de ses performances opérationnelles et économiques. Les revenus et le résultat net ont progressé.

## Extraits des comptes consolidés au 31/12/07 Groupe ASF (ASF + ESCOTA + TJH par mise en équivalence)

### BILAN ACTIF

(en millions d'euros)

	31/12/2007	31/12/2006
<b>Actifs non courants</b>		
Autres immobilisations incorporelles	23,4	28,1
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 539,3	11 660,9
Immobilisations corporelles	120,4	109,9
Participations dans les entreprises associées	2,0	3,1
Autres actifs financiers non courants	16,6	17,9
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	26,6	0,0
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>11 728,3</b>	<b>11 819,9</b>
<b>Actifs courants</b>		
Stocks et travaux en cours	12,6	13,4
Clients et autres créances d'exploitation	288,0	239,0
Autres actifs courants	34,9	34,3
Actifs d'impôt exigible	16,0	9,6
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	40,9	39,2
Actifs financiers de gestion de trésorerie	8,8	73,5
Disponibilités et équivalents de trésorerie	77,9	626,4
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>479,1</b>	<b>1 035,4</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>12 207,4</b>	<b>12 855,3</b>

### UNE GESTION PLUS PRÉVISIONNELLE

La démarche d'entreprise consiste à gérer le quotidien tout en planifiant ses investissements à long terme. Pour qu'elle soit un outil de pilotage et de responsabilisation, ASF a adapté sa gestion en intégrant un processus budgétaire de prévision et de mesure de performance.

### EMPRUNT OBLIGATAIRE EMTN

La levée d'un emprunt obligataire de 1,5 milliard d'euros en juillet 2007, dans le cadre d'un programme d'Euro-émission (EMTN) à la bourse du Luxembourg, a démontré en 2007 la confiance des marchés en l'entreprise.

## BILAN PASSIF

(en millions d'euros)

	31/12/2007	31/12/2006
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	29,3	29,3
Primes liées au capital	15,8	860,1
Réserves consolidées	(15,7)	2 444,3
Résultat net - part du Groupe	481,3	475,3
Résultat enregistré directement en capitaux propres	23,2	(5,4)
<b>CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE</b>	<b>533,9</b>	<b>3 803,6</b>
Intérêts minoritaires	4,9	4,7
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>538,8</b>	<b>3 808,3</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Provisions non courantes	222,2	189,2
Emprunts obligataires	1 629,2	0,0
Autres emprunts et dettes financières	7 921,6	7 383,5
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	2,4	0,0
Autres passifs non courants	6,3	9,3
Impôts différés passifs	175,5	167,2
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>9 957,2</b>	<b>7 749,2</b>
<b>Passifs courants</b>		
Provisions courantes	68,4	51,5
Fournisseurs	53,4	46,6
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	40,7	44,8
Autres passifs courants	501,4	450,1
Passifs d'impôt exigible	11,9	39,3
Dettes financières courantes	1 034,8	665,4
Trésorerie passive	0,8	0,1
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>1 711,4</b>	<b>1 297,8</b>
<b>TOTAL PASSIFS &amp; CAPITAUX PROPRES</b>	<b>12 207,4</b>	<b>12 855,3</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)

	31/12/2007	31/12/2006
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2811,4</b>	<b>2625,2</b>
Produits des activités annexes	6,8	6,0
Charges opérationnelles	(1 553,0)	(1 467,7)
<b>Résultat opérationnel sur activité</b>	<b>1265,2</b>	<b>1163,5</b>
Paiements en actions (IFRS 2)	(8,6)	(13,1)
Résultats des entreprises associées	(1,1)	(3,1)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>1255,5</b>	<b>1147,3</b>
Coût de l'endettement financier brut	(532,9)	(431,1)
Produits financiers des placements de trésorerie	8,1	21,5
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(524,8)</b>	<b>(409,6)</b>
Autres produits financiers	17,0	8,5
Autres charges financières	(7,6)	(5,1)
Impôts sur les bénéfices	(257,5)	(264,7)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>482,6</b>	<b>476,4</b>
Résultat net - part des intérêts minoritaires	1,3	1,1
<b>Résultat net - part du Groupe</b>	<b>481,3</b>	<b>475,3</b>
<b>Résultat net par action - part du Groupe</b>		
Résultat net par action (en euros)	2,084	2,058
Résultat net dilué par action (en euros)	2,084	2,058

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)

	31/12/2007	31/12/2006
<b>Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)</b>	<b>482,6</b>	<b>476,4</b>
Dotations nettes aux amortissements	541,0	529,9
Dotations nettes aux provisions	45,0	24,1
Paievements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	(2,2)	7,0
Résultat sur cessions	8,3	(0,1)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change	0,0	(1,1)
Quote-part de résultat des entreprises associées, dividendes des sociétés non consolidées et résultat des activités en cours de cession	0,7	2,9
Coûts d'emprunt immobilisés	(16,1)	(7,2)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	524,8	409,6
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	257,5	264,7
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts</b>	<b>1841,6</b>	<b>1706,2</b>
Variations du BFR et des provisions courantes	20,7	(6,1)
Impôts payés	(311,3)	(264,3)
Intérêts financiers nets payés	(500,2)	(315,2)
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité I</b>	<b>1050,8</b>	<b>1120,6</b>
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(9,0)	(14,2)
Cession des immobilisations corporelles et incorporelles	0,6	
Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)	(402,6)	(465,9)
Cession des immobilisations du domaine concédé		2,8
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)		(1,5)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et non consolidées	0,4	0,2
Autres	(0,2)	(0,4)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements II</b>	<b>(410,8)</b>	<b>(479,0)</b>
Augmentation de capital		
Dividendes payés		
- aux actionnaires d'ASF	(3 776,5)	(277,2)
- aux minoritaires des sociétés intégrées	(1,1)	(0,3)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	2 962,1	
Remboursements d'emprunts & variation des autres dettes financières courantes	(465,5)	(485,6)
Variation des actifs de gestion de trésorerie	27,0	124,9
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement III</b>	<b>(1 254,0)</b>	<b>(638,2)</b>
<b>Variation de la trésorerie nette I + II + III</b>	<b>(614,0)</b>	<b>3,4</b>
<b>Trésorerie nette à l'ouverture</b>	<b>626,3</b>	<b>620,0</b>
Autres variations	64,8	2,9
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>77,1</b>	<b>626,3</b>
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie	(27,0)	(124,9)
(Émission) remboursement des emprunts	(2 496,6)	485,6
Autres variations	(47,8)	(95,2)
<b>VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET</b>	<b>(3 120,6)</b>	<b>271,8</b>
<b>ENDETTEMENT NET EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>(7 354,7)</b>	<b>(7 626,5)</b>
<b>ENDETTEMENT NET EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>(10 475,3)</b>	<b>(7 354,7)</b>



Siège social : 9, place de l'Europe  
92851 Rueil-Malmaison Cedex  
Téléphone : 01 72 71 90 00  
Internet : [www.asf.fr](http://www.asf.fr)





# Rapport financier 2007



# **GROUPE ASF**

## Comptes financiers

### 31 décembre 2007

---

- 1** Rapport d'activité page 3
- 2** Comptes consolidés page 10

# 1

## Rapport d'activité au 31 décembre 2007

Trafic .....	p.4
Tarifs .....	p.5
Péage .....	p.5

### **1. Chiffre d'affaires** p. 6

---

### **2. Résultats** p. 7

2.1 - Résultat opérationnel .....	p.7
2.2 - Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers .....	p.7
2.3 - Charge d'impôts .....	p.7
2.4 - Résultat net .....	p.7

### **3. Bilan** p. 8

---

### **4. Flux de trésorerie** p. 8

---

### **5. Comptes sociaux** p. 9

5.1 - Chiffre d'affaires .....	p.9
5.2 - Résultat net .....	p.9



## Tarifs

Conformément aux dispositions tarifaires du contrat d'entreprise les tarifs ont augmenté au 1er février 2007. La hausse pour l'ensemble des classes est de 2,0 % pour ASF et de 1,81 % pour Escota.

Les coefficients de classe, et notamment ceux des classes 3 et 4, sont restés inchangés au 1er février 2007, étant précisé que le calcul effectué avant cette hausse tarifaire avec le nouveau sectionnement conduit à des coefficients légèrement

différents de ceux qui avaient été déterminés avec l'ancien sectionnement, sans que cela se traduise pour autant par une hausse supplémentaire des tarifs. C'est ainsi que les coefficients de classe ressortent pour ASF, à 2,18 contre 2,17 auparavant pour la classe 3 et à 2,85 au lieu de 2,84 auparavant pour la classe 4 et, pour Escota, à 2,12 contre 2,11 auparavant pour la classe 3 et à 2,89 au lieu de 2,90 auparavant pour la classe 4.

## Péage

Les recettes de péage se sont élevées à 2 753,3 millions d'euros en 2007 contre 2 572,2 millions d'euros en 2006, soit une progression de 7 %.

Elles se répartissent entre ASF et Escota de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2007			2006			Évolution 2007 vs 2006
Produits	ASF	ESCOTA	ASF-ESCOTA	ASF	ESCOTA	ASF-ESCOTA	
CA Péage	2 184,5	568,8	2 753,3	2 036,1	536,1	2 572,2	7,0 %

Le nombre de transactions payantes enregistrées dans les gares des deux sociétés a progressé de 3,4 % avec 647,36 millions de transactions enregistrées au cours de l'année 2007 contre 625,89 millions en 2006.

Les efforts soutenus en matière de communication sur le passage en voies automatiques et la commercialisation du télépéage continuent à avoir un fort impact puisque le cumul du nombre

de transactions enregistrées sur les voies automatiques ou de télépéage atteint 69,4 % du nombre total de transactions effectuées sur les réseaux au 31 décembre 2007 (la part en 2006 était de 66,1 %).

Le nombre d'abonnés au télépéage VL sur les deux sociétés au 31 décembre 2007 est de 519 755 (ce qui correspond à près de 681 673 badges en circulation).

## Répartition des transactions par mode de collecte d'ASF et d'Escota

Nature transactions (en millions)	Année 2007	Année 2006	Évolution 2007 versus 2006	Part total en 2007
Voies manuelles	198,17	212,20	- 6,6 %	30,6 %
Voies automatiques	278,32	267,21	4,2 %	43,0 %
Télépéage	170,87	146,48	16,7 %	26,4 %
<b>Total</b>	<b>647,36</b>	<b>625,89</b>	<b>3,4 %</b>	<b>100,0 %</b>

Les Sociétés d'autoroutes françaises ont décidé la mise en place d'un télépéage Poids Lourds sur l'ensemble du réseau autoroutier français à partir de 2007.

ASF et Escota ont arrêté la commercialisation des abonnements sur support carte magnétique CAPLIS (Carte PL Inter Sociétés) dès 2007 et proposent des formules d'abonnements télépéage spécifiques aux poids lourds. La date de fin d'effet de

l'abonnement CAPLIS est prévue fin mars 2008. Les logiciels de voies des gares de péage ont été modifiés et des équipements complémentaires ont été installés sur plus de 200 voies pour accueillir ce nouveau mode de perception du péage pour les Poids Lourds. Ce système permettra une interopérabilité au plan européen.

Dans un contexte d'activité soutenue, marqué notamment par des conditions climatiques favorables, le Groupe ASF a confirmé en 2007 la bonne tendance de ses performances opérationnelles et économiques.

Le trafic a progressé de 3,2 % (3,2 % à réseau stable). La hausse très nette des 4 premiers mois de l'année a fait place à un trafic plus contenu au cours du printemps et du début de l'été. La reprise plus sensible à partir du mois d'août s'amplifie jusqu'au mois de novembre particulièrement actif.

Pour les véhicules légers, la progression a été de 3,2 % alors que les poids lourds, qui représentent 14,8 % du trafic, ont connu une hausse de 3 %.

Les recettes de péage se sont élevées à 2 753,3 millions d'euros, soit une progression de 7 % sous l'effet conjugué de la progression de trafic et de la révision des tarifs intervenue en février, conformément aux contrats d'entreprise d'ASF et Escota.

Le Groupe a poursuivi ses efforts pour l'automatisation du péage et la promotion des paiements par monétique.

Les actions commerciales menées pour le développement du télépéage trouvent leur résultat dans une sensible progression des recettes du télépéage qui sont en augmentation de 45,3 % et représentent 18,2 % des recettes totales, les transactions manuelles représentent 20,4 % sur l'année 2007.

L'année 2007 a connu une forte activité du point de vue social avec la signature d'un certain nombre de conventions portant sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), l'évolution du péage ainsi que la politique salariale prévoyant en particulier une individualisation des augmentations.

Dans le domaine de la sécurité, le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents du travail sont en sensible diminution par rapport à l'année précédente.

Le Groupe ASF s'est également engagé en signant la Charte Européenne de Sécurité Routière et a notamment développé des actions de sensibilisation à destination des transporteurs européens.

En terme d'organisation, le Groupe ASF a poursuivi son évolution en créant au niveau d'ASF, deux Directions d'Exploitation Sud-Est et Sud-Ouest, appuyées par cinq Directions " support ".

Concernant les investissements du Groupe, les constructions nouvelles auront représenté un linéaire de 34 km : La section Thenon/Terrasson sur l'A89 inaugurée le 14 février 2008 et le contournement Sud de La Roche-sur-Yon sur l'A87.

En parallèle, ASF poursuit les études relatives aux élargissements à 2x3 voies des sections Perpignan Nord/Perpignan Sud

(14 km) sur l'A9, et Biriadou/Ondres (39 km) sur l'A63. Escota pour sa part, poursuit son programme d'investissements portant sur la mise en sécurité des tunnels, ainsi que les élargissements à 2x3 voies sur l'A8 (Châteauneuf/Saint Maximin) et l'A50-52 (La Ciotat/Bandol).

Par ailleurs, le Groupe progresse dans ses investissements d'adaptation et de modernisation de ses dispositifs d'exploitation, tant dans le domaine de la sécurité et viabilité que du péage et ses systèmes d'information.

Dans le cadre d'une recherche permanente d'une meilleure fluidité du trafic, le Groupe a poursuivi en association avec les services de l'État, ses travaux relatifs au programme VRAL (Vallée du Rhône Arc Languedocien). Les différents axes de progrès identifiés dans les domaines de la gestion du trafic ont fait l'objet d'études et d'expérimentations multiples renforcées.

Dans le même esprit, le Groupe ASF a accueilli avec satisfaction les résultats du " Grenelle de l'Environnement " et s'est notamment positionné comme un acteur moteur dans la recherche de solutions favorisant les buts poursuivis.

## Trafic

Sur l'ensemble du réseau stable, l'évolution constatée entre 2006 et 2007 du trafic payant en kilomètres parcourus a été de :

- + 3,16 % pour l'ensemble des véhicules
- + 3,20 % pour les véhicules légers qui représentent 85,2 % du trafic total
- + 2,88 % pour les poids lourds qui représentent 14,8 % du trafic total.

Sur réseau évolutif, le nombre de kilomètres parcourus s'est élevé à 34 539 millions fin 2007 contre 33 467 millions fin 2006, soit une progression de 3,2 % qui prend en compte le trafic supplémentaire résultant des mises en service des liaisons nouvelles (effet année pleine des ouvertures 2006).

La croissance du trafic poids lourds, soit + 2,97 %, a été au cours de l'année 2007 inférieure à celle des véhicules légers (+ 3,25 %). Elle est toutefois supérieure à celle observée en 2006 qui était de + 2,1 %.

Le trafic moyen journalier annuel (TMJA) sur l'ensemble du réseau ressort à 31 494 véhicules/jour pour 2007 contre 30 540 véhicules/jour pour 2006, soit une progression de 3,1 %.

## 2. Résultats

### 2.1 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel, compte tenu du changement de présentation des résultats des sociétés mises en équivalence qui impactent désormais le résultat d'exploitation (cf. annexe aux comptes Principes comptables paragraphe A.1.2), s'élève à 1 255,5 millions d'euros fin décembre 2007 contre 1 147,3 millions d'euros fin décembre 2006 soit une progression de 9,4 %. Cette progression résulte des effets conjugués de la croissance du chiffre d'affaires et d'une évolution mesurée des charges opérationnelles, ces dernières s'élevant à 1 553 millions d'euros en 2007 soit une augmentation de 5,8 % par rapport à l'année 2006 (1 467,7 millions d'euros).

Parmi les éléments contribuant à cette variation, on peut noter :

- la diminution de 9 % des " **achats consommés nets** " avec 29,5 millions d'euros à la fin de décembre 2007 contre 32,4 millions d'euros à la fin de décembre 2006, essentiellement en raison d'un hiver moins rigoureux ;
- la diminution de 0,9 % des " **charges externes** " (services extérieurs, personnel intérimaire et sous-traitance) qui passent de 194,6 millions d'euros fin décembre 2006 à 192,9 millions d'euros fin décembre 2007 en raison d'une gestion maîtrisée ;
- une augmentation des **charges de personnel** (+ 9,8 %) avec 361,3 millions d'euros pour l'année 2007 contre 329,2 millions d'euros pour l'année 2006. Elles comprennent notamment certains coûts non récurrents liés aux mesures sociales favorisant la mobilité et l'évolution du personnel ;
- une progression de + 2,1 % des **dotations aux amortissements nets** avec 534,3 millions d'euros pour l'année 2007 contre 523,1 millions d'euros pour la même période de 2006.

L'essentiel est constitué des amortissements de caducité nets de reprises de subventions en relation avec les nouvelles sections d'autoroute mises en service et les investissements effectués depuis décembre 2006. Ils passent de 427,4 millions d'euros fin décembre 2007 contre 441,6 millions d'euros pour la même période de 2006.

L'amortissement des immobilisations d'exploitation et des immobilisations incorporelles s'inscrit à 106,9 millions d'euros fin décembre 2007 contre 81,5 millions d'euros pour la même période de 2006.

- une augmentation des **dotations nettes aux provisions** (+ 147,9 %) qui s'élèvent à 48,1 millions d'euros fin décembre 2007 contre 19,4 millions d'euros fin décembre 2006.

Elles comprennent également certains coûts non récurrents de réorganisation et de mesures sociales.

- une diminution des charges relatives aux " **paiements en actions** " qui se sont élevées à 8,6 millions d'euros en 2007 contre 13,1 millions d'euros en 2006.

### 2.2 - Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financières

Le coût de l'endettement financier net s'élève à (524,8) millions d'euros au 31 décembre 2007 contre (409,6) millions d'euros à fin décembre 2006.

Cette augmentation nette de 115,2 millions d'euros par rapport à 2006 de la charge d'intérêts des dettes financières s'explique principalement par les opérations de financement du dividende exceptionnel de 3,3 milliards d'euros.

Les autres produits et charges financiers font ressortir un produit net de 9,4 millions d'euros fin décembre 2007 contre un produit net de 3,4 millions d'euros fin décembre 2006.

### 2.3 - Charge d'impôts

La charge d'impôt, correspondant à l'impôt sur les sociétés et les impôts différés, a été calculée à hauteur de 257,5 millions d'euros pour 2007 en baisse de 2,7 % par rapport à 2006 (264,7 millions d'euros). Le taux effectif d'impôt reste stable et proche de 35 %.

### 2.4 - Résultat net

Le résultat net part du Groupe s'établit à 481,3 millions d'euros fin décembre 2007 en hausse de 1,3 % par rapport à celui de l'année 2006 (475,3 millions d'euros) compte tenu de la part des intérêts minoritaires de 1,3 million d'euros fin 2007 contre 1,1 million d'euros fin 2006.

## 1. Chiffre d'affaires

### Recettes de péage

Le chiffre d'affaires consolidé hors produits annexes 2007 s'établit à 2 811,4 millions d'euros contre 2 625,2 millions d'euros en 2006, soit une progression de 7,1 %.

Produits	Année 2007			Année 2006			Écart	%
	ASF	ESCOTA	GROUPE	ASF	ESCOTA	GROUPE		
Recettes de péage	2 184,5	568,8	2 753,3	2 036,1	536,1	2 572,2	181,1	7,0 %
Installations Commerciales	36,8	5,8	42,6	33,3	5,3	38,6	4,0	10,4 %
Fibres et pylônes et autres produits	12,4	3,1	15,5	12,3	2,1	14,4	1,1	7,6 %
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>2 233,7</b>	<b>577,7</b>	<b>2 811,4</b>	<b>2 081,7</b>	<b>543,5</b>	<b>2 625,2</b>	<b>186,2</b>	<b>7,1 %</b>

Cette progression reflète essentiellement l'augmentation de 7,0 % des recettes de péages, qui se sont élevées à 2 753,3 millions d'euros en 2007 contre 2 572,2 millions d'euros en 2006.

Cette évolution est due à la combinaison des trois principaux facteurs suivants :

- effet Trafic Réseau Stable 3,16 % ;
- effet mises en services 0,05 % ;
- effet tarif et remises 3,83 %.

Les recettes de péage se ventilent ainsi par nature de moyens de paiement.

Produits	Année 2007			Année 2006			Écart	%
	ASF	ESCOTA	GROUPE	ASF	ESCOTA	GROUPE		
Paiements immédiats	413,2	147,2	560,4	418,5	147,8	566,3	- 5,9	- 1,0 %
Abonnés	446,3	92,3	538,6	488,2	89,0	577,2	- 38,6	- 6,7 %
Télépéage	367,2	132,7	499,9	229,4	114,7	344,1	155,8	45,3 %
Cartes Bancaires	743,9	154,2	898,1	701,1	142,2	843,3	54,8	6,5 %
Cartes Accréditives	212,8	42,1	254,9	197,9	42,1	240,0	14,9	6,2 %
Refacturations	1,1	0,3	1,4	1,0	0,3	1,3	0,1	7,7 %
<b>Recettes de Péages</b>	<b>2 184,5</b>	<b>568,8</b>	<b>2 753,3</b>	<b>2 036,1</b>	<b>536,1</b>	<b>2 572,2</b>	<b>181,1</b>	<b>7,0 %</b>

### Produits des installations commerciales

Le chiffre d'affaires des installations commerciales avec 42,6 millions d'euros en 2007 contre 38,6 millions d'euros en 2006 s'inscrit en nette augmentation par rapport à 2006 de 10,4 %.

Cette progression est due à la fréquentation plus importante des aires et à l'impact des nouvelles modalités de calcul des redevances plus avantageuses.

### Produits des locations de fibres et pylônes

Les produits de l'activité de location de fibres optiques et de pylônes sont en progression de 7,6 % passant de 14,4 millions d'euros en 2006 à 15,5 millions d'euros en 2007 du fait principalement des nouveaux contrats de location de fibres optiques conclus par Escota avec les sociétés BOUYGUES TELECOM, NEUF CEGETEL et SFR.

## ● 5. Comptes sociaux

### 5.1 - Chiffre d'affaires

Dans les comptes sociaux d'ASF, le chiffre d'affaires s'établit pour l'année 2007 à 2 233,7 millions d'euros contre 2 081,7 millions d'euros en 2006, soit une progression de 7,3 %.

### 5.2 - Résultat net

Le résultat net de l'exercice s'établit à 452,2 millions d'euros en progression de 20,8 % comparée à 374,4 millions d'euros au 31 décembre 2006.

## 3. Bilan

**Le total des actifs non courants** inscrits au bilan est de 11 728,3 millions d'euros en valeur nette soit une diminution de 91,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2006 (11 819,9 millions d'euros).

Cette diminution est principalement liée à la progression des amortissements (498,5 millions d'euros) supérieure à celle de la valeur brute des immobilisations de construction et d'exploitation (382,7 millions d'euros) et à l'augmentation de la juste valeur des produits dérivés actifs (26,6 millions d'euros).

**Le total de l'actif courant** avec 479,1 millions d'euros au 31 décembre 2007 est en chute de 556,3 millions d'euros (1 035,4 millions d'euros au 31 décembre 2006) du fait principalement de la variation de trésorerie passée de 626,4 millions d'euros fin décembre 2006 à 77,9 millions d'euros fin décembre 2007, cette dernière ayant permis de financer une partie du dividende exceptionnel versé en janvier 2007.

**Les capitaux propres** diminuent de 3 269,5 millions d'euros pour s'élever au 31 décembre 2007 à 538,8 millions d'euros (contre 3 808,3 millions d'euros fin 2006). Cette diminution résulte essentiellement de la distribution du dividende

exceptionnel de 3,298 milliards d'euros ainsi que de celle du dividende ordinaire de l'exercice 2006 (374,2 millions d'euros) et de l'acompte sur dividendes versé en septembre 2007 (103,9 millions d'euros).

**Le total des passifs non courants** au 31 décembre 2007 s'élève à 9 957,2 millions d'euros contre 7 749,2 millions d'euros au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 28,5 % due pour l'essentiel au recours à de nouveaux emprunts (2 962,1 millions d'euros) pour financer notamment une partie du dividende exceptionnel.

**Le total des passifs courants** s'établit à 1 711,4 millions d'euros au 31 décembre 2007 en augmentation de 413,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2006 (1 297,8 millions d'euros). Cette hausse se concentre principalement sur l'augmentation de la part à court terme des emprunts (+ 369,4 millions d'euros).

Après prise en compte de ces différents éléments, l'endettement financier net du Groupe s'élève à 10 475,3 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 7 354,7 millions d'euros au 31 décembre 2006.

## 4. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie du Groupe fait apparaître une trésorerie nette de clôture de 77,1 millions d'euros en diminution de 549,2 millions d'euros par rapport à la trésorerie d'ouverture (626,3 millions d'euros).

Cette variation s'analyse comme suit :

- le Groupe dégage une capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt (CAFICE) de 1 841,6 millions d'euros à fin décembre 2007, soit près de 7,9 % de plus que la CAFICE de fin décembre 2006 (1 706,2 millions d'euros) ;
- les flux nets de trésorerie générés par l'activité s'élèvent à 1 050,8 millions d'euros à fin décembre 2007 ce qui

correspond à 93,8 % de ceux de fin décembre 2006 (1 120,6 millions d'euros) ;

- les flux nets liés aux opérations d'investissements représentent avec 410,8 millions d'euros à fin décembre 2007 soit 85,8 % de ceux de fin décembre 2006 (479 millions d'euros) ;
- les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement sont négatifs de 1 254 millions d'euros fin décembre 2007 contre 638,2 millions d'euros fin décembre 2006. Ils intègrent pour l'essentiel l'incidence nette du recours à des emprunts pour un total de 2 962,1 millions d'euros ayant financé en partie les distributions de dividende de la période à hauteur de 3 776,5 millions d'euros.

## ● Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2007	2006
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	B.1	<b>2 811,4</b>	<b>2 625,2</b>
Produits des activités annexes		6,8	6,0
Charges opérationnelles		(1 553,0)	(1 467,7)
<b>Résultat opérationnel sur activité</b>	B.2	<b>1 265,2</b>	<b>1 163,5</b>
Paiement en actions (IFRS 2)	B.2.3	(8,6)	(13,1)
Résultats des entreprises associées (*)		(1,1)	(3,1)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	B.2	<b>1 255,5</b>	<b>1 147,3</b>
Coût de l'endettement financier brut		(532,9)	(431,1)
Produits financiers des placements de trésorerie		8,1	21,5
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	B.3	<b>(524,8)</b>	<b>(409,6)</b>
Autres produits financiers	B.3	17,0	8,5
Autres charges financières	B.3	(7,6)	(5,1)
Impôts sur les bénéfices	B.4	(257,5)	(264,7)
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>482,6</b>	<b>476,4</b>
<b>Résultat net - Part des intérêts minoritaires</b>		<b>1,3</b>	<b>1,1</b>
<b>Résultat net - Part du Groupe</b>		<b>481,3</b>	<b>475,3</b>
<b>Résultat net par action part du Groupe</b>			
Résultat net par action <i>(en euros)</i>		2,084	2,058
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>		2,084	2,058

(\*) Retraité conformément au changement de présentation décrit en note A.1.2 " Changement de présentation : résultats des entreprises associées ".

# 2

## Comptes consolidés d'ASF au 31 décembre 2007

<b>Compte de résultat consolidé</b>	<b>p. 11</b>
<b>Bilan consolidé</b>	<b>p.12</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie consolidés</b>	<b>p.14</b>
<b>Variation des capitaux propres consolidés</b>	<b>p.15</b>
<b>Annexes aux comptes consolidés</b>	<b>p.16</b>
<b>A. Principes comptables et méthodes d'évaluation</b>	<b>p.17</b>
<b>B. Notes relatives au compte de résultat</b>	<b>p.27</b>
<b>C. Notes relatives au bilan</b>	<b>p.32</b>
<b>D. Événements postérieurs à la clôture</b>	<b>p.61</b>
<b>E. Litiges et arbitrages</b>	<b>p.61</b>

## ● Bilan consolidé passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		29,3	29,3
Primes liées au Capital		15,8	860,1
Réserves consolidées		(15,7)	2 444,3
Résultat net - Part du Groupe		481,3	475,3
Résultat enregistré directement en capitaux propres		23,2	(5,4)
<b>Capitaux propres - Part du Groupe</b>		<b>533,9</b>	<b>3 803,6</b>
Intérêts minoritaires		4,9	4,7
<b>Total capitaux propres</b>		<b>538,8</b>	<b>3 808,3</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions non courantes	C.13	222,2	189,2
Emprunts obligataires	C.14	1 629,2	0,0
Autres emprunts et dettes financières	C.14	7 921,6	7 383,5
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	C.14	2,4	0,0
Autres passifs non courants		6,3	9,3
Impôts différés passifs	B.4.3	175,5	167,2
<b>Total passifs non courants</b>		<b>9 957,2</b>	<b>7 749,2</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions courantes	C.17	68,4	51,5
Fournisseurs	C.17	53,4	46,6
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	C.14	40,7	44,8
Autres passifs courants	C.17	501,4	450,1
Passifs d'impôt exigible		11,9	39,3
Dettes financières courantes	C.14	1 034,8	665,4
Trésorerie passive	C.14	0,8	0,1
<b>Total passifs courants</b>		<b>1 711,4</b>	<b>1 297,8</b>
<b>TOTAL PASSIFS &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>12 207,4</b>	<b>12 855,3</b>

## Bilan consolidé actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006
<b>Actifs non courants</b>			
Autres immobilisations incorporelles	C.6	23,4	28,1
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	C.7.3	11 539,3	11 660,9
Immobilisations corporelles	C.8	120,4	109,9
Participations dans les entreprises associées	C.9.1	2,0	3,1
Autres actifs financiers non courants	C.10	16,6	17,9
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	C.15	26,6	0,0
<b>Total actifs non courants</b>		<b>11 728,3</b>	<b>11 819,9</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et travaux en cours	C.17	12,6	13,4
Clients et autres créances d'exploitation	C.17	288,0	239,0
Autres actifs courants	C.17	34,9	34,3
Actifs d'impôt exigible		16,0	9,6
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	C.14	40,9	39,2
Actifs financiers de gestion de trésorerie	C.14	8,8	73,5
Disponibilités et équivalents de trésorerie	C.14	77,9	626,4
<b>Total actifs courants</b>		<b>479,1</b>	<b>1 035,4</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>12 207,4</b>	<b>12 855,3</b>

## Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Résultat net	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total	Minoritaires	Total
<b>Capitaux propres 01/01/2006</b>	<b>29,3</b>	<b>854,2</b>	<b>2 286,7</b>	<b>434,8</b>	<b>(8,1)</b>	<b>3 596,9</b>	<b>3,8</b>	<b>3 600,7</b>
Affectation de résultat et dividendes distribués			157,6	(434,8)		(277,2)	(0,3)	(277,4)
Résultat net de l'exercice (a)				475,3		475,3	1,1	476,4
Instruments financiers : variations de juste valeur (b)					2,7	2,7		2,7
dont :								
- Actifs financiers disponibles à la vente					2,1	2,1		2,1
- Couverture de flux de trésorerie					0,6	0,6		0,6
dont total des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice 2006 (a) + (b)				475,3	2,7	478,0	1,1	479,1
Paiement en actions (IFRS 2)		5,9				5,9		5,9
<b>Capitaux propres 31/12/2006</b>	<b>29,3</b>	<b>860,1</b>	<b>2 444,3</b>	<b>475,3</b>	<b>(5,4)</b>	<b>3 803,6</b>	<b>4,7</b>	<b>3 808,3</b>
Affectation de résultat et dividendes distribués		(841,0)	(2 460,0)	(475,3)		(3 776,3)	(1,1)	(3 777,4)
Résultat net de l'exercice (a)				481,3		481,3	1,3	482,6
Instruments financiers : variations de juste valeur (b)					28,6	28,6		28,6
dont :								
- Actifs financiers disponibles à la vente					(0,6)	(0,6)		(0,6)
- Couverture de flux de trésorerie					29,2	29,2		29,2
dont total des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice 2 007 (a) + (b)				481,3	28,6	509,9	1,3	511,2
Paiements en actions (IFRS 2)		(3,3)				(3,3)		(3,3)
<b>Capitaux propres 31/12/2007</b>	<b>29,3</b>	<b>15,8</b>	<b>(15,7)</b>	<b>481,3</b>	<b>23,2</b>	<b>533,9</b>	<b>4,9</b>	<b>538,8</b>

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	2007	2006
<b>Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)</b>	<b>482,6</b>	<b>476,4</b>
Dotations nettes aux amortissements	541,0	529,9
Dotations nettes aux provisions	45,0	24,1
Païement en actions (IFRS 2) et autres retraitements	(2,2)	7,0
Résultat sur cessions	8,3	(0,1)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change	0,0	(1,1)
Quote-part de résultat des entreprises associées, dividendes des sociétés non consolidées et résultat des activités en cours de cession	0,7	2,9
Coûts d'emprunt immobilisés	(16,1)	(7,2)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	524,8	409,6
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	257,5	264,7
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts</b>	<b>1 841,6</b>	<b>1 706,2</b>
Variations du BFR et des provisions courantes	20,7	(6,1)
Impôts payés	(311,3)	(264,3)
Intérêts financiers nets payés	(500,2)	(315,2)
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b> I	<b>1 050,8</b>	<b>1 120,6</b>
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(9,0)	(14,2)
Cession des immobilisations corporelles et incorporelles	0,6	
Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)	(402,6)	(465,9)
Cession des immobilisations du domaine concédé		2,8
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)		(1,5)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et non consolidées	0,4	0,2
Autres	(0,2)	(0,4)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements</b> II	<b>(410,8)</b>	<b>(479,0)</b>
Augmentation de capital		
Dividendes payés :		
- aux actionnaires d'ASF	(3 776,5)	(277,2)
- aux minoritaires des sociétés intégrées	(1,1)	(0,3)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	2 962,1	
Remboursements d'emprunts & variation des autres dettes financières courantes	(465,5)	(485,6)
Variation des actifs de gestion de trésorerie	27,0	124,9
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b> III	<b>(1 254,0)</b>	<b>(638,2)</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b> I + II + III	<b>(614,0)</b>	<b>3,4</b>
<b>Trésorerie nette à l'ouverture</b>	<b>626,3</b>	<b>620,0</b>
Autres variations	64,8	2,9
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>77,1</b>	<b>626,3</b>
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie	(27,0)	(124,9)
(Émission) remboursement des emprunts	(2 496,6)	485,6
Autres variations	(47,8)	(95,2)
<b>Variation de l'endettement net</b>	<b>(3 120,6)</b>	<b>271,8</b>
<b>Endettement net en début de période</b>	<b>(7 354,7)</b>	<b>(7 626,5)</b>
<b>Endettement net en fin de période</b>	<b>(10 475,3)</b>	<b>(7 354,7)</b>

## A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

### 1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2007, sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2007.

Les principes comptables appliqués par le Groupe au 31 décembre 2007, sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2006, à l'exception :

- des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (voir note A.1.1 " Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 ");
- et du changement de présentation dans le compte de résultat du résultat des entreprises associées (voir note A.1.2 " Changement de présentation : résultats des entreprises associées ").

Il est rappelé que le Groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation l'interprétation IFRIC 12 relative aux contrats de concessions (voir note A.5 " Normes et interprétations non appliquées par anticipation ").

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration du 21 février 2008.

#### 1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007

##### 1.1.1 Norme IFRS 7 " Instruments financiers : informations à fournir " et Amendement à la norme IAS 1 " Présentation des états financiers – informations à fournir concernant le capital "

Le 18 août 2005, l'IASB a émis la norme IFRS 7 " Instruments financiers : informations à fournir " et l'amendement à la norme IAS 1 " Présentation des états financiers – informations à fournir concernant le capital ".

L'objectif de la norme IFRS 7 est de compléter l'information financière requise relative aux instruments financiers, tels que définis par les normes IAS 32 " Instruments financiers : informations à fournir et présentation des états financiers ", et IAS 39 " Instruments financiers : comptabilisation et

évaluation " afin d'améliorer la communication sur l'exposition à la gestion des risques financiers. La norme IFRS 7 requiert notamment des informations :

- qualitatives sur la gestion des risques tels qu'ils sont analysés par la direction du Groupe ;
- quantitatives sur la sensibilité du résultat et des capitaux propres aux fluctuations des différents risques de marché (taux, change, actions, matières premières, etc.).

L'amendement à la norme IAS 1 requiert la présentation d'informations qualitatives et quantitatives sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital.

Cette norme et cet amendement, adoptés par l'Union européenne le 11 janvier 2006 et publiés au Journal Officiel de l'Union européenne le 27 janvier 2006, sont d'application obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Les états financiers consolidés d'ASF au 31 décembre 2006 ont été ajustés en conséquence pour prendre en compte rétrospectivement leur mise en œuvre.

##### 1.1.2 Nouvelles interprétations applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007

- IFRIC 10 - Information financière intermédiaire et dépréciation d'actifs ;
- IFRIC 9 - Réévaluation des dérivés incorporés ;
- IFRIC 8 - Champ d'application d'IFRS 2 ;
- IFRIC 7 - Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 (Information financière dans les économies hyper inflationnistes).

L'application de ces interprétations n'a pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

#### 1.2 Changement de présentation : résultats des entreprises associées

Les normes IFRS en vigueur au 31 décembre 2007 imposent la présentation du résultat des entreprises associées sur une ligne spécifique du compte de résultat, mais ne précisent pas où cette ligne doit être classée. En outre, elles laissent la possibilité d'insérer des lignes et des sous-totaux complémentaires lorsqu'ils facilitent la compréhension de la performance de l'entreprise.

## Annexes aux comptes consolidés

### A. Principes comptables et méthodes d'évaluation p.17

### B. Notes relatives au compte de résultat p.27

<b>Note 1.</b> Chiffre d'affaires .....	p. 27
<b>Note 2.</b> Résultat opérationnel .....	p. 27
<b>Note 3.</b> Charges et produits financiers .....	p. 28
<b>Note 4.</b> Impôts sur les bénéfices .....	p. 30
<b>Note 5.</b> Résultat par action .....	p. 31

### C. Notes relatives au bilan p.32

<b>Note 6.</b> Autres immobilisations incorporelles .....	p. 32
<b>Note 7.</b> Immobilisations incorporelles du domaine concédé .....	p. 33
<b>Note 8.</b> Immobilisations corporelles .....	p. 35
<b>Note 9.</b> Participations dans les entreprises associées .....	p. 35
<b>Note 10.</b> Autres actifs financiers non courants .....	p. 36
<b>Note 11.</b> Variation des capitaux propres (hors paiement en actions) .....	p. 37
<b>Note 12.</b> Paiement en actions .....	p. 39
<b>Note 13.</b> Provisions non courantes .....	p. 39
<b>Note 14.</b> Informations relatives à l'endettement financier net .....	p. 44
<b>Note 15.</b> Informations relatives à la gestion des risques financiers .....	p. 50
<b>Note 16.</b> Autres informations sur les instruments financiers .....	p. 56
<b>Note 17.</b> Besoin en fonds de roulement et provisions courantes .....	p. 58
<b>Note 18.</b> Transactions avec les parties liées .....	p. 59
<b>Note 19.</b> Effectifs et droits à la formation .....	p. 60

### D. Événements postérieurs à la clôture p.61

### E. Litiges et arbitrages p.61

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

### 3. Règles et méthodes d'évaluation

#### 3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Le recours à des estimations concerne notamment les éléments suivants :

##### 3.1.1 Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

##### 3.1.2 Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), du plan d'attribution d'actions gratuites et du plan d'épargne groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

##### 3.1.3 Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de

rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note C.13.1 " Provisions pour retraite ".

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

##### 3.1.4 Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent principalement les prévisions de dépenses pluriannuelles d'entretien et de grosses réparations servant de base aux provisions pour grosses réparations. Par ailleurs, l'application de l'interprétation IFRIC 12 est susceptible de modifier la détermination de ces provisions (voir note A.5 " Normes et interprétations non appliquées par anticipation ").

##### 3.1.5 Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

Dans le cas où les instruments financiers sont non cotés sur un marché, le Groupe a recours, pour les évaluer à la juste valeur, à des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont la modification pourrait avoir un impact significatif sur la valorisation de ces instruments.

#### 3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IAS 18. Il comprend les péages perçus sur les ouvrages routiers concédés et les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunications et de parkings.

#### 3.3 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes sont comptabilisés selon la norme IAS 18. Ils regroupent les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées dans le chiffre d'affaires.

#### 3.4 Paiement en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des Plans d'Épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions gratuites sont définies par la norme IFRS 2 " Paiements fondés sur des actions ". L'attribution de " stock-options ", d'actions gratuites et les offres de souscription au plan d'épargne groupe représentent

TransJamaican Highway, entreprise associée dans laquelle le Groupe exerce une influence notable est une société qui exerce une activité dans le métier d'ASF.

Afin d'améliorer plus encore l'information présentée sur son niveau de performance opérationnelle, le Groupe a décidé de

présenter désormais les résultats des entreprises associées entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel. Conformément aux dispositions d'IAS 8, ce changement de présentation a été appliqué aux données comparatives présentées.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2006 Publié</b>	<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2006 Retraité</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 625,2</b>	<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 625,2</b>
<b>Résultat opérationnel sur activité</b>	<b>1 163,5</b>	<b>Résultat opérationnel sur activité</b>	<b>1 163,5</b>
Paiement en actions (IFRS 2)	(13,1)	Paiement en actions (IFRS 2)	(13,1)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>1 150,4</b>	Résultats des entreprises associées	(3,1)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(409,6)</b>	<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>1 147,3</b>
Autres produits et charges financiers	3,4	<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(409,6)</b>
Part du Groupe dans les entreprises associées	(3,1)	Autres produits et charges financiers	3,4
Impôts sur les bénéfices	(264,7)	Impôts sur les bénéfices	(264,7)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>476,4</b>	<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>476,4</b>
Résultat net - Part des intérêts minoritaires	1,1	Résultat net - Part des intérêts minoritaires	1,1
<b>Résultat net - Part du Groupe</b>	<b>475,3</b>	<b>Résultat net - Part du Groupe</b>	<b>475,3</b>

## 2. Méthodes de consolidation

### 2.1 Périmètre de consolidation

Les sociétés dont ASF détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale. Cela concerne exclusivement la société Escota.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Seules les actions détenues dans la société TransJamaican Highway sont évaluées de cette manière.

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué depuis le 1er janvier 2006.

### 2.2 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

### 2.3 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture. Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période (ce dernier étant représentatif de la meilleure estimation du cours de change à la date de transaction). Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

### 2.4 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en décollant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

### 3.7 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et les coentreprises donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### 3.8 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au

nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, en particulier les options de souscription et d'achat d'actions, ainsi que les actions gratuites.

### 3.9 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels informatiques. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

### 3.10 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent le coût des infrastructures construites conformément aux prescriptions des contrats de concession. Les infrastructures correspondent aux équipements non renouvelables devant être remis sans indemnité en fin de contrat à l'autorité concédante.

Ces immobilisations entrent au bilan à leur coût de construction qui incorpore les frais d'études, les sommes payées aux entreprises, les frais généraux liés à la construction, ainsi que les frais financiers supportés pendant la phase de construction. Elles figurent au bilan sous déduction des subventions d'investissement, ainsi que du cumul des amortissements et des dépréciations éventuelles.

Elles sont amorties de façon linéaire sur la durée du contrat, à compter de la mise en exploitation des ouvrages.

### 3.11 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

### 3.12 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement des équipements renouvelables utilisés pour exploiter les contrats de concession. Elles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement

un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

### 3.4.1 Plans d'options de souscription ou achat d'actions VINCI

Des options de souscription ou d'achat d'actions sont attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. La juste valeur des options attribuées est déterminée, à la date d'attribution, à partir d'un modèle d'évaluation binomial de type " Monte Carlo ". Le nombre d'options valorisés est ajusté de la probabilité que les conditions d'acquisition des droits relatifs à l'exercice de l'option ne soient pas satisfaites.

### 3.4.2 Plan d'attribution d'actions gratuites VINCI

S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions gratuites est subordonnée à la réalisation de conditions de performance de marché et de critères financiers, la juste valeur des actions gratuites VINCI a été estimée, à la date d'attribution, selon un modèle de simulation " Monte Carlo " afin d'intégrer l'impact de la condition de performance de marché et en fonction de l'espérance de réalisation des critères financiers tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions gratuites auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

### 3.4.3 Plan d'épargne Salariale VINCI

VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe VINCI avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les 20 derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date du Conseil d'administration qui fixe le prix de souscription, à partir d'un modèle d'évaluation binomial de type " Monte Carlo ". Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises.

VINCI a mis en place en 2007 une opération d'actionnariat salarié avec effet de levier " Castor Avantage " pour les salariés des filiales françaises.

L'évaluation de la charge des plans à effet de levier est effectuée à la date d'attribution conformément à la norme IFRS 2 et correspond à l'avantage octroyé par VINCI à destination de ses salariés.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

Les plans, octroyés sur décision du conseil d'administration de VINCI SA et approuvés en assemblée générale, ne sont pas reconduits de façon systématique. Leur évaluation n'étant pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier VINCI, le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure cette charge dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance et de le présenter sur une ligne séparée, " Paiement en actions (IFRS 2) ", du résultat opérationnel.

## 3.5 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient qualifiés ou non comptablement d'instruments de couverture ;
- la rubrique produits financiers des placements comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat.

## 3.6 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction des ouvrages sont incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunt incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;

valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

### 3.16 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou de production dans l'entreprise. Ils sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l'entretien et à la viabilité des autoroutes, des pièces détachées pour les différents matériels (péage, électrique, transport, engins) et de fournitures informatiques et de bureau. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

### 3.17 Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

### 3.18 Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs et la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants.

### 3.19 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Le Groupe ASF retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées directement en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash flow futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

### 3.20 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires (selon la classification AMF), des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas 3 mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

### 3.21 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent d'une part les provisions pour retraite et d'autre part les autres provisions non courantes.

#### 3.21.1 Provisions pour retraite

Les engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

accéléralé peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Les durées estimées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Matériels et outillages	de 4 à 15 ans
Matériels informatiques	de 3 à 5 ans
Matériels de transport et de manutention	de 2 à 10 ans
Agencements et installations	de 5 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service. Les biens à remettre gratuitement au concédant en fin de contrat font l'objet d'un amortissement complémentaire visant à ramener leur valeur résiduelle à zéro en fin de contrat.

### 3.13 Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation, est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

### 3.14 Participation dans les entreprises associées

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un

engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.13 " Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers ".

### 3.15 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants (voir note A.3.23.2 " Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs ").

#### 3.15.1 Titres disponibles à la vente

La catégorie " titres disponibles à la vente " comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majorée des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement en capitaux propres et qu'il existe une indication objective de la dépréciation de cet actif, la perte cumulée est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

#### 3.15.2 Prêts et créances au coût amorti

La catégorie " prêts et créances au coût amorti " comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêt si il existe une indication objective de perte de

- " l'efficacité " de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture sont classées en " Juste valeur des dérivés actifs courants " ou " Juste valeur des dérivés passifs courants " .

#### **Instruments financiers qualifiés de couverture**

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur. La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan dans la rubrique " Juste valeur des dérivés actifs non courants " ou " Juste valeur des dérivés passifs non courants " . Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

#### **Couverture de juste valeur**

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'engagements fermes non comptabilisés.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période. Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la " part inefficace " de la couverture.

#### **Couverture de flux de trésorerie**

Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en capitaux propres pour la " part efficace " de la couverture et en résultat de la période pour la " part inefficace " . Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et les

résultats financiers pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme " efficace " , les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

#### **Instruments financiers non qualifiés de couverture**

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

### **3.24 Fournisseurs**

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont des passifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les dettes fournisseurs sont évaluées au coût amorti.

### **3.25 Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting mis en œuvre à chaque clôture annuelle ou semestrielle.

Les engagements hors bilan sont présentés, selon leur nature dans les notes annexes correspondantes.

### **3.26 Information sectorielle**

Le Groupe est géré en un seul secteur d'activité, l'activité de perception du péage à laquelle sont rattachées les redevances annexes (d'installations commerciales, de locations de mise à disposition de fibres optiques, de stations de télécommunications, d'emplacements de parking PL).

## **4. Rappel des options prises lors de la première application des IFRS**

Dans le cadre de la transition aux normes IFRS en 2005 et conformément à la norme IFRS 1 " Première application du référentiel IFRS " , le Groupe a retenu les options suivantes :

- **engagements de retraites** : Les écarts actuariels existants au 1er janvier 2004, non comptabilisés selon le référentiel français, sont enregistrés en provisions pour retraites en contrepartie d'une diminution des capitaux propres. Les

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre de ses prestations définies et la juste valeur des actifs du régime, sont rapportés au résultat, pour l'excédent, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.

### 3.21.2 Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évaluées selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les dotations (ou reprises) aux provisions, résultent de la variation de ces évaluations à chaque date de clôture.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en " autres passifs courants ". La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en " provisions courantes ".

## 3.22 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (voir ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous traitants, cotraitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

## 3.23 Emprunts obligataires et autres emprunts et dettes financières (courantes et non courantes)

### 3.23.1 Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique coût de l'endettement financier brut.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste dettes financières courantes.

### 3.23.2 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux principalement), le Groupe utilise des produits dérivés. Les dérivés de taux utilisés par ASF sont qualifiés d'instrument de couverture si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies, à savoir :

- la relation de couverture est clairement désignée et documentée à la date de sa mise en place ;

## B. Notes relatives au compte de résultat

### 1. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2007	2006
Chiffre d'affaires péages	2 753,3	2 572,2
Redevances des installations commerciales	42,6	38,6
Redevances de fibres optiques et de télécommunications	15,5	14,4
<b>Chiffre d'affaires péages</b>	<b>2 811,4</b>	<b>2 625,2</b>

### 2. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	2007	2006
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>2 811,4</b>	<b>2 625,2</b>
<b>Produits des activités annexes</b>	<b>6,8</b>	<b>6,0</b>
Achats consommés	(29,5)	(32,4)
Services extérieurs (1)	(177,2)	(179,0)
Personnel intérimaire	(6,9)	(5,4)
Sous-traitance	(8,8)	(10,2)
Impôts et taxes	(380,3)	(370,0)
Charges de personnel	(361,3)	(329,2)
Autres produits et charges (1)	(6,6)	1,0
Amortissements (2)	(534,3)	(523,1)
Dotations nettes aux provisions	(48,1)	(19,4)
<b>Charges opérationnelles (avant éléments non récurrents et IFRS 2)</b>	<b>(1 553,0)</b>	<b>(1 467,7)</b>
<b>Résultat opérationnel sur activité</b>	<b>1 265,2</b>	<b>1 163,5</b>
Paiement en actions (IFRS 2)	(8,6)	(13,1)
Résultats des entreprises associées (3)	(1,1)	(3,1)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 255,5</b>	<b>1 147,3</b>

(1) Reclassement des subventions d'exploitation et indemnités d'assurance reçues (1 million d'euros) du poste Services extérieurs vers le poste Autres produits et charges.

(2) Nets de la quote-part de subventions d'investissement.

(3) Retraité conformément au changement de présentation décrit en note A.1.2 " Changement de présentation : résultats des entreprises associées ".

**Le résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe avant effets des paiements en actions (IFRS 2). Il ressort à 1 265,2 millions d'euros au 31 décembre 2007 (45 % du chiffre d'affaires) contre 1 163,5 millions d'euros au 31 décembre 2006 (44,3 % du chiffre d'affaires), en progression de 8,7 %.

**Le résultat opérationnel** qui s'élève à 1 255,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 1 147,3 millions d'euros au 31 décembre 2006 (respectivement 44,7 % et 43,7 % du chiffre d'affaires), est en hausse de 9,4 %. Il comprend le résultat des entreprises associées.

écarts actuariels nés après le 1er janvier 2004 sont reconnus de façon prospective ;

- **immobilisations corporelles et incorporelles** : Le Groupe a choisi de ne pas utiliser l'option consistant à évaluer à la date de transition certaines immobilisations incorporelles et corporelles pour leur juste valeur ;
- **paiement en actions** : Le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans de stock-options octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er janvier 2005.

## 5. Normes et interprétations non appliquées par anticipation

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, ou des interprétations suivantes :

- Regroupements d'entreprises – IFRS 3 révisée.
- Présentation des états financiers – IAS 1 révisée.
- Coûts d'emprunts – Amendements de la norme IAS 23.
- Information sectorielle – IFRS 8.
- Interprétation relative aux actions propres et transactions intra-groupe – IFRIC 11.
- Interprétation relative aux programmes de fidélisation clients – IFRIC 13.
- Interprétation relative aux actifs nets de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum – IFRIC 14.

Le Groupe mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

Par ailleurs, l'IFRIC a publié, le 30 novembre 2006, son interprétation IFRIC 12 concernant le traitement comptable des contrats de concession :

- le champ d'application couvre les contrats de concession exploités dans le cadre d'un service public, pour lesquels

le concédant est réputé exercer un contrôle sur les actifs exploités ;

- les différents modèles comptables applicables sont déterminés en fonction des contreparties reçues par le concessionnaire :
  - modèle de l'actif incorporel (" intangible asset model ") : l'actif concédé est comptabilisé en tant qu'immobilisation incorporelle dans le cas où le concessionnaire reçoit un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) de la part des usagers, en contrepartie du financement, de la construction et de l'exploitation de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple " pass through ou shadow toll "), le modèle de " l'actif incorporel " s'applique également,
  - modèle de la créance financière (" financial asset model ") : le droit du concessionnaire sur l'actif concédé est comptabilisé comme une créance financière portant intérêts dès lors qu'il dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers,
  - lorsque seule une part de l'investissement fait l'objet d'un engagement de paiement de la part du concédant, elle est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti par le concédant. Le solde non garanti est comptabilisé en tant qu'immobilisation incorporelle.

Les contrats d'ASF et d'Escota répondent à la définition du modèle de l'actif incorporel.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation cette interprétation au 31 décembre 2007, qui est en cours d'adoption par l'Union Européenne.

L'application d'IFRIC 12 dans le Groupe ASF nécessitera une adaptation des règles et procédures comptables applicables aux contrats de concession, en particulier concernant les modalités de comptabilisation des provisions pour grosses réparations.

(en millions d'euros)	2006			
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges financières	Autres produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	(454,0)			
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV) (1)	21,5			
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading) : actifs et passifs	10,0			
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	12,9			1,0
Sous Total EFN	(409,6)			1,0
Prêts et créances				
Actifs disponibles à la vente			0,2	3,2
Résultat de change			1,1	
Coût d'actualisation		(5,1)		
Coûts d'emprunts immobilisés			7,2	
<b>Total résultat financier</b>	<b>(409,6)</b>	<b>(5,1)</b>	<b>8,5</b>	<b>4,2</b>

(1) Actifs de gestion de trésorerie courante et équivalents de trésorerie.

La présentation de l'endettement financier net (EFN) par catégorie comptable est définie en note C.14 " Informations relatives à l'endettement financier net ".

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 524,8 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 409,6 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Cette augmentation nette de 115,2 millions d'euros par rapport à 2006 de la charge d'intérêts des dettes financières s'explique principalement par les opérations de financement du dividende exceptionnel de 3,3 milliards d'euros.

Les coûts d'emprunts immobilisés sur les ouvrages en cours du domaine concédé, s'élèvent à 16,1 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 7,2 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le coût de l'actualisation porte principalement sur la part à plus d'un an des engagements de retraite et autres avantages, net du rendement attendu des actifs financiers constitués en couverture.

Par ailleurs, le résultat des instruments dérivés comprend le résultat des dérivés qualifiés de couverture (juste valeur et cash flow hedge) ainsi que les dérivés non qualifiés de couverture et s'analyse de la manière suivante :

	2007	2006
Intérêts nets perçus des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	1,6	13,9
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	10,3	
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	(11,7)	
Reprise par résultat des montants différés en capitaux propres	(0,8)	(1,0)
Inefficacité des couvertures de cash flows		
Résultat sur dérivés non qualifiés de couvertures	(2,6)	10,0
<b>Résultat des instruments dérivés affecté à la dette nette financière</b>	<b>(3,2)</b>	<b>22,9</b>

L'analyse des instruments dérivés est donnée en note C.15 " Informations relatives à la gestion des risques financiers ".

Les autres produits financiers s'élèvent à 17 millions au 31 décembre 2007 contre 8,5 millions au 31 décembre 2006.

## 2.1 Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	2007	2006
Production immobilisée	(0,2)	0,0
Subventions d'exploitation et indemnités d'assurance reçues	1,4	1,0
Moins values nettes de cession d'immobilisation incorporelles et corporelles	(7,8)	0,0
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(6,6)</b>	<b>1,0</b>

## 2.2 Amortissements

Les amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2007	2006
Immobilisations incorporelles	8,9	9,3
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	453,0	441,6
Immobilisations corporelles	72,4	72,2
<b>Amortissements</b>	<b>534,3</b>	<b>523,1</b>

## 2.3 Paiement en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 8,6 millions d'euros au titre de 2007 (contre 13,1 million d'euros en 2006), dont 0,8 million d'euros au titre des plans options sur actions VINCI (contre 0,7 million

d'euros en 2006), 6,5 millions d'euros au titre des plans d'épargne salariale (contre 11,1 millions d'euros en 2006) et 1,3 million d'euros au titre du plan d'attribution d'actions gratuites VINCI (contre 1,3 millions d'euros en 2006). (voir note C.12 " Paiements en actions ").

## 3. Charges et produits financiers

La présentation des charges et produits financiers par catégorie comptable est la suivante :

(en millions d'euros)	2007			
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges financières	Autres produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	(529,7)			
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV) (1)	8,1			
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading) : actifs et passifs	(2,6)			
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	(0,6)			44,5
<b>Sous Total EFN</b>	<b>(524,8)</b>			<b>44,5</b>
Prêts et créances			0,5	
Actifs disponibles à la vente		(0,5)	0,4	(1,0)
Résultat de change				
Coût d'actualisation		(7,1)		
Coûts d'emprunts immobilisés			16,1	
<b>Total résultat financier</b>	<b>(524,8)</b>	<b>(7,6)</b>	<b>17,0</b>	<b>43,5</b>

(1) Actifs de gestion de trésorerie courante et équivalents de trésorerie.

### 4.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	Variations			2006
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
<b>Impôts différés actifs</b>					
Engagements de retraites et assimilés	13,1	8,7			4,4
Différences temporelles sur provisions grosses réparations	31,6	(1,7)			33,3
Différences temporelles sur provisions pour congés à payer	9,5	0,0			9,5
Différences temporelles sur autres provisions	28,0	(6,9)			34,9
Différences temporelles sur participation aux résultats	8,0	2,0			6,0
Mise à la juste valeur des instruments financiers	4,4	0,2	(0,3)		4,5
Autres	2,0	0,4			1,6
<b>Total</b>	<b>96,6</b>	<b>2,7</b>	<b>(0,3)</b>	<b>0,0</b>	<b>94,2</b>
<b>Impôts différés passifs</b>					
Immobilisations incorporelles du domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	237,1	(4,1)			241,2
Charges sur fouilles archéologiques déduites fiscalement	3,2	0,5			2,7
Amortissements dérogatoires	7,6	0,1			7,5
Mise à la juste valeur des actifs disponibles à la vente	0,8	0,0	(0,3)		1,1
Mise à la juste valeur des instruments financiers	15,0	0,1	14,9		0,0
Autres	8,4	(0,5)			8,9
<b>Total</b>	<b>272,1</b>	<b>(3,9)</b>	<b>14,6</b>	<b>0,0</b>	<b>261,4</b>
<b>Impôts différés nets</b>	<b>(175,5)</b>	<b>6,6</b>	<b>(14,9)</b>	<b>0,0</b>	<b>(167,2)</b>

## 5. Résultat par action

Le nombre d'actions de la société est resté fixé à 230 978 001 depuis 2002. La société n'a pas acheté ses propres actions. Enfin, la société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions

pondéré à prendre en considération pour le calcul en 2007 et en 2006 du résultat par action tant de base que dilué est de 230 978 001. Le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

## 4. Impôts sur les bénéfiques

### 4.1 Analyse de la charge nette d'impôts

Le montant des impôts sur les bénéfiques s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006
Impôts courants	(272,9)	(267,1)
Impôts différés	15,4	2,4
dont différences temporelles		
dont déficits et crédits d'impôts	0,3	0,4
<b>Impôts sur les bénéfiques</b>	<b>(257,5)</b>	<b>(264,7)</b>

La charge d'impôt courant comptabilisée pour l'exercice est de 272,9 millions d'euros (contre 267,1 millions d'euros en 2006), dont 200,8 millions d'euros pour ASF (contre 206,6 millions

d'euros en 2006) et 72,1 millions d'euros pour Escota (contre 60,5 millions d'euros en 2006).

### 4.2 Taux d'impôt effectif

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006
Résultat avant impôt et résultats des entreprises associées	741,2	744,2
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	34,43 %	34,43 %
<b>Impôt théorique attendu</b>	<b>(255,2)</b>	<b>(256,2)</b>
Différences permanentes et divers écarts	(2,3)	(8,5)
<b>Impôt effectivement constaté</b>	<b>(257,5)</b>	<b>(264,7)</b>
Taux d'impôt effectif	34,74 %	35,57 %
<b>Taux d'impôt effectif hors incidence des paiements en actions</b>	<b>34,34 %</b>	<b>34,95 %</b>

Les différences permanentes apparaissant dans la réconciliation du taux effectif d'impôt intègrent notamment les effets associés à la non déductibilité de la plupart des composantes

constitutives de la charge relative aux paiements en actions. Elles s'élèvent à - 1 million d'euros au 31 décembre 2007 comme au 31 décembre 2006.

## 7. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

### 7.1 Principales caractéristiques des contrats de concession

Les caractéristiques des principaux contrats de concession exploités par ASF et Escota sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Critères de rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Méthode de consolidation
<b>Groupe ASF</b>						
<b>ASF</b> (2 714,2 km dont 124 km en construction)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructures rendues au concédant sans indemnité, sauf rachat par le concédant (dans ce cas, valeur économique).	Fin 2032	Intégration globale
<b>Escota</b> (459,1 km)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructures rendues au concédant sans indemnité, sauf rachat par le concédant (dans ce cas, valeur économique).	Fin 2026	Intégration globale

En application des règles de dépréciation d'actifs, aucune perte de valeur n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2007 comme au 31 décembre 2006. À cet égard, il est précisé que les actifs propres du tunnel du Puymorens ne sont pas considérés comme une unité génératrice de trésorerie.

### 7.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession

#### Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Dans le cadre des contrats de concession qu'elles ont conclus, ASF et Escota se sont engagées à réaliser certains investissements d'infrastructure qu'elles sont destinées à exploiter, en tant que sociétés concessionnaires.

Des avenants aux contrats de concessions pour ASF et Escota et des contrats d'entreprise définissant principalement les investissements à réaliser et le dispositif tarifaire applicable pour la période 2007-2011 sur les réseaux correspondants

ont été signés en 2007. Disposant d'un cadre contractuel bien défini, ASF et Escota bénéficient d'une bonne visibilité sur leurs perspectives.

Au 31 décembre 2007, les investissements prévus, pour les 4 prochaines années, dans le cadre de contrats de concession sont de 3 milliards d'euros, dont 0,8 milliard d'euros pour Lyon Balbigny.

Ces investissements du Groupe sont financés par tirage sur les lignes de crédit disponibles, par souscription de nouveaux emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et sur le marché obligataire.

La section de l'autoroute A89 reliant Balbigny à la Tour de Salvagny serait à réaliser par ASF d'ici fin 2012. Cette opération fait l'objet d'un recours formulé par deux associations qui demandent au Conseil d'Etat de résilier l'avenant n° 11 au contrat de concession ASF (voir note E " Litiges et arbitrages ").

## C. Notes relatives au bilan

### 6. Autres immobilisations incorporelles

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>			
	Logiciels	Brevets, Licences et autres	Total
<b>Valeur brute</b>			
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2006</b>	<b>81,8</b>	<b>15,6</b>	<b>97,4</b>
Acquisitions de l'exercice	5,2	9,0	14,2
Sorties de l'exercice	(0,8)	0,0	(0,8)
Autres mouvements	4,4	(4,5)	(0,1)
<b>Au 31/12/2006</b>	<b>90,6</b>	<b>20,1</b>	<b>110,7</b>
Acquisitions de l'exercice	3,6	5,5	9,1
Sorties de l'exercice	(5,5)	(0,1)	(5,6)
Autres mouvements	8,6	(8,9)	(0,3)
<b>Au 31/12/2007</b>	<b>97,3</b>	<b>16,6</b>	<b>113,9</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>			
<b>Au 01/01/2006</b>	<b>66,8</b>	<b>7,2</b>	<b>74,0</b>
Amortissements de la période	8,8	0,5	9,3
Sorties de l'exercice	(0,8)	0,0	(0,8)
Autres mouvements	0,1		0,1
<b>Au 31/12/2006</b>	<b>74,9</b>	<b>7,7</b>	<b>82,6</b>
Amortissements de la période	8,5	0,4	8,9
Sorties de l'exercice	(0,9)	(0,1)	(1,0)
<b>Au 31/12/2007</b>	<b>82,5</b>	<b>8,0</b>	<b>90,5</b>
<b>Valeur nette</b>			
<b>Au 01/01/2006</b>	<b>15,0</b>	<b>8,4</b>	<b>23,4</b>
<b>Au 31/12/2006</b>	<b>15,7</b>	<b>12,4</b>	<b>28,1</b>
<b>Au 31/12/2007</b>	<b>14,8</b>	<b>8,6</b>	<b>23,4</b>

## 8. Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Installations techniques Matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Avances et encours sur Matériels et autres	Subventions d'investisse- ments	Total
<b>Valeur brute</b>					
<b>Au 01/01/06</b>	<b>671,5</b>	<b>167,1</b>	<b>60,8</b>	<b>0,0</b>	<b>899,4</b>
Acquisitions de l'exercice	19,9	14,2	30,4		64,5
Sorties de l'exercice	(13,0)	(20,2)	0,0		(33,2)
Autres mouvements	37,9	2,9	(45,0)		(4,2)
<b>Au 31/12/2006</b>	<b>716,3</b>	<b>164,0</b>	<b>46,2</b>	<b>0,0</b>	<b>926,5</b>
Acquisitions de l'exercice	21,9	7,3	56,8		86,0
Sorties de l'exercice	(23,2)	(16,6)			(39,8)
Autres mouvements	26,8	3,8	(26,4)	(6,7)	(2,5)
<b>Au 31/12/2007</b>	<b>741,8</b>	<b>158,5</b>	<b>76,6</b>	<b>(6,7)</b>	<b>970,2</b>
<b>Amortissements</b>					
<b>Au 01/01/2006</b>	<b>646,4</b>	<b>127,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>774,2</b>
Amortissements de la période	54,8	16,2	0,0		71,0
Sorties de l'exercice	(12,4)	(19,6)	0,0		(32,0)
Autres mouvements	4,1	(0,7)			3,4
<b>Au 31/12/2006</b>	<b>692,9</b>	<b>123,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>816,6</b>
Amortissements de la période	57,0	15,8		(0,4)	72,4
Sorties de l'exercice	(19,2)	(15,7)			(34,9)
Autres mouvements				(4,3)	(4,3)
<b>Au 31/12/2007</b>	<b>730,7</b>	<b>123,8</b>	<b>0,0</b>	<b>(4,7)</b>	<b>849,8</b>
<b>Valeur nette</b>					
<b>Au 01/01/2006</b>	<b>25,1</b>	<b>39,3</b>	<b>60,8</b>	<b>0,0</b>	<b>125,2</b>
<b>Au 31/12/2006</b>	<b>23,4</b>	<b>40,3</b>	<b>46,2</b>	<b>0,0</b>	<b>109,9</b>
<b>Au 31/12/2007</b>	<b>11,1</b>	<b>34,7</b>	<b>76,6</b>	<b>(2,0)</b>	<b>120,4</b>

## 9. Participations dans les entreprises associées

### 9.1 Variation au cours de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
<b>Valeur des titres en début d'exercice</b>	<b>3,1</b>	<b>6,0</b>
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence		0,2
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	(1,1)	(3,1)
<b>Valeur des titres en fin d'exercice</b>	<b>2,0</b>	<b>3,1</b>

### 7.3 Ventilation des immobilisations incorporelles du domaine concédé

<i>(en millions d'euros)</i>	Coûts des infrastructures	Avances et Encours	Subventions d'investissements	Total
<b>Valeur brute</b>				
<b>Au 01/01/2006</b>	<b>15 647,5</b>	<b>947,2</b>	<b>(238,5)</b>	<b>16 356,2</b>
Acquisitions de l'exercice	96,5	284,5	(5,6)	375,4
Sorties de l'exercice	(3,9)		1,2	(2,7)
Autres mouvements	749,6	(745,7)		3,9
<b>Au 31/12/2006</b>	<b>16 489,7</b>	<b>486,0</b>	<b>(242,9)</b>	<b>16 732,8</b>
Acquisitions de l'exercice	45,6	314,1	(25,7)	334,0
Sorties de l'exercice	(1,2)		0,1	(1,1)
Autres mouvements	76,2	(80,0)	6,7	2,9
<b>Au 31/12/2007</b>	<b>16 610,3</b>	<b>720,1</b>	<b>(261,8)</b>	<b>17 068,6</b>
<b>Amortissements</b>				
<b>Au 01/01/2006</b>	<b>4 705,2</b>	<b>0,0</b>	<b>(73,9)</b>	<b>4 631,3</b>
Amortissements de la période	449,6	0,0	(6,7)	442,9
Sorties de l'exercice	(2,3)	0,0	0,0	(2,3)
<b>Au 31/12/2006</b>	<b>5 152,5</b>	<b>0,0</b>	<b>(80,6)</b>	<b>5 071,9</b>
Amortissements de la période	459,3	0,0	(6,3)	453,0
Sorties de l'exercice	(0,6)			(0,6)
Autres mouvements	0,7	0,0	4,3	5,0
<b>Au 31/12/2007</b>	<b>5 611,9</b>	<b>0,0</b>	<b>(82,6)</b>	<b>5 529,3</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>Au 01/01/2006</b>	<b>10 942,3</b>	<b>947,2</b>	<b>(164,6)</b>	<b>11 724,9</b>
<b>Au 31/12/2006</b>	<b>11 337,2</b>	<b>486,0</b>	<b>(162,3)</b>	<b>11 660,9</b>
<b>Au 31/12/2007</b>	<b>10 998,4</b>	<b>720,1</b>	<b>(179,2)</b>	<b>11 539,3</b>

Les investissements de l'exercice dans les nouveaux projets en concession par le Groupe ASF s'élèvent à 403 millions d'euros (contre 339 millions d'euros pour 2006).

Les coûts d'emprunts incorporés durant la période dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en

service s'élèvent à 16,1 millions d'euros (contre 7,2 millions d'euros pour 2006).

Les immobilisations en cours du domaine concédé s'élèvent à 720,1 millions d'euros au 31 décembre 2007 (contre 486 millions d'euros au 31 décembre 2006).

Les actifs disponibles à la vente s'analysent comme suit au 31 décembre de chaque année :

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	var (%)
Tunnel Prado Carénage	5,5	6,3	- 12,70 %
Truck Étape SAS	1,0	1,0	0,00 %
Axxès	2,7	2,7	0,00 %
Autres	2,4	3,1	- 22,58 %
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>11,6</b>	<b>13,1</b>	<b>- 11,45 %</b>

Les prêts à long terme et autres créances concernent principalement la participation des sociétés à l'effort construction. La ventilation par échéance des prêts et créances évalués au coût amorti s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2007	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts	5,3	0,7	4,6
Autres prêts et créances	0,7		0,7
<b>Prêts et créances au coût amorti</b>	<b>6,0</b>	<b>0,7</b>	<b>5,3</b>

(en millions d'euros)	31/12/2006	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts	6,1	2,2	3,9
Autres prêts et créances	0,3		0,3
<b>Prêts et créances au coût amorti</b>	<b>6,4</b>	<b>2,2</b>	<b>4,2</b>

La part à moins d'un an des autres actifs financiers non courants est classée en autres actifs financiers courants pour 1,8 million d'euros au 31 décembre 2007.

La juste valeur des produits dérivés actifs courants fait partie intégrante de l'endettement financier net (voir note C.15 " Informations relatives à la gestion des risques financiers ").

## 11. Variation des capitaux propres (hors paiement en actions)

### 11.1 Actions

Le nombre d'actions de la société est resté fixé à 230 978 001 depuis 2002 (voir note B.5 " Résultat par action "). La société n'a pas acheté ses propres actions. Enfin, la société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions.

### 11.2 Réserves distribuables

Les réserves distribuables d'ASF SA ont évolué de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Libres d'impôt sur les sociétés *	12,7	3 310,9
<b>Réserves distribuables</b>	<b>12,7</b>	<b>3 310,9</b>

\* Avant imputation de l'acompte sur dividendes versé au cours de l'exercice 2007 de 103,9 millions d'euros.

Par ailleurs la réserve légale d'ASF SA s'élève à 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2007 comme au 31 décembre 2006.

## 9.2 Informations financières sur les entreprises associées

Les participations dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2007 concernent exclusivement la société TRANSJAMAICAN HIGHWAY depuis le 1er janvier 2006.

Les principales données financières au 31 décembre 2007 relatives à cette société sont les suivantes (à 100 %) :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006	var (%)
<b>% de détention</b>	<b>34,0 %</b>	<b>34,0 %</b>	<b>0,00 %</b>
<b>Données financières à 100 %</b>			
Chiffre d'affaires	25,0	16,5	51,52 %
Quote-part du Groupe	8,5	5,6	51,52 %
Charges opérationnelles	(11,3)	(9,0)	25,56 %
Résultat opérationnel	13,7	7,4	85,14 %
Résultat net	(3,6)	(1,9)	89,47 %
Capitaux propres	1,4	7,4	
<b>Part du Groupe dans les capitaux propres</b>	<b>0,5</b>	<b>2,5</b>	<b>- 81,08 %</b>
<b>Part du Groupe dans le résultat consolidé</b>	<b>(1,1)</b>	<b>(3,1)</b>	<b>- 64,52 %</b>
<b>Valeur des titres mis en équivalence</b>	<b>2,0</b>	<b>3,1</b>	<b>- 35,48 %</b>
Valeur nette des titres dans les comptes sociaux	6,2	6,2	0,00 %
Coût des titres dans les comptes sociaux	6,2	6,2	0,00 %
<b>Autres informations au bilan</b>			
Total Actif/Passif	205,4	226,4	- 9,27 %
Endettement financier net	188,2	207,5	- 9,31 %
Endettement financier net (quote-part d'ASF)	64,0	70,6	- 9,35 %

## 10. Autres actifs financiers non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006	var (%)
Titres de participation évalués à la juste valeur	5,5	6,3	- 12,70 %
Titres de participation non cotés	6,1	6,8	- 10,29 %
<b>Actifs disponibles à la vente bruts</b>	<b>11,6</b>	<b>13,1</b>	<b>- 11,45 %</b>
Dépréciation	(1,0)	(1,6)	- 37,50 %
<b>Actifs disponibles à la vente nets</b>	<b>10,6</b>	<b>11,5</b>	<b>- 7,83 %</b>
Prêts et créances au coût amorti	6,0	6,4	- 6,25 %
<b>Total</b>	<b>16,6</b>	<b>17,9</b>	<b>- 7,26 %</b>
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants (*)	26,6		
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>43,2</b>	<b>17,9</b>	<b>141,34 %</b>

(\*) Voir note C. 15 " Informations relatives à la gestion des risques financiers ".

## 12. Paiement en actions

### 12.1 Avantages en actions consentis par VINCI aux salariés du Groupe ASF

Depuis l'acquisition du Groupe ASF par VINCI au mois de mars 2006, les salariés d'ASF et d'Escota bénéficient de plans d'options d'achat, de plans d'actions gratuites et du plan d'épargne groupe octroyés par la société mère VINCI.

La charge globale comptabilisée au 31 décembre 2007 au titre des paiements en actions s'est élevée à 8,6 millions d'euros dont 6,1 millions d'euros au titre du plan d'épargne groupe, contre 13,1 millions d'euros au 31 décembre 2006 dont 11,1 millions d'euros au titre du plan d'épargne groupe.

Concernant le plan d'épargne groupe, le conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'assemblée générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, avec un prix de souscription comportant une décote limitée à 10 % par rapport au cours

Les caractéristiques et la valorisation du plan étaient les suivantes :

Plan	Plan 2005
Date de décision du Conseil d'administration	23/06/2005
Date de maturité	22/06/2007
Date d'expiration	22/06/2009
Nombre de bénéficiaires	7 300
Prix d'exercice en euros au 23 juin 2005	44,11
Nombre d'actions maximales accordées	64 608

Depuis le 6 novembre 2006, les titres de la société ASF ne sont plus cotés. Il a donc été décidé la transformation de ce plan en dette salariale. Une charge de personnel pour un montant de 3,5 millions d'euros a été comptabilisée au 31 décembre 2007.

de bourse. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement de leur entreprise plafonné à 3 500 euros par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

### 12.2 Transformation du plan d'attribution gratuite d'actions ASF en dette salariale

L'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2005 avait donné au conseil d'administration de la société ASF l'autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés du Groupe ASF adhérant à un plan d'épargne ASF. Le Conseil d'Administration, réuni le 23 juin 2005, avait décidé de mettre en place un tel plan.

La charge correspondante, de 2 millions d'euros, comptabilisée en contrepartie des capitaux propres sur les exercices 2006 et 2005 (1,3 million d'euros en 2006 et 0,7 million d'euros en 2005) a été reprise en résultat par capitaux propres.

## 13. Provisions non courantes

(en millions d'euros)	Note	31/12/2007	31/12/2006
Provisions pour retraite	C.13.1	3,4	4,5
Autres provisions non courantes	C.13.2	218,8	184,7
<b>Total</b>		<b>222,2</b>	<b>189,2</b>

### 13.1 Provisions pour retraite

Les provisions pour engagements de retraite s'élèvent au 31 décembre 2007 à 4,8 millions d'euros (dont 3,4 millions d'euros à plus d'un an) contre 6,2 millions

d'euros au 31 décembre 2006 (dont 4,5 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de fin de carrière et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaires. La

### 11.3 Éléments constatés directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent par nature d'instruments financiers les mouvements sur ces éléments après impôts :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>		
Réserve à l'ouverture	2,1	0,0
Variations de juste valeur de la période	(0,6)	2,1
<b>Réserve de clôture</b>	<b>1,5</b>	<b>2,1</b>
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>		
Réserve à l'ouverture	(7,5)	(8,1)
Variations de juste valeur de la période	28,6	
Éléments de juste valeur constatés en résultat	0,6	0,6
<b>Réserve de clôture</b>	<b>21,7</b>	<b>(7,5)</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
<b>Total des éléments constatés directement en capitaux propres</b>		
Réserve brute	35,3	(8,2)
Effet impôt associé	(12,1)	2,8
Réserve nette d'impôt	23,2	(5,4)

Au total, l'impôt associé aux éléments directement comptabilisés en capitaux propres a une incidence négative de 14,9 millions d'euros (contre une incidence positive de 2,8 millions d'euros en 2006).

### 11.4 Dividendes

Le 25 janvier 2007, ASF a distribué un dividende exceptionnel de 3,3 milliards d'euros, se répartissant entre 2,54 milliards d'euros pour VINCI SA (77 %) et 0,76 milliard d'euros pour ASF Holding (23 %). ASF a financé le versement de ce dividende de la manière suivante :

- utilisation d'une partie de sa trésorerie disponible pour 550 millions d'euros ;

- tirage d'un prêt à 7 ans de 1,5 milliard d'euros et utilisation à hauteur de 1,25 milliard d'euros de deux lignes de crédit "revolver" d'un montant total de 3 milliards d'euros.

Outre le dividende exceptionnel, l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006 a décidé la distribution d'un dividende ordinaire de 374 182 361,82 euros mis en paiement le 14 mai 2007 soit 1,62 euro par action.

Par ailleurs, le conseil d'administration réuni le 29 août 2007 pour arrêter les états financiers résumés semestriels consolidés au 30 juin 2007, a décidé de verser un acompte sur dividende de 103 940 100,45 euros, soit pour chacune des 230 978 001 actions composant le capital social, un dividende de 0,45 euro, à valoir sur le dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2007.

Les dividendes versés au titre des exercices 2007 (hors dividende exceptionnel) et 2006 s'analysent de la façon suivante :

	2007	2006
<b>Acompte sur dividende (versé en septembre 2007)</b>		
<b>Montant (en millions d'euros) (I)</b>	103,9	
Par action en euros	0,45	
<b>Solde du dividende distribué (versé en mai 2007)</b>		
<b>Montant (en millions d'euros) (II)</b>		374,2
Par action en euros		1,62
<b>Dividende net global attribué à chaque action</b>		
<b>Montant (en millions d'euros) (I) + (II)</b>	103,9	374,2
Par action en euros	0,45	1,62

## Évolution sur l'exercice

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
<b>Valeur actuelle des engagements de retraite</b>			
<b>À l'ouverture de l'exercice</b>	<b>44,8</b>	<b>44,3</b>	<b>34,8</b>
<i>dont engagements couverts par des actifs de couverture</i>			
Droits supplémentaires acquis	2,3	2,6	5,2
Actualisation de l'année	1,8	2,0	1,9
Prestations servies sur l'exercice	(5,2)	(1,1)	(1,1)
Écarts actuariels	(1,3)	(3,3)	1,1
Coût des services passés			
Liquidation des droits	(1,5)		
Effet des fermetures et modifications de régimes		0,3	2,4
Variations de périmètre et autres	(4,3)		
<b>À la clôture de l'exercice</b>	<b>36,6</b>	<b>44,8</b>	<b>44,3</b>
<i>dont engagements couverts par des actifs de couverture</i>			
<b>Actifs de couverture</b>			
<b>À l'ouverture de l'exercice</b>	<b>35,2</b>	<b>34,5</b>	<b>27,8</b>
Rendement attendu des fonds	1,4	(1,6)	2,7
Écarts actuariels	(1,3)	2,3	3,9
Cotisations versées aux fonds			
Prestations servies sur l'exercice	(0,2)		
Liquidation des droits	(1,6)		
Effet des fermetures de régimes			
Variations de périmètre et autres	(3,8)		
<b>À la clôture de l'exercice</b>	<b>29,7</b>	<b>35,2</b>	<b>34,5</b>
<b>Éléments non reconnus au bilan</b>			
<b>À l'ouverture de l'exercice</b>	<b>3,4</b>	<b>6,7</b>	<b>3,8</b>
Nouveaux éléments	0,7	(2,1)	0,5
Amortissement de la période	(2,1)	(1,2)	2,4
Effets des fermetures et modifications de régimes	0,1		
<b>À la clôture de l'exercice</b>	<b>2,1</b>	<b>3,4</b>	<b>6,7</b>
<i>dont écarts actuariels</i>			
<i>dont coût des services passés</i>			
<i>Écarts actuariels/engagements (en %)</i>	<i>5,7 %</i>	<i>7,6 %</i>	<i>15,1 %</i>

Le Groupe ASF estime à 5,3 millions d'euros les versements prévus en 2008 pour les engagements de retraite relatifs aux prestations versées aux salariés.

Les éléments non reconnus (différence entre le montant observé des engagements, ou des fonds investis, et les montants attendus) s'élèvent à 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2007.

part à moins d'un an respectivement 1,4 million d'euros et 1,7 million d'euros au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les engagements de retraite du Groupe ASF qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé concernent les indemnités de fin de carrière et de régimes de retraite complémentaires à prestations définies.

Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Taux d'actualisation	5,25 %	4,75 %	4,50 %
Taux d'inflation	1,9 %	2,0 %	1,8 %
Taux de revalorisation des salaires	3,8 % - 4,2 %	4,0	4,0
Taux de revalorisation des rentes	2,5	2,5	2,0
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	17,1	15,86 - 16,56	16,27 - 16,88

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et représentent 29,7 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 30,4 millions d'euros au 31 décembre 2006.

La répartition est la suivante :

	31/12/2007			31/12/2006		
	Zone Euro	Hors Zone Euro	Moyenne pondérée	Zone Euro	Hors Zone Euro	Moyenne pondérée
<b>Répartition des actifs financiers</b>						
Actions	25 %	14 %	39 %	27 %	15 %	42 %
Obligations	60 %		60 %	56 %	0 %	56 %
Monétaires	1 %		1 %	2 %	0 %	2 %
Total	86 %	14 %	100 %	85 %	15 %	100 %
<b>Taux moyen de rendement retenu</b>	<b>5,05 %</b>		<b>5,05 %</b>	<b>5,00 %</b>		<b>5,00 %</b>

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

#### Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2007 France	31/12/2006 France
Valeur actuelle des engagements de retraite	(36,6)	(44,8)
dont transfert CATS		(5,3)
Juste valeur des actifs financiers	29,7	35,2
dont transfert CATS		4,8
<b>Surplus (ou déficit)</b>	<b>(6,9)</b>	<b>(9,6)</b>
<i>dont transfert CATS</i>		<i>(0,5)</i>
<b>Provisions reconnues au bilan</b>		
Actifs reconnus au bilan	4,8	6,2
<i>dont transfert CATS</i>		<i>0,3</i>
<b>Éléments non reconnus au bilan</b>	<b>2,1</b>	<b>3,4</b>
<b>dont transfert CATS</b>		<b>0,2</b>
Écarts actuariels	2,1	3,4
<i>dont transfert CATS</i>		<i>0,2</i>
Coût des services passés	0,0	0,0

Au 31 décembre 2007, les provisions au titre des couvertures de frais médicaux s'élevaient à 112 millions d'euros. Elles ont été calculées sur la base d'un taux de croissance des dépenses de santé de 6 %. La variation de ce taux de 1 % entraînerait une variation de 32,2 millions d'euros de l'engagement total.

Les éléments non reconnus (différence entre le montant observé des engagements et les provisions comptabilisées au bilan) s'élevaient à 43,8 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 60,3 millions d'euros au 31 décembre 2006 et résultent essentiellement du changement de taux d'actualisation et d'évolution des coûts médicaux. Ces éléments sont amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres bénéficiant de ce régime.

Le montant de cette provision au 31 décembre 2007 s'élève à 114,6 millions d'euros (dont 112,5 millions d'euros à plus d'un an) contre 96,6 millions d'euros au 31 décembre 2006 (dont 90,1 millions d'euros à plus d'un an). La part à moins d'un an respectivement 2,1 millions d'euros et 6,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 est présentée au bilan en autres passifs courants.

#### Accords de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés (CATS)

ASF et Escota ont signé en 2007 des accords de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés. Ce dispositif a pour objet de permettre aux salariés ayant exercé des activités particulièrement pénibles de cesser leur activité avant l'âge

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2007
Taux d'actualisation	5,00 %
Progression du plafond de la Sécurité sociale	2,75 %
Revalorisation salaires avant la préretraite	2,60 %
Revalorisation des salaires pendant la préretraite	1,80 %
Revalorisation des cotisations mutuelle et prévoyance	2,00 %
Revalorisation de l'indemnité de logement	1,00 %

Le montant de cette provision au 31 décembre 2007 s'élève à 31 millions d'euros (dont 25,7 millions d'euros à plus d'un an). Elle est nette du montant des actifs financiers évalués à la juste valeur pour 5 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2006.

du taux plein, dans le cadre d'une suspension de leur contrat de travail.

Chaque accord d'entreprise décrit, entre autres, les conditions à remplir par les salariés pour pouvoir bénéficier du dispositif, et les prestations qui leur seront versées pendant la période de cessation d'activité (ci-après " préretraite "). Ces dernières consistent notamment en :

- des indemnités versées au début et à la fin de la période de préretraite ;
- un revenu de remplacement pendant la période de préretraite (ci-après " allocation de préretraite ") ;
- le maintien de la protection sociale pendant la période de préretraite.

La signature d'une convention CATS avec l'État ouvre droit à :

- une exonération de certaines charges sociales;
- une participation partielle de l'État au financement de l'allocation lorsque les bénéficiaires atteignent l'âge de 57 ans.

Ce taux de participation varie en fonction de l'âge du titulaire au moment de l'adhésion. Selon les accords signés par ASF et Escota, la participation de l'État est maximale, à savoir 50 % de l'allocation.

#### Provisions pour grosses réparations et autres risques

Les provisions pour grosses réparations correspondent aux obligations contractuelles de remise en état des ouvrages exploités dans le cadre des contrats de concession. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan pluriannuel de travaux révisé chaque année pour tenir compte

**Charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies**

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Droits acquis par les salariés pendant l'exercice	2,3	2,6	5,2
Actualisation des droits acquis	1,8	2,0	1,9
Rendement attendu des fonds	(1,4)	(1,6)	(1,1)
Amortissement des écarts actuariels	2,0	1,2	(2,4)
Amortissement du coût des services passés - droits non acquis			0,1
Coût des services passés - droits acquis			
Autres	(5,7)	(1,1)	(1,1)
<b>Total</b>	<b>(1,0)</b>	<b>3,1</b>	<b>2,6</b>

**13.2 Autres provisions non courantes**

Au cours des exercices 2006 et 2007, les autres provisions non courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture de l'exercice	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	clôture de l'exercice
<b>01/01/2006</b>							
Autres avantages au personnel	78,6	19,1	(1,1)				96,6
Grosses réparations	87,4	41,5	(32,2)				96,7
Autres risques	35,7	20,2	(3,6)				52,3
Actualisation provisions non courantes	(2,9)				(1,1)		(4,0)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(43,3)					(13,6)	(56,9)
<b>31/12/2006</b>	<b>155,5</b>	<b>80,8</b>	<b>(36,9)</b>	<b>0,0</b>	<b>(1,1)</b>	<b>(13,6)</b>	<b>184,7</b>
Autres avantages au personnel	96,6	50,5	(1,8)		0,3		145,6
Grosses réparations	96,7	33,5	(38,5)				91,7
Autres risques	52,3	19,5	(19,5)			3,9	56,2
Actualisation provisions non courantes	(4,0)				(0,2)		(4,2)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(56,9)					(13,6)	(70,5)
<b>31/12/2007</b>	<b>184,7</b>	<b>103,5</b>	<b>(59,8)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>(9,7)</b>	<b>218,8</b>

**Autres avantages au personnel**

Les provisions pour autres avantages au personnel sont évaluées selon la méthode des unités de crédits projetées et concernent d'une part les engagements relatifs aux

médailles du travail et couvertures de frais médicaux et d'autre part les provisions relatives aux accords de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés (CATS).

**Médailles du travail et couvertures de frais médicaux**

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Taux d'actualisation	5,25 %	4,75 %	4,50 %
Taux d'inflation	1,9 %	2,0 %	2,0 %
Taux de revalorisation salaires	1,8 % - 4,1 %	2 % - 4,2 %	2 % - 3 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	6,0 %	6,0 %	4,0 %

Au 31 décembre 2007, le Groupe ASF affiche un endettement financier net de 10,5 milliards d'euros (contre 7,4 milliards d'euros au 31 décembre 2006).

#### Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan

	réf.	31/12/2007	31/12/2006
Emprunts obligataires	(1)	(1 629,2)	0,0
Autres emprunts et dettes financières	(2)	(7 921,6)	(7 383,5)
Dettes financières courantes	(3)	(1 034,8)	(665,4)
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	(4)	(2,4)	0,0
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	(5)	(40,7)	(44,8)
Trésorerie passive	(6)	(0,8)	(0,1)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(7)	8,8	73,5
Disponibilités et équivalent de trésorerie	(8)	77,9	626,4
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	(9)	26,6	0,0
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	(10)	40,9	39,2
<b>Endettement financier net</b>		<b>(10 475,3)</b>	<b>(7 354,7)</b>

L'augmentation de l'endettement net de 3,1 milliards d'euros provient principalement du paiement d'un dividende exceptionnel de 3,3 milliards d'euros le 25 janvier 2007, compensé dans une moindre mesure par le cash flow libre d'exploitation 2007.

Cette opération a été financée par des tirages sur des lignes de crédit revolver et sur un prêt à terme de 1,5 milliard d'euros effectués sur le premier semestre 2007 à hauteur d'environ 2,75 milliards d'euros. Le produit des émissions obligataires et des placements privés réalisés au deuxième semestre pour

un montant de 1,625 milliard d'euros a été affecté à hauteur de 744 millions d'euros au remboursement du prêt à terme conformément aux clauses du contrat et pour le solde à la reconstitution des encours disponibles sur les lignes de crédit revolver.

Par ailleurs, l'encours de placement a diminué en 2007 d'environ 580 millions d'euros, notamment suite à son utilisation à hauteur de 550 millions d'euros dans le cadre du financement du dividende exceptionnel.

des programmes de dépenses et s'élèvent à 47 millions d'euros au 31 décembre 2007 (part à plus d'un an) contre 49,1 millions d'euros au 31 décembre 2006 (part à plus d'un an).

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, s'élèvent à 20,7 millions d'euros au 31 décembre 2007 (part à plus d'un an) contre 53,5 millions d'euros au 31 décembre 2006 (part à plus d'un an).

## 14. Informations relatives à l'endettement financier net

L'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, s'analyse comme suit :

Catégories comptables	(en millions d'euros)	31/12/2007				31/12/2006			
		Non courant	réf.	Courant (*)	réf.	Total	Non courant	Courant (*)	Total
<b>Passifs évalués aux coûts amortis</b>	Emprunts obligataires	(1 629,2)	(1)	(44,3)	(3)	(1 673,5)			
	Emprunts inflation	(377,8)	(2)	(5,9)	(3)	(383,7)	(371,4)	(8,4)	(379,8)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(7 543,8)	(2)	(980,1)	(3)	(8 523,9)	(7 012,1)	(657,0)	(7 669,1)
	<b>Dettes financières long terme</b>	<b>(9 550,8)</b>		<b>(1 030,3)</b>		<b>(10 581,1)</b>	<b>(7 383,5)</b>	<b>(665,4)</b>	<b>(8 048,9)</b>
	Autres dettes financières courantes								
	Comptes courants Financiers			(4,5)	(3)	(4,5)			
	<b>I - Dettes financières brutes</b>	<b>(9 550,8)</b>		<b>(1 034,8)</b>		<b>(10 585,6)</b>	<b>(7 383,5)</b>	<b>(665,4)</b>	<b>(8 048,9)</b>
	Découverts bancaires			(0,8)	(6)	(0,8)		(0,1)	(0,1)
	<b>II - Trésorerie Passive</b>			<b>(0,8)</b>		<b>(0,8)</b>		<b>(0,1)</b>	<b>(0,1)</b>
	<i>dont : Incidence des couvertures de juste valeurs</i>					(11,7)			
	Dettes financières brutes avant incidence de juste valeur	(9 539,1)		(1 034,8)		(10 573,9)	(7 383,5)	(665,4)	(8 048,9)
<b>Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur)</b>	Comptes courants Financiers			7,6	(7)	7,6		8,9	8,9
	Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			1,2	(7)	1,2		64,6	64,6
	Équivalent de trésorerie			66,0	(8)	66,0		584,6	584,6
	Disponibilités			11,9	(8)	11,9		41,8	41,8
	<b>III - Actifs financiers</b>			<b>86,7</b>		<b>86,7</b>		<b>699,9</b>	<b>699,9</b>
<b>Dérivés</b>	Instruments dérivés passifs	(2,4)	(4)	(40,7)	(5)	(43,1)		(44,8)	(44,8)
	Instruments dérivés actifs	26,6	(9)	40,9	(10)	67,5		39,2	39,2
	<b>IV - Instruments dérivés</b>	<b>24,2</b>		<b>0,2</b>		<b>24,4</b>		<b>(5,6)</b>	<b>(5,6)</b>
	<b>Endettement financier net (I + II + III + IV)</b>	<b>(9 526,6)</b>		<b>(948,7)</b>		<b>(10 475,3)</b>	<b>(7 383,5)</b>	<b>28,8</b>	<b>(7 354,7)</b>
	<i>dont Trésorerie nette :</i>			77,1		77,1		626,3	626,3
	<i>Équivalents de trésorerie et disponibilités</i>			77,9		77,9		626,4	626,4
	<i>Découverts bancaires</i>			(0,8)		(0,8)		(0,1)	(0,1)

(\*) Part courante incluant les Intérêts Courus Non Échus.

	31/12/2007							31/12/2006	
	Devise	Taux intérêt contrac- tuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan (hors ICNE)	ICNE	Total	Capital restant dû	Valeur au bilan
ASF CNA/BEI 1999	EUR	5,6 %	déc-2014	160,0	162,1	0,5	162,6	160,0	162,8
Escota CNA/BEI 2000	EUR	6,0 %	déc-2014	20,0	20,0	0,1	20,1	20,0	20,1
ASF CNA/BEI 2002	EUR	6,2 %	avril 2015 à 2017	412,6	412,7	18,7	431,4	412,6	431,4
ASF CNA/BEI 2000	EUR	6,1 %	déc-2015	70,0	71,3	0,3	71,6	70,0	71,8
ASF CNA/BEI 2000	EUR	Euribor 3 mois	déc-2015	53,0	53,0	0,1	53,1	53,0	53,1
ASF CNA/BEI 2001	EUR	5,1 %	nov-2016	75,0	75,0	0,4	75,4	75,0	75,4
ASF CNA/BEI 2001	EUR	5,1 %	nov-2016	77,0	77,0	0,4	77,4	77,0	77,4
<b>Emprunts BEI</b>	<b>EUR</b>			<b>250,0</b>	<b>250,0</b>	<b>3,6</b>	<b>253,6</b>	<b>250,0</b>	<b>253,4</b>
ASF BEI 2005	EUR	3,6 %	mai 2012 à 2025	150,0	150,0	3,4	153,4	150,0	153,2
ASF BEI 2005	EUR	3,8 %	déc 2012 à 2025	100,0	100,0	0,2	100,2	100,0	100,2
<b>Autres emprunts</b>	<b>EUR</b>			<b>14,7</b>	<b>14,7</b>	<b>0,0</b>	<b>14,7</b>	<b>25,8</b>	<b>26,0</b>
Autres emprunts	EUR		2007					11,1	11,3
Autres emprunts	EUR		2008 à 2010	14,7	14,7	0,0	14,7	14,7	14,7
<b>Lignes de crédit</b>	<b>EUR</b>			<b>1 350,8</b>	<b>1 345,5</b>	<b>2,2</b>	<b>1 347,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
ASF Crédit Revolving	EUR	Euribor 1-3 mois + 0,125 %	juil-2012	495,0	495,0	1,3	496,3	0,0	0,0
ASF Crédit Revolving	EUR	Euribor 1-3 mois + 0,225 %	déc-2013	100,0	96,1	0,4	96,5	0,0	0,0
ASF Term Loan	EUR	Euribor 1 mois + 0,225 %	déc-2013	755,8	754,4	0,5	754,9	0,0	0,0
<b>Dettes financières long terme</b>				<b>10 260,6</b>	<b>10 331,9</b>	<b>249,2</b>	<b>10 581,1</b>	<b>7 743,2</b>	<b>8 048,9</b>

(\*) i : taux d'inflation.

## 14.2 Gestion du risque de liquidité

Le Groupe a pour politique de maintenir à sa disposition un niveau de liquidité élevé à tout moment pour faire face à ses engagements existants et futurs et d'allonger la durée moyenne de sa dette.

La position de liquidité du Groupe au 31 décembre 2007 est détaillée au point C.14.2.4 « Position de liquidité ».

### 14.2.1 Échéancier des dettes financières et des flux d'intérêts associés

Au 31 décembre 2007, la maturité moyenne de la dette financière du Groupe est de 7,2 ans (contre 6,6 ans au 31 décembre 2006).

## 14.1 Détail des dettes financières à long terme

Les dettes financières long terme net au 31 décembre 2007 ont les caractéristiques suivantes :

	31/12/2007							31/12/2006	
	Devise	Taux intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan (hors ICNE)	ICNE	Total	Capital restant dû	Valeur au bilan
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>EUR</b>			<b>1 625,0</b>	<b>1 629,2</b>	<b>44,3</b>	<b>1 673,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
ASF Émission Obligataire	EUR	5,6 %	juil-2022	1 575,0	1 579,3	44,1	1 623,4		
ASF Placement privé	EUR	Euribor 3 mois + 0,75 %	sept-2027	50,0	49,9	0,2	50,1		
<b>Emprunts inflation</b>	<b>EUR</b>			<b>377,8</b>	<b>377,8</b>	<b>5,9</b>	<b>383,7</b>	<b>373,5</b>	<b>379,8</b>
ASF CNA 2001	EUR	3,9 % + i (*)	juil-2016	377,8	377,8	5,9	383,7	373,5	379,8
<b>Autres emprunts bancaires et autres dettes financières</b>	<b>EUR</b>								
<b>Emprunts CNA</b>				<b>5 458,2</b>	<b>5 527,0</b>	<b>165,1</b>	<b>5 692,1</b>	<b>5 879,2</b>	<b>6 142,9</b>
ASF et ESCOTA CNA 1995	EUR	8,0 %	mars-2007	0,0	0,0		0,0	122,0	129,9
ASF et ESCOTA CNA 1996	EUR	6,3 %	oct-2007	0,0	0,0		0,0	146,4	148,5
ASF CNA 1997	EUR	5,6 %	déc-2007	0,0	0,0		0,0	152,5	152,6
ASF CNA 1998	CHF	5,4 %	fév-2008	301,1	287,6	8,2	295,8	301,1	304,6
ESCOTA CNA 1993	EUR	8,0 %	mars-2008	15,2	15,2	1,0	16,2	15,2	16,2
ASF et ESCOTA CNA 1996/1997	EUR	6,0 %	nov-2008	298,8	300,9	2,4	303,3	298,8	302,6
ASF et ESCOTA CNA 1995	EUR	7,4 %	nov-2008	168,8	168,5	1,3	169,8	168,8	169,5
ASF et ESCOTA CNA 1994/1997	EUR	6,0 %	janv-2009	137,2	137,4	7,7	145,1	137,2	145,2
ASF et ESCOTA CNA 1996	EUR	6,8 %	juil-2009	176,8	176,6	5,5	182,1	176,8	182,0
ASF CNA 1995	EUR	7,5 %	sept-2009	152,4	152,3	2,9	155,2	152,5	155,2
ASF et ESCOTA CNA 1996	EUR	6,7 %	fév-2010	153,8	153,6	9,3	162,9	153,8	162,8
ASF et ESCOTA CNA 1998	EUR	4,5 %	avril-2010	502,4	497,5	15,5	513,0	502,4	511,1
ASF et ESCOTA CNA 1995	EUR	7,5 %	juin-2010	66,5	66,1	2,6	68,7	66,5	68,6
ASF et ESCOTA CNA 1997 à 2001	EUR	5,9 %	juin-2011	498,5	512,9	16,8	529,7	498,5	537,3
ASF et ESCOTA CNA 1996	EUR	6,7 %	sept-2011	68,6	68,4	1,4	69,8	68,6	69,8
ASF et ESCOTA CNA 1997 à 2000	EUR	5,8 %	oct-2012	405,9	406,2	4,7	410,9	405,9	411,0
ASF et ESCOTA CNA 1998/2001	EUR	5,9 %	mars-2013	397,7	414,5	18,0	432,5	397,7	435,3
ASF CNA 1999/2002	EUR	4,4 %	mai-2014	450,0	433,0	12,2	445,2	450,0	443,2
ASF CNA 2000/2001	EUR	6,0 %	oct-2015	382,5	415,9	4,2	420,1	382,5	422,6
ASF et Escota CNA 2002	EUR	5,3 %	janv-2017	532,0	528,7	25,7	554,4	532,0	554,2
ASF CNA 2004/2005	EUR	4,5 %	mars 2018	750,0	791,7	25,7	817,4	750,0	820,7
<b>Emprunts CNA/BEI</b>	<b>EUR</b>			<b>1 184,1</b>	<b>1 187,7</b>	<b>28,1</b>	<b>1 215,8</b>	<b>1 214,7</b>	<b>1 246,8</b>
ASF CNA/BEI 1997	EUR	5,8 %	nov-2007	0,0	0,0	0,0	0,0	30,5	30,7
ASF CNA/BEI 1998	EUR	4,6 %	déc-2010	95,3	95,3	0,3	95,6	95,3	95,5
ASF CNA/BEI 2001	EUR	5,1 %	oct-2011	70,0	70,0	0,7	70,7	70,0	70,7
ESCOTA CNA/BEI 2002	EUR	6,2 %	avril 2013 à 2015	142,7	142,7	6,6	149,3	142,7	149,3
ESCOTA CNA/BEI 1998	EUR	4,8 %	déc-2013	8,5	8,6	0,0	8,6	8,5	8,6

Les excédents de trésorerie sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire, en évitant une prise de risque en capital et en conservant un niveau de volatilité faible au travers d'un système de contrôle des performances et des risques. Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont principalement des OPCVM ainsi que des titres de créances négociables (bons de caisse notamment) et assimilés. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur (voir notes A.3.19 " Actifs financiers de gestion de trésorerie " et A.3.20 " Disponibilités et équivalents de trésorerie ").

#### 14.2.3 Lignes de crédit et prêts à terme bancaires

ASF dispose d'une ligne de crédit bancaire syndiquée de 1 milliard d'euros à échéance 2012, assortie de covenants financiers décrits au point C.14.2.5 « Covenants financiers », mis en place par avenant en février 2006 lors de la privatisation

d'ASF. Par ailleurs, ASF a signé le 18 décembre 2006 avec un pool bancaire un nouveau financement à 7 ans, d'un montant total de 3,5 milliards d'euros répartis entre 2 milliards d'euros sous forme de crédit revolving et 1,5 milliard sous forme de prêt à terme, réduit courant 2007 à 756 millions d'euros. Il est assorti de ratios équivalents à ceux des emprunts CNA.

Ces lignes ont notamment contribué au financement du dividende exceptionnel versé par ASF en janvier 2007. Au 31 décembre 2007, leur utilisation avait été ramenée à 1,35 milliard d'euros.

Enfin, ASF a signé avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) en décembre 2007 un contrat de financement de 250 millions d'euros. Ce financement revêt la forme d'une ligne de crédit utilisable d'ici fin 2009 et devant être remboursée au plus tard en 2028.

Le profil de maturités des lignes de crédit d'ASF au 31 décembre 2007, est le suivant :

(en millions d'euros)	Utilisations au 31/12/2007	Autorisations au 31/12/2007	Échéances		
			< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Crédit syndiqué	495	1 000		1 000	
Ligne crédit revolving	100	2 000			2 000
Prêt à terme	756	756			756
BEI	0	250			250
<b>Total</b>	<b>1 351</b>	<b>4 006</b>	<b>0</b>	<b>1 000</b>	<b>3 006</b>

#### 14.2.4 Position de liquidité

La position de liquidité du Groupe au 31 décembre 2007 compte tenu de la trésorerie nette gérée (78,3 millions d'euros),

et des lignes de crédit non utilisées (2,65 milliards d'euros) ressort à 2,73 milliards d'euros couvrant ainsi plus de 3 ans des besoins du Groupe ASF.

#### 14.2.5 Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de défaut en cas de non-respect des ratios financiers décrits dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Contrats de financement	Montants autorisés	Montants utilisés	Ratios (1)	Seuils	Niveau atteint au 31/12/2007
ASF	CNA	7 270,4	7 270,4	EFN consolidé/EBITDA consolidé	<7	5,7
				EBITDA consolidé/ Frais financiers consolidés	>2,2	3,5
	Prêt syndiqué à terme	755,8	755,8	EFN consolidé/ CAFICE consolidée	< ou = 7	5,7
	Ligne de crédit syndiquée	2 000,0	100,0	CAFICE consolidée/ Frais financiers consolidés	> 2,2	3,5
	Ligne de crédit syndiquée	1 000,0	495,0			

(1) EFN = endettement financier net ;

EBITDA = excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions ;

CAFICE = capacité d'autofinancement avant impôts et coût du financement.

Par échéance, la maturité des dettes financières du Groupe ASF, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêts associés, évalués sur la base de la cristallisation des taux d'intérêts au 31 décembre 2007, s'analyse comme suit :

Situation au 31 décembre 2007	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	< 1 an	de 1 à < 2 ans	de 2 à 5 ans	> 5 ans
<b>Dettes Fournisseurs</b>	<b>228,9</b>	<b>228,9</b>	<b>228,9</b>			
<b>Emprunts obligataires</b>						
Capital	(1 673,5)	(1 625,0)				(1 625,0)
Flux d'intérêts		(1 340,8)	(91,3)	(91,3)	(273,9)	(884,2)
<b>Emprunts inflation</b>						
Capital	(383,7)	(377,8)				(377,8)
Flux d'intérêts		(192,8)	(21,4)	(21,4)	(64,3)	(85,7)
<b>Autres emprunts bancaires et autres dettes financières</b>						
Capital	(8 523,9)	(8 258,1)	(792,8)	(469,2)	(2 359,2)	(4 636,9)
Flux d'intérêts		(2 619,9)	(441,1)	(390,4)	(949,8)	(838,7)
Découverts bancaires	(0,8)	(0,8)	(0,8)			
Comptes courant financiers passifs	(4,5)	(4,5)	(4,5)			
<b>I - Dettes Financières</b>	<b>(10 586,4)</b>	<b>(14 419,7)</b>	<b>(1 351,8)</b>	<b>(972,3)</b>	<b>(3 647,2)</b>	<b>(8 448,3)</b>
Comptes courants financiers actifs	7,6					
Actifs de gestion de trésorerie courante	1,2					
Équivalents de trésorerie	66,0					
Disponibilités	11,9					
<b>II - Actifs Financiers</b>	<b>86,7</b>					
Dérivés de taux	44,1	58,2	19,9	0,5	6,0	31,8
Dérivés de change	(19,7)	(14,2)	(14,2)			
Autres dérivés						
<b>III - Comptes courants Financiers nets</b>	<b>24,4</b>	<b>44,0</b>	<b>5,7</b>	<b>0,5</b>	<b>6,0</b>	<b>31,8</b>
<b>Endettement Financier Net (I + II + III)</b>	<b>(10 475,3)</b>	<b>(14 375,7)</b>	<b>(1 346,1)</b>	<b>(971,8)</b>	<b>(3 641,2)</b>	<b>(8 416,5)</b>

### 14.2.2 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée incluant les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>Équivalents de trésorerie</b>	<b>66,0</b>	<b>584,6</b>
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	59,1	584,3
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine	6,9	0,3
<b>Disponibilités</b>	<b>11,9</b>	<b>41,8</b>
<b>Découverts bancaires</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(0,1)</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>77,1</b>	<b>626,3</b>
<b>Actifs financiers de gestion de trésorerie courante</b>	<b>1,2</b>	<b>64,6</b>
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	0,0	64,6
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine	1,2	0,0
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à 3 mois à l'origine	0,0	0,0
<b>Billets de trésorerie émis</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Trésorerie nette gérée</b>	<b>78,3</b>	<b>690,9</b>

## 15.1 Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et optimiser l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser le coût moyen de la dette dans le cadre des budgets.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de maintenir dans le temps une répartition taux fixe-taux variable évolutive en fonction du niveau d'endettement mesuré par le ratio Dette nette rapporté à la Cafice.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels et d'échanges de taux d'intérêts (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces instruments de couverture ont au maximum les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéance des dettes couvertes. Ces produits peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé et inflation et la part à taux variable, avant et après prise en compte des produits dérivés :

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										
	taux fixe			inflation			taux variable			total	
	dette	quote-part	taux	dette	quote-part	taux	dette	quote-part	taux	dette (1)	taux
<b>Au 31/12/07</b>	<b>8 494,0</b>	<b>82 %</b>	<b>5,59 %</b>	<b>377,8</b>	<b>4 %</b>	<b>5,21 %</b>	<b>1 448,3</b>	<b>14 %</b>	<b>4,70 %</b>	<b>10 320,1</b>	<b>5,45 %</b>
<b>Au 31/12/06</b>	<b>7 381,7</b>	<b>94 %</b>	<b>5,58 %</b>	<b>399,6</b>	<b>5 %</b>	<b>5,93 %</b>	<b>53,0</b>	<b>1 %</b>	<b>3,57 %</b>	<b>7 834,3</b>	<b>5,58 %</b>

(1) Valeur au bilan hors incidence des justes valeurs.

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										
	taux fixe			taux variable capé + inflation			taux variable			total	
	dette	quote-part	taux	dette	quote-part	taux	dette	quote-part	taux	dette (1)	taux
<b>Au 31/12/07</b>	<b>8 044,3</b>	<b>78 %</b>	<b>5,50 %</b>	<b>2 275,8</b>	<b>22 %</b>	<b>4,59 %</b>				<b>10 320,1</b>	<b>5,30 %</b>
<b>Au 31/12/06</b>	<b>7 381,7</b>	<b>94 %</b>	<b>5,39 %</b>	<b>399,6</b>	<b>5 %</b>	<b>5,93 %</b>	<b>53,0</b>	<b>1 %</b>	<b>3,57 %</b>	<b>7 834,3</b>	<b>5,41 %</b>

(1) Valeur au bilan hors incidence des justes valeurs.

### 14.2.6 Notations de crédit

Le Groupe dispose des notations suivantes au 31 décembre 2007 :

Agence	Long terme	Perspective	Court terme
Standard & Poor's	BBB+	Négative	A2
Moody's	Baa1	Stable	P2

## 15. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Les informations suivantes présentent l'exposition du Groupe à chacun des risques financiers, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques.

Compte tenu du niveau élevé de l'endettement financier net et du résultat financier associé, le Groupe ASF a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques financiers auxquels il est exposé et principalement des risques de taux d'intérêt.

La gestion et la limitation de ces risques financiers chez ASF sont généralement prises en charge par la Direction Financière du Groupe conformément aux politiques de gestion validées par les organes de direction et dans la cadre des règles définies dans les lignes directrices de Trésorerie et Financement du Groupe VINCI. La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient au comité de trésorerie qui se réunit au moins une fois par mois.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêt, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2007				
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant	Net
Dérivés de taux : qualifiés de couverture de juste valeur	8,1	10,8			18,9
Dérivés de taux : qualifiés de couverture de flux de trésorerie	18,5	0,2	(2,4)		16,3
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture		29,9		(21,0)	8,9
<b>Dérivés de taux (1)</b>	<b>26,6</b>	<b>40,9</b>	<b>(2,4)</b>	<b>(21,0)</b>	<b>44,1</b>
Dérivés de change : non qualifiés comptablement de couverture				(19,7)	(19,7)
<b>Dérivés de change (1)</b>				<b>(19,7)</b>	<b>(19,7)</b>
<b>Total des instruments dérivés</b>	<b>26,6</b>	<b>40,9</b>	<b>(2,4)</b>	<b>(40,7)</b>	<b>24,4</b>

(1) Juste valeur des dérivés pour la partie courante, y compris les icne (intérêts courus non échus).

(en millions d'euros)	31/12/2006				
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant	Net
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture		39,2		(33,7)	5,5
<b>Dérivés de taux (1)</b>	<b>0,0</b>	<b>39,2</b>	<b>0,0</b>	<b>(33,7)</b>	<b>5,5</b>
Dérivés de change : non qualifiés comptablement de couverture				(11,1)	(11,1)
<b>Dérivés de change (1)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(11,1)</b>	<b>(11,1)</b>
<b>Total des instruments dérivés</b>	<b>0,0</b>	<b>39,2</b>	<b>0,0</b>	<b>(44,8)</b>	<b>(5,6)</b>

(1) Juste valeur des dérivés pour la partie courante, y compris les icne (intérêts courus non échus).

### 15.1.2 Description de la couverture de flux de trésorerie

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2007					Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
	≤ 31/12/2008	> 31/12/2008 ≤ 31/12/2009	> 31/12/2009 ≤ 31/12/2012	> 31/12/2012				
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe				865,0	865,0	17,6	(2,0)	
<b>Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probable</b>				<b>865,0</b>	<b>865,0</b>	<b>17,6</b>	<b>(2,0)</b>	
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	273,0	455,8	100,0	50,0	878,8	1,0	(0,4)	
FRA	1 064,0				1 064,0			
Options de taux (Cap, Floor, Collar)								
<b>Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certain</b>	<b>1 337,0</b>	<b>455,8</b>	<b>100,0</b>	<b>50,0</b>	<b>1 942,8</b>	<b>1,0</b>	<b>(0,4)</b>	
<b>Total</b>	<b>1 337,0</b>	<b>455,8</b>	<b>100,0</b>	<b>915,0</b>	<b>2 807,8</b>	<b>18,6</b>	<b>(2,4)</b>	

L'exposition du Groupe aux risques de variation des flux d'intérêts futurs est générée par les flux des dettes à taux variable existantes au 31 décembre 2007 et par les charges d'intérêts des émissions futures.

#### Couverture des flux de trésorerie certains

Le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêts dont l'objectif est de fixer les coupons des dettes à taux variable. Les flux contractuels des swaps sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêts des emprunts couverts et le montant différé

en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

#### Couverture des flux de trésorerie hautement probables

Au 31 décembre 2007, le portefeuille de swaps à départ décalé est de 865 millions d'euros avec des échéances allant jusqu'en 2021 permettant de fixer une partie des coupons des émissions des dettes futures hautement probables.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre se réalisent :

(en millions d'euros)	Situation au 31 décembre 2007					
	Total juste valeur	Flux de trésorerie attendus				
		≤ 30/06/2008	> 30/06/2008 ≤ 31/12/2008	> 31/12/2008 ≤ 31/12/2009	> 31/12/2009 ≤ 31/12/2012	> 31/12/2012
<b>Swap à départ décalé taux variable/taux fixe</b>	<b>15,6</b>	<b>0,0</b>	<b>17,6</b>	<b>(1,9)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,0</b>

### 15.1.1 Détails des produits dérivés de taux

Les produits dérivés au 31 décembre 2007 s'analysent à la date d'arrêté de la manière suivante :

#### Valeur au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2007				Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
	≤ 31/12/2008	> 31/12/2008 ≤ 31/12/2009	> 31/12/2009 ≤ 31/12/2012	> 31/12/2012			
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable				752,0	752,0	8,1	
<b>Dérivés de taux : couverture de juste valeur</b>				<b>752,0</b>	<b>752,0</b>	<b>8,1</b>	
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe				865,0	865,0	17,6	(2,0)
<b>Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probable</b>				<b>865,0</b>	<b>865,0</b>	<b>17,6</b>	<b>(2,0)</b>
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	273,0	455,8	100,0	50,0	878,8	1,0	(0,4)
FRA	1 064,0				1 064,0		
<b>Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certain</b>	<b>1 337,0</b>	<b>455,8</b>	<b>100,0</b>	<b>50,0</b>	<b>1 942,8</b>	<b>1,0</b>	<b>(0,4)</b>
Swap de taux intérêt			322,8	400,0	722,8	19,2	(19,2)
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	645,9	398,7	1 202,5		2 247,1	8,4	(0,5)
<b>Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture</b>	<b>645,9</b>	<b>398,7</b>	<b>1 525,3</b>	<b>400,0</b>	<b>2 969,9</b>	<b>27,6</b>	<b>(19,7)</b>
<b>Total des instruments dérivés de taux</b>	<b>1 982,9</b>	<b>854,5</b>	<b>1 625,3</b>	<b>2 067,0</b>	<b>6 529,7</b>	<b>54,3</b>	<b>(22,1)</b>

(en millions d'euros)	31/12/2006				Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
	≤ 31/12/2007	> 31/12/2007 ≤ 31/12/2008	> 31/12/2008 ≤ 31/12/2011	> 31/12/2011			
Swap de taux intérêt			322,8	400,0	722,8		
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	833,5	313,4	973,7		2 120,6	5,49	
<b>Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture</b>	<b>833,5</b>	<b>313,4</b>	<b>1 296,5</b>	<b>400,0</b>	<b>2 843,4</b>	<b>5,49</b>	
<b>Total des instruments dérivés de taux</b>	<b>833,5</b>	<b>313,4</b>	<b>1 296,5</b>	<b>400,0</b>	<b>2 843,4</b>	<b>5,49</b>	

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat avant impôt

à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

	31/12/2007			
	P/L		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité + 50 bp	Impact du calcul de sensibilité - 50 bp	Impact du calcul de sensibilité + 50 bp	Impact du calcul de sensibilité - 50 bp
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dettes à taux variables après couverture comptable	(5,5)	5,5		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	4,9	(3,6)		
Dérivés qualifiés de flux de trésorerie hautement probable			31,9	(34,0)
Dérivés qualifiés de flux de trésorerie certain	3,1	(3,1)	5,2	(5,9)
<b>Total</b>	<b>2,5</b>	<b>(1,2)</b>	<b>37,1</b>	<b>(39,9)</b>

## 15.2 Risque de change

### 15.2.1 Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

L'activité du Groupe est essentiellement localisée en France. Les opérations en dehors de la zone euro sont généralement effectuées en devises locales.

Néanmoins, ASF peut se trouver exposé au risque de change lorsque, de manière ponctuelle, des financements

sont réalisés dans des monnaies étrangères. Ce risque est généralement couvert par des " cross currency swaps ". Au 31 décembre 2007, seul un cross currency swap Euro contre Franc Suisse est en vie pour un notional de 301 millions d'euros, d'échéance février 2008, représentant une juste valeur négative de 19 millions d'euros. Cette position ne génère pas de risque de change.

### 15.2.2 Répartition par devise des dettes financières à long terme

Les encours de dettes par devises s'analysent comme suit :

	31/12/2007		31/12/2006	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
<i>(en millions d'euros)</i>				
Euro	10 285,3	97,2 %	7 744,3	96,2 %
Franc suisse	295,8	2,8 %	304,6	3,8 %
<b>Total des dettes à long terme</b>	<b>10 581,1</b>	<b>100,0 %</b>	<b>8 048,9</b>	<b>100,0 %</b>

## 15.3 Risque de crédit et de contrepartie

ASF est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités, de la souscription de titres de créances négociables, de valeurs mobilières de placement, de créances financières et de produits dérivés.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des procédures destinées à éviter la concentration du risque de crédit et à le limiter.

### Instruments financiers

Les opérations de trésorerie sont réalisées avec des établissements financiers bénéficiant d'une très bonne

notation de crédit. Le Groupe a mis en place un système de limites de crédit pour gérer son risque de crédit. Ce système affecte des lignes de risque maximum par contrepartie définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch IBCA. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour.

### Clients

Concernant le risque sur ses clients, ASF considère que la concentration du risque de contrepartie lié aux comptes clients est extrêmement limitée du fait du grand nombre de clients.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres pour les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie impacteront le résultat :

	Situation au 31 décembre 2007					
	Montant inscrit en capitaux propres avant impôt					
		≤ 30/06/2008	> 30/06/2008 ≤ 31/12/2008	> 31/12/2008 ≤ 31/12/2009	> 31/12/2009 ≤ 31/12/2012	> 31/12/2012
(en millions d'euros)						
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	0,6	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probable	32,5	0,4	0,8	2,5	6,5	22,3
<b>Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie</b>	<b>33,1</b>	<b>0,6</b>	<b>1,0</b>	<b>2,7</b>	<b>6,5</b>	<b>22,3</b>

	Situation au 31 décembre 2006					
	Montant inscrit en capitaux propres avant impôt					
		≤ 30/06/2007	> 30/06/2007 ≤ 31/12/2007	> 31/12/2007 ≤ 31/12/2008	> 31/12/2008 ≤ 31/12/2011	> 31/12/2011
(en millions d'euros)						
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probable	(11,4)	(0,5)	(0,5)	(1,0)	(3,0)	(6,3)
<b>Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie</b>	<b>(11,4)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(3,0)</b>	<b>(6,3)</b>

### 15.1.3 Sensibilité au risque de taux

Le Groupe est soumis à un risque de variation de taux d'intérêts sur le résultat provenant :

- des flux de trésorerie des instruments financiers après opérations de couverture (non-dérivés et dérivés) qui sont à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe qui sont comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations

optionnelles nettes acheteuses ayant une maturité inférieure à 5 ans dont la perte maximum sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

Par ailleurs, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie n'impacte pas directement le compte de résultat et est différée dans les capitaux propres.

L'analyse, ci-dessous, est préparée en supposant que les montants de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2007 restent constants sur une année.

31/12/2007	Catégories comptables							JV au bilan					
Rubriques au bilan et classes d'instruments	Note	Instruments financiers évalués à la JV par résultat (trading)	Dérivés qualifiés comptablement de couverture	Actifs évalués à la JV par résultat (option JV)	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêt et créance	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Cours cotés	Modèle interne avec paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Emprunts obligataires								(1 673,5)	(1 673,5)	(1 599,5)			(1 599,5)
Emprunts inflation								(383,7)	(383,7)	(383,7)			(383,7)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières								(8 523,9)	(8 523,9)	(5 612,7)	(2 901,2)		(8 513,9)
<b>V - Dettes financières non courantes</b>		<b>0,0</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(10 581,1)</b>	<b>(10 581,1)</b>	<b>(7 595,9)</b>	<b>(2 901,2)</b>		<b>(10 497,1)</b>
Dérivés de taux : qualifiés de couverture de flux de trésorerie			(2,4)						(2,4)		(2,4)		(2,4)
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture		(21,0)							(21,0)		(21,0)		(21,0)
Dérivés de change : non qualifiés comptablement de couverture		(19,7)							(19,7)		(19,7)		(19,7)
<b>VI - Instruments dérivés passifs</b>		<b>(40,7)</b>	<b>(2,4)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(43,1)</b>	<b>0,0</b>	<b>(43,1)</b>		<b>(43,1)</b>
<b>VII - Dettes fournisseurs</b>								<b>(228,9)</b>	<b>(228,9)</b>				
Découverts bancaires				(0,8)					(0,8)		(0,8)		(0,8)
<b>VI - Passifs financiers courants</b>		<b>0,0</b>		<b>(0,8)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,8)</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,8)</b>		<b>(0,8)</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>(40,7)</b>	<b>(2,4)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(228,9)</b>	<b>(10 581,1)</b>	<b>(10 853,9)</b>	<b>(7 595,9)</b>	<b>(2 945,1)</b>		<b>(10 541,0)</b>
<b>Valeur comptable des catégories</b>		<b>(10,8)</b>	<b>35,2</b>	<b>81,4</b>	<b>0,0</b>	<b>10,6</b>	<b>11,8</b>	<b>(10 581,1)</b>	<b>(10 452,9)</b>	<b>(7 531,4)</b>	<b>(2 849,3)</b>		<b>(10 380,7)</b>

La juste valeur est déterminée :

(i) soit en fonction de prix cotés sur un marché actif.

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi ;

(ii) soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...).

Le calcul de la majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations calculées en interne sur les instruments dérivés font l'objet chaque semestre de contrôle de cohérence avec les valorisations transmises par nos contreparties.

## 16. Autres informations sur les instruments financiers

### Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable au bilan par catégorie comptable définie par la norme IAS 39 :

31/12/2007	Catégories comptables							JV au bilan					
	Rubriques au bilan et classes d'instruments	Note	Instruments financiers évalués à la JV par résultat (trading)	Dérivés qualifiés comptablement de couverture	Actifs évalués à la JV par résultat (option JV)	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêt et créance	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Cours cotés	Modèle interne avec paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables
Titres de participation							10,6		10,6	5,5	5,1		10,6
<b>I - Actifs financiers non courants</b>		<b>0,0</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>10,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>10,6</b>	<b>5,5</b>	<b>5,1</b>		<b>10,6</b>
Dérivés de taux : qualifiés de couverture de juste valeur			18,9						18,9		18,9		18,9
Dérivés de taux : qualifiés de couverture de flux de trésorerie			18,7						18,7		18,7		18,7
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture		29,9							29,9		29,9		29,9
<b>II - Instruments dérivés actifs</b>		<b>29,9</b>	<b>37,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>67,5</b>		<b>67,5</b>		<b>67,5</b>
<b>III - Créances clients</b>							<b>240,7</b>		<b>240,7</b>				
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie				1,2					1,2		1,2		1,2
Équivalent de trésorerie				66,0					66,0	59,0	7,0		66,0
Disponibilités				11,9					11,9		11,9		11,9
Comptes courants financiers nets				3,1					3,1		3,1		3,1
<b>IV - Actifs financiers courants</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>82,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>82,2</b>	<b>59,0</b>	<b>23,2</b>		<b>82,2</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>29,9</b>	<b>37,6</b>	<b>82,2</b>	<b>0,0</b>	<b>10,6</b>	<b>240,7</b>	<b>0,0</b>	<b>401,0</b>	<b>64,5</b>	<b>95,8</b>		<b>160,3</b>

## 17.2 Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2006 et 2007, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Écart de conversion	Clôture
<b>01/01/2006</b>								
Autres risques courants	0,6							0,6
Reclassement part à moins d'un an non courant	42,7					8,2		50,9
<b>31/12/2006</b>	<b>43,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>8,2</b>	<b>0,0</b>	<b>51,5</b>
<b>Restructuration</b>	<b>0,0</b>	<b>2,1</b>						<b>2,1</b>
<b>Autres risques courants</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>						<b>0,9</b>
<b>Reclassement part à moins d'un an non courant</b>	<b>50,9</b>					<b>14,5</b>		<b>65,4</b>
<b>31/12/2007</b>	<b>51,5</b>	<b>2,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>14,5</b>	<b>0,0</b>	<b>68,4</b>

Les provisions courantes, rattachées directement au cycle d'exploitation, s'élèvent à 68,4 millions d'euros (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) au 31 décembre 2007 contre 51,5 millions d'euros au

31 décembre 2006. Elles concernent majoritairement la part à moins d'un an des provisions afférentes aux grosses réparations et certains coûts non récurrents de réorganisation et de mesures sociales.

## 18. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint (ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché).

### 18.1 Rémunérations et avantages accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et au Comité exécutif du Groupe, comptabilisé en charges sur l'exercice 2007 et 2006, s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	Membres des organes d'administration et Comité exécutif	
	31/12/2007	31/12/2006
Rémunération	2,5	1,8
Charges sociales patronales	1,2	0,9
Paievements en actions	1,0	0,4
<b>Total charges comptabilisées</b>	<b>4,7</b>	<b>3,1</b>
<b>Provisions pour retraites comptabilisées au bilan</b>	<b>1,3</b>	<b>2,8</b>

## 17. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

### 17.1 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Variations 2007-2006			31/12/2005
			liées à l'activité	créances/ dettes sur immobili- sations	Autres variations	
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	12,6	13,4	(0,8)			13,2
Clients et autres créances d'exploitation	288,0	239,0	28,9	20,1		219,9
Autres actifs courants	34,9	34,3	0,6			32,8
<b>Stocks et créances d'exploitation (I)</b>	<b>335,5</b>	<b>286,7</b>	<b>28,7</b>	<b>20,1</b>	<b>0,0</b>	<b>265,9</b>
Dettes fournisseurs	(53,4)	(46,6)	(6,8)			(66,1)
Autres passifs courants	(501,4)	(450,1)	(36,3)	(15,3)	0,3	(438,7)
<b>Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)</b>	<b>(554,8)</b>	<b>(496,7)</b>	<b>(43,1)</b>	<b>(15,3)</b>	<b>0,3</b>	<b>(504,8)</b>
<b>Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I + II)</b>	<b>(219,3)</b>	<b>(210,0)</b>	<b>(14,4)</b>	<b>4,8</b>	<b>0,3</b>	<b>(238,9)</b>
<b>Provisions courantes</b>	<b>(68,4)</b>	<b>(51,5)</b>	<b>0,0</b>		<b>(16,9)</b>	<b>(43,3)</b>
dont la part à moins d'un an des provisions non courantes	(65,4)	(47,6)	0,0		(17,8)	
<b>Besoin en fonds de roulement (après provisions courantes)</b>	<b>(287,7)</b>	<b>(261,5)</b>	<b>(14,4)</b>	<b>4,8</b>	<b>(16,6)</b>	<b>(282,2)</b>

Le besoin en fonds de roulement lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

Le solde de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et des provisions courantes ressort à 26,2 millions d'euros.

La ventilation par échéance des postes composant le besoin en fonds de roulement s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2007	Échéance		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	12,6	12,6		
Clients et autres créances d'exploitation	288,0	260,7	21,1	6,2
Autres actifs courants	34,9	34,7	0,2	
<b>Stocks et créances d'exploitation (I)</b>	<b>335,5</b>	<b>308</b>	<b>21,3</b>	<b>6,2</b>
Dettes fournisseurs	(53,4)	(53,4)		
Autres passifs courants	(501,4)	(448,5)	(37,6)	(15,3)
<b>Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)</b>	<b>(554,8)</b>	<b>(501,9)</b>	<b>(37,6)</b>	<b>(15,3)</b>
<b>Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I + II)</b>	<b>(219,3)</b>	<b>(193,9)</b>	<b>(16,3)</b>	<b>(9,1)</b>

Les créances clients dont le retard de paiement est compris entre 6 et 12 mois s'élèvent à 2,1 millions d'euros et celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent à 1,8 million d'euros.

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (" DIF ") sont considérées comme des charges de

la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève 533 127 heures au 31 décembre 2007 contre 400 510 heures au 31 décembre 2006.

## D. Événements postérieurs à la clôture

### Affectation du résultat 2007

Le conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2007, le 21 février 2008. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il proposera à l'assemblée générale ordinaire un dividende de 1,95 euro par action au titre de

cet exercice pour un montant de 450 407 101,95 euros sous déduction de l'acompte sur dividendes octroyé par le conseil d'administration du 29 août 2007 de 0,45 euro par action pour un montant de 103 940 100,45 euros soit un dividende net restant à verser de 1,50 euro par action pour un montant de 346 467 001,50 euros.

## E. Litiges et arbitrages

Les « grands risques » sont centralisés à la direction juridique où ils font l'objet d'une fiche d'information annuelle.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de fait ou litige exceptionnel susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la Société. Les affaires décrites ci après ont fait l'objet, le cas échéant, de provisions pour des montants que la société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

Un recours contre l'attribution de la section A89 Balbigny - La Tour de Salvagny a été formulé par des associations qui demandent au Conseil d'État d'annuler la décision du Ministre des transports du 31 janvier 2006 et de résilier l'avenant n° 11 ainsi que les clauses à caractère réglementaire dudit avenant.

L'argumentation développée par les deux associations se fonde essentiellement sur deux catégories de moyens : le détournement de procédure et le non respect du droit communautaire et européen.

Le recours ayant été introduit en février 2006, l'arrêt du Conseil d'État pourrait intervenir dans le courant de l'année 2008.

Si le Conseil d'État prononçait l'annulation de la décision du Ministre des transports et de l'avenant n°11, la section Lyon - Balbigny serait retirée du périmètre de la concession d'ASF.

ASF supporterait un préjudice lié à la perte financière des dépenses déjà engagées au titre des études et travaux déjà réalisés et à la perte de bénéfice anticipé sur la durée restant à courir de la concession. ASF serait alors fondée à réclamer à l'État l'indemnisation de ce préjudice.

## 18.2 Transactions avec le Groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2007 et 2006 entre le Groupe ASF et le Groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
Immobilisations en cours du domaine concédé	31,5	46,4
Créances clients	0,6	0,1
Actif d'impôt exigible	6,9	
Distribution de dividendes	3 776,5	269,9
Fournisseurs d'exploitation	15,5	11,0
Autres passifs courants	2,9	
Passif d'impôt exigible	11,4	
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	2,6	0,7
Redevances	11,5	8,7
Autres Charges externes	283,0	9,4

## 18.3 Autres transactions avec des parties liées

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note C. 9.2 " Informations financières sur les entreprises associées ".

Les transactions avec les autres parties liées concernent essentiellement les opérations avec les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation. Elles s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	dont Truck Étape	dont AXSES	31/12/2006
Clients et créances d'exploitation	32,5	0,5	30,5	11,9
Fournisseurs d'exploitation	1,0		0,3	1,0
Comptes courants	10,0	8,0	1,3	8,9
Débiteurs divers (TIS)	23,4		23,4	0,0
Charges externes	4,1		0,8	0,5
Chiffres d'affaires et autres produits	109,6	0,2	108,0	0,7
Produits financiers	0,3	0,3		0,4

## 19. Effectifs et droits à la formation

Les effectifs au 31 décembre 2007 se décomposent comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006
Cadres et agents de maîtrise	3 193	3 255
Employés et ouvriers	4 074	4 414
<b>Total</b>	<b>7 267</b>	<b>7 669</b>

conception et réalisation :

 **Labrador** 01 53 06 30 80



**Siège social** : 9, place de l'Europe  
92851 Rueil-Malmaison Cedex  
**Téléphone** : 01 72 71 90 00  
**Internet** : [www.asf.fr](http://www.asf.fr)

Une société de **VINCI**  
CONCESSIONS 